



Société anonyme au capital de 5 173 434 euros
Siège social : Site Sactar – 84500 – BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021



« Le document d'enregistrement universel a été déposé le 29 juin 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129. »

TABLE DES MATIERES

1	Remarques générales	7
1.1	Définitions	7
1.2	Avertissement.....	7
1.3	Informations prospectives	7
1.4	Facteurs de risques	7
2	Personnes responsables	8
2.1	Responsable du Document d'Enregistrement Universel	8
2.2	Déclaration du responsable	8
2.3	Responsable de l'information financière	8
3	Contrôleurs légaux des comptes.....	9
3.1	Identité des contrôleurs légaux	9
3.1.1	Commissaires aux comptes titulaires	9
3.1.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	9
4	Facteurs de risque.....	10
4.1	Analyse de principaux risques	11
4.1.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	11
4.1.2	Risques juridiques.....	12
4.1.3	Risques industriels et environnementaux	14
4.1.4	Risques technologiques	15
4.1.5	Autres risques.....	16
4.1.6	Risques financiers liés aux effets du changement climatique	16
4.1.7	Risque de fraude informatique : cyber criminalité	17
4.1.8	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	17
4.2	Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques	17
4.2.1	Principes généraux de gestion des risques	17
4.2.2	Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne	18
4.2.3	Principes généraux de contrôle interne	19
4.2.4	Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne	19
4.2.5	Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	20
4.2.6	Rôle des commissaires aux comptes	22
4.2.7	Moyen mis en œuvre pour sécuriser l'activité	22
4.2.8	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	22
5	Informations concernant l'émetteur	23
5.1	Raison sociale	23
5.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	23
5.3	Date de constitution et durée de vie	23
5.4	Siège social et forme juridique	23
5.5	Site internet.....	23
5.6	Événements importants dans le développement des activités	23
6	Aperçu des activités.....	25
6.1	Principales activités	25
6.1.1	Les boîtiers hermétiques de protection	25
6.1.2	Les technologies de scellement.....	25
6.1.3	Le traitement de surface	26
6.1.4	La céramique, de la poudre au composant	27
6.1.5	Les perles de verre.....	27
6.1.6	Les fonds dissipant et composants métalliques	28
6.1.7	Répartition du chiffre d'affaires par activités	28
6.2	Principaux marchés.....	29
6.2.1	L'imagerie thermique	29
6.2.2	Les composants de puissance.....	29
6.2.3	L'optronique	29
6.2.4	Les composants hyperfréquences	30
6.2.5	Répartition du chiffre d'affaires par applications	30
6.2.6	Les clients	31
6.2.7	Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques	32
6.3	Événements exceptionnels et perspectives.....	32
6.4	Stratégies et objectifs de l'émetteur	33
6.5	Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	33
6.6	Position concurrentielle.....	34

6.7	Investissements	34
6.7.1	Principaux investissements réalisés	34
6.7.2	Principaux investissements en cours	35
6.7.3	Principaux investissements à réaliser	35
6.7.4	Nantissements des actifs	35
6.7.5	Nantissements des biens acquis en crédit-bail	35
7	Organigramme	36
7.1	Organigramme du groupe	36
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	36
8	Propriétés Immobilières, Usines Et Equipements	37
8.1	A - Immobilisations corporelles importantes	37
8.1.1	Les sites industriels	37
8.1.2	Les équipements industriels	37
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	38
8.3	Impact environnemental de l'activité du groupe	38
8.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	38
9	Examen de la situation financière et du résultat	39
9.1	Situation financière	39
9.1.1	Analyse de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur	39
9.1.2	Recherche et développement, brevets et licences	40
9.1.3	Evolution future probable des activités de l'émetteur et des activités en matière de recherche et développement	41
9.2	Résultat d'exploitation	41
9.2.1	Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement sur les revenus d'exploitation	41
9.2.2	Facteurs historiques ayant influé sur le chiffre d'affaires	41
9.2.3	Eléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés	42
10	Trésorerie et capitaux	44
10.1	Capitaux	44
10.2	Flux de trésorerie	44
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	44
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	45
10.5	Sources de financement attendues	45
10.6	Engagements hors bilan	45
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	45
11	Environnement Réglementaire	46
11.1	Propriété intellectuelle	46
11.2	Réglementations particulières	46
11.3	Assurances	46
11.4	Litiges sociaux	46
11.5	Lien de dépendance avec d'autres sociétés	46
11.6	Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	47
12	Information sur les tendances	48
12.1	Principales Tendances et changement significatif de performance financière depuis la fin du dernier exercice	48
12.1.1	Faits marquants de l'exercice 2021	48
12.1.2	Evènements postérieurs à la clôture 2021	48
12.2	Evènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	49
12.2.1	Activité du 1 ^{er} semestre 2022	49
12.2.2	Perspectives d'avenir	49
12.2.3	Evènements susceptibles d'influer sur les tendances	49
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	50
14	Organes d'administration, de direction et direction générale	51
14.1	Composition des organes d'administration et de direction	51
14.1.1	Conseil d'administration	51
14.1.2	Direction générale	51
14.1.3	Comité de direction du groupe	52
14.1.4	Comité de direction d'Egide SA	52
14.1.5	Liste des mandats	52
14.1.6	Informations relatives aux membres du conseil d'administration	53
14.1.7	Informations sur les membres des comités de direction	54
14.1.8	Autres informations	55
14.2	Conflits d'intérêts	55
15	Rémunérations et avantages	56

15.1	Rémunération versée et avantages en nature.....	56
15.1.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants.....	56
15.1.2	Principes de rémunération des dirigeants.....	60
15.1.3	Montants versés par la société et ses filiales au directeur général et au directeur général délégué.....	61
15.2	Ratios d'équité.....	62
15.3	Montants provisionnés.....	62
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	63
16.1	Date d'expiration des mandats.....	63
16.2	Informations sur les contrats de service.....	63
16.3	Comités du conseil d'administration.....	63
16.3.1	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations.....	63
16.3.2	Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts).....	63
16.3.3	Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué (article 18 al.3 des statuts).....	65
16.3.4	Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale.....	65
16.4	Code de gouvernement d'entreprise.....	65
17	Salariés.....	66
17.1	Nombre de salariés et répartition.....	66
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables.....	66
17.3	Plans d'options de souscription d'actions.....	67
17.3.1	Situation au 31 décembre 2021.....	67
17.3.2	Situation au 15 juin 2022.....	69
17.4	Impact social de l'activité du groupe.....	69
17.4.1	Informations relatives à l'impact social de l'activité.....	69
17.4.2	Relations sociales.....	73
17.4.2.6	Santé et sécurité.....	74
17.4.3	Formation.....	74
17.4.4	Egalité de traitement.....	75
17.4.5	Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité.....	75
17.4.6	Economie circulaire (pollution, gestion des déchets et gaspillage alimentaire).....	76
17.4.7	Utilisation durable des ressources.....	77
17.4.8	Changement climatique.....	77
17.4.9	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.....	78
17.4.10	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société.....	78
17.4.11	Loyauté des pratiques.....	79
18	Principaux actionnaires.....	80
18.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital.....	80
18.1.1	Répartition du capital et droits de vote.....	80
18.1.2	Franchissement de seuils.....	80
18.2	Droits de vote différents.....	80
18.3	Frais liés à la gestion des titres.....	81
19	Opérations avec des apparentés.....	82
19.1	Conventions réglementées.....	82
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées.....	83
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.....	84
20.1	Informations financières historiques (2019 et 2020).....	84
20.1.1	Informations financières consolidées 2019, 2020 et 2021.....	84
20.1.2	Informations financières (comptes annuels) 2019, 2020 et 2021.....	85
20.2	Informations financières pro forma.....	85
20.3	Etats financiers.....	86
20.3.1	Etats financiers consolidés 2021.....	86
	Plans d'options de souscription d'actions.....	106
	Autorisations d'augmentation de capital.....	107
20.3.2	Etats financiers annuels 2021 d'Egide SA.....	111
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles.....	132
20.4.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2021.....	132
20.4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2021.....	137
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe.....	142
20.5.1	Exposé sur l'activité.....	142
20.5.2	Exposé sur les résultats.....	143
20.5.3	Information en matière de délais de paiement (Egide SA).....	146
20.5.4	Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA).....	147
20.5.5	Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA).....	148

20.5.6	Informations sur les charges non fiscalement déductibles (Egide SA)	148
20.5.7	Informations sur les dividendes (Egide SA).....	148
20.5.8	Informations sur les prêts consentis par la société (Egide SA)	148
20.6	Politique de distribution des dividendes	148
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	148
20.8	Procédures administratives	148
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	148
21	Informations complémentaires	149
21.1	Capital social	149
21.1.1	Nombre d'actions et valeur nominale	149
21.1.2	Capital autorisé non émis.....	149
21.1.3	Capital potentiel	149
21.1.4	Evolution du capital social	150
21.1.5	Modifications intervenues au cours des trois dernières années	151
21.2	Acte constitutif et statuts	151
21.2.1	Objet social.....	151
21.2.2	Organes d'administration	151
21.2.3	Droits attachés aux actions de la société.....	152
21.2.4	Modification des droits attachés aux actions de la société	153
21.2.5	Assemblées générales	153
21.2.6	Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle	154
21.2.7	Franchissements de seuils	154
21.2.8	Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital	154
21.2.9	Rachat par la société de ses propres actions.....	154
21.3	Marché des titres de la société.....	154
22	Contrats importants.....	156
23	Documents accessibles au public.....	157
23.1	Liste des documents et méthode de consultation.....	157
23.2	Communiqués de presse	157
23.3	Calendrier de parution des éléments financiers.....	157
24	Informations provenant de tiers et déclarations d'intérêts.....	158
25	Ordre du jour et projet de texte des résolutions de l'AGM du 30 juin 2022	159
25.1	Ordre du jour	159
25.2	Projet de texte des résolutions.....	159

TABLES DE CORRESPONDANCE

-	Table de correspondance avec les éléments du Rapport sur la gouvernance d'entreprise	165
-	Table de concordance avec les éléments du rapport de gestion	166

1 Remarques générales

1.1 Définitions

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, et sauf indication contraire :

- Le terme la « Société » ou « EGIDE SA » désigne la société mère EGIDE SA dont le siège social est situé Site Sactar – CS 20205 - 84500 Bollène, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon 338 070 352 ;
- Le terme « EGIDE » ou « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales rentrant dans périmètre de consolidation ;
- Le terme « Document » désigne le présente Document d'Enregistrement Universel enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers.

1.2 Avertissement

Le Document d'Enregistrement Universel contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché sur lequel celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes, soit par des sources externes (publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché ou des rapports d'analystes). Le Groupe estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

1.3 Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement Universel comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le Document d'Enregistrement Universel pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'AMF et le Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les Abus de marché (« Règlement MAR »).

1.4 Facteurs de risques

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 4 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

2 Personnes responsables

2.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur James F. Collins, Directeur général.

2.2 Déclaration du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent *document d'enregistrement universel* sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ;

Fait à Bollène, le 29 juin 2022



James F. Collins
Président directeur général

2.3 Responsable de l'information financière

Luc Ardon
Directeur financier
Adresse : Site Sactar – CS 20205 - 84500 Bollène, France
Courriel : luc.ardon@fr.egide-group.com

3 Contrôleurs légaux des comptes

3.1 Identité des contrôleurs légaux

3.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

RSM PARIS (anciennement SYC SAS)

Madame Régine Stéphan
26 rue Cambacérès - 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 16 juin 2016

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le renouvellement de ce mandat sera proposé lors de l'Assemblée du 30 juin 2022.

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Thierry Charron
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 11 juin 2019

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

3.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

FIDINTER (anciennement MBV & Associés)

39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Il est précisé que la société SYC Audit a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine le 22 novembre 2010 par son associé unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés.

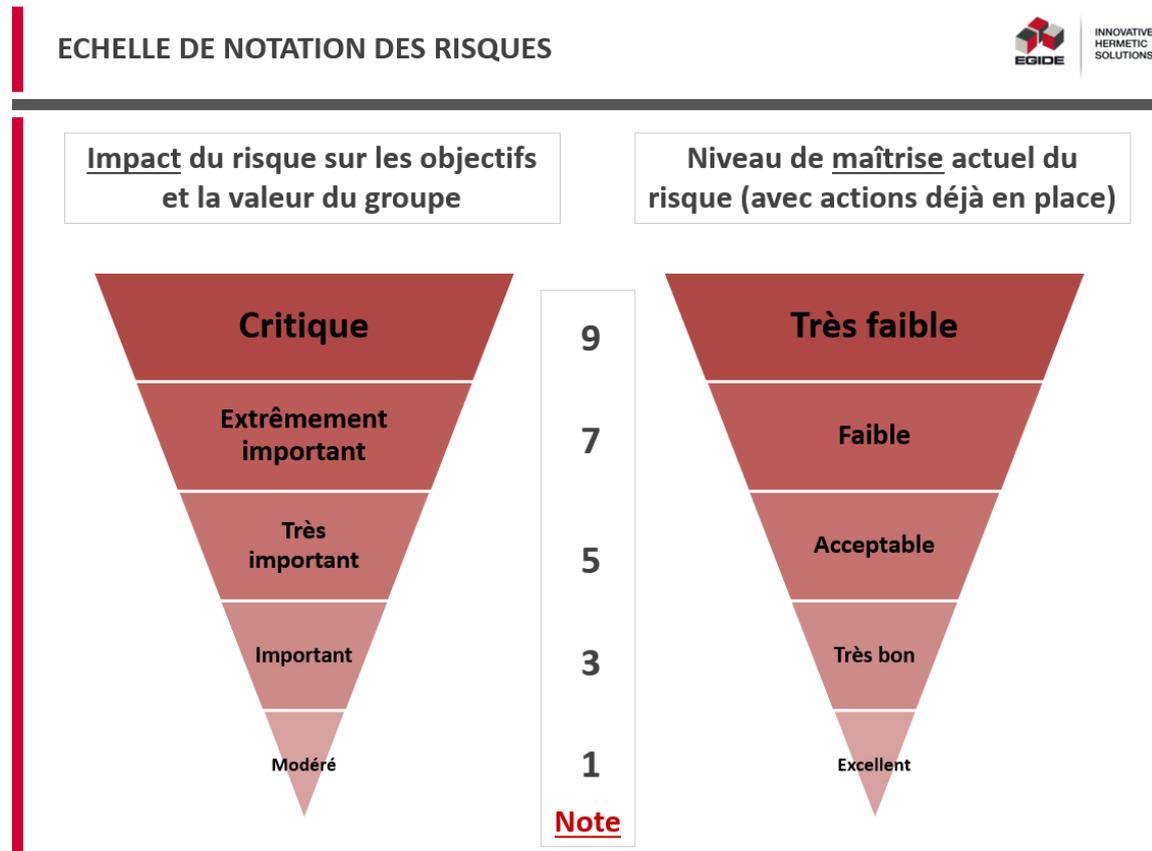
Renouvellement : assemblée générale du 16 juin 2016

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il n'est plus nécessaire de nommer un suppléant lorsque le titulaire est un cabinet. Le renouvellement de ce mandat ne sera donc pas demandé lors de la prochaine assemblée.

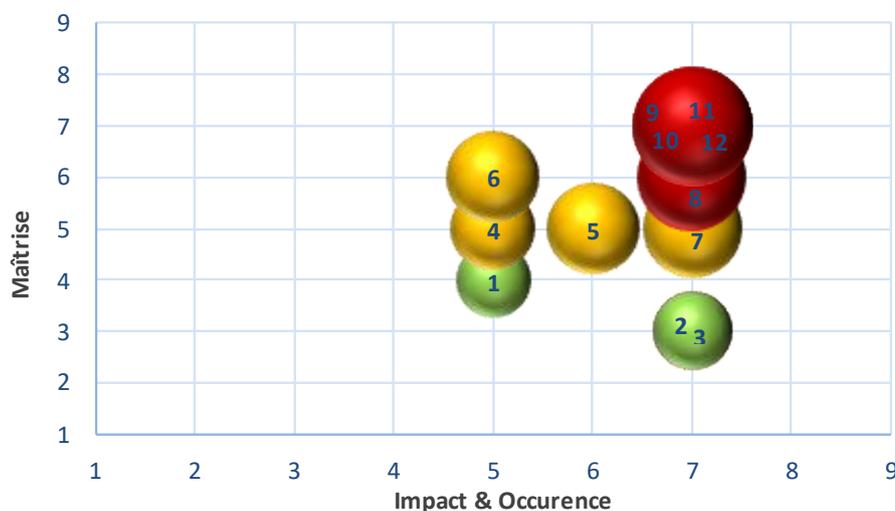
4 Facteurs de risque

Dans le cadre de l'application du règlement (UE) n°2017/1129, dit « Prospectus 3 » entré en vigueur le 21 juillet 2019 et afin de se conformer aux orientations de l'ESMA applicable en France à compter du 4 décembre 2019, Egide SA a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société et/ou le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'approbation du présent Document, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

La société effectue une cartographie des risques chaque année dans le cadre de son processus Qualité, notamment dans le cadre de la Revue de Direction. Il a semblé intéressant de reprendre cette présentation afin d'inscrire l'exposé de quelques risques jugés majeurs dans un contexte plus global. En effet, il y a une double appréciation : l'ampleur du risque mais aussi la maîtrise de l'entreprise. Voici la grille qui est utilisée :



Avec cette double évaluation dans laquelle plus la note est élevée, plus le danger est grand, l'entreprise réalise donc une cartographie des risques, présentée comme suit :



- 1- Niveau de cash insuffisant pour assurer la continuité d'exploitation
- 2- Manque de maîtrise (faible poids supply base réduite, risque de défaillance qualité)
- 3- COVID19
- 4- Pénurie de MO sur métiers spécifiques (usineurs, MAB)
- 5- Anticipation des attentes du marché et des évolutions technologiques
- 6- Environnement
- 7- Impact en cas de défaillance de certains équipements uniques et risques de retard de remplacement du parc de machine vieillissant
- 8- Cyber attaque
- 9- Dépendance vis-à-vis des clients- Besoin diversification et sécurisation comptes stratégiques
- 10- Risques fiabilité et répétabilité en production pour monter en volume
- 11- Risque perte exploitation en cas de sinistre
- 12- Plan de continuité

3

Les facteurs de risques ci-dessous sont présentés selon leur matérialité de la plus forte à la plus faible à la date de dépôt du Document et, lorsque cela s'avère possible, une information quantitative sur la matérialité du facteur de risque est fournie. Il convient de préciser que l'analyse est réalisée au niveau de la société mère pour laquelle le risque de liquidité est devenu nettement plus faible que dans le passé. Ce jugement est bien sûr en décalage avec les mentions précisées à l'échelle du groupe au regard de la situation américaine.

De façon plus globale, voici l'analyse des risques :

4.1 Analyse de principaux risques

4.1.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1.1 Risque de liquidité

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Cette situation pourrait être remise en cause aux USA par la volonté de banque PMB devenue Banc of California de ne pas renouveler les lignes de crédit au-delà du 30 juin 2022. Comme il est précisé dans la note 1.4 sur les événements postérieurs à la clôture, un projet de refinancement utilisant le bâtiment de Cambridge et son contenu comme garantie est en cours de négociation avec BusinessWorld Capital; d'autres projets similaires sont aussi à l'étude pour remédier à un éventuel refus. D'autre part, des lignes de financement du Besoin en Fonds de Roulement d'Egide USA et Santier sont en cours de négociation avec un organisme financier intitulé Gibraltar Business Capital.

[Ces deux projets ne sont pas encore fermes et définitifs à date et s'ils n'étaient pas confirmés, la continuité d'exploitation des opérations américaines pourrait être remise en cause]. (Depuis la publication du Rapport Annuel Financier, au moment de diffuser l'URD, le projet de refinancement du bâtiment de Cambridge a été confirmé par une vente à 6m\$ suivi d'une prise à bail sur 15 ans moyennant un loyer annuel de 0,4m\$. Cette confirmation diffusée dans l'URD, abaisse considérablement le risque qui pesait sur la continuité d'exploitation).

4.1.1.2 Risque de change

En 2021, Egide a réalisé 78% de ses ventes à l'exportation (hors France), dont 50% à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 19% à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 0,9 MUSD (contre-valeur : 0,8 ME), Egide USA Inc. a facturé pour 12,2 MUSD (contre-valeur : 10,3 ME) et Santier Inc. a facturé pour 9,5 MUSD (contre-valeur : 8,0 ME). En 2020, la parité du dollar face à l'euro (1,1835 en moyenne sur l'année contre 1,1413 en 2020) a impacté négativement le chiffre d'affaires du groupe de 2,3%.

Les recettes en dollars reçues par Egide SA (0,9MUSD en 2021) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,9 MUSD en 2021). Les facturations en USD ont beaucoup baissé et le contrat d'affacturage en USD a été très peu utilisé. Il a donc été nécessaire d'acheter 1M\$ sur l'année pour payer les fournisseurs. Les risques de change restent assez faibles et aucune couverture n'est mise en place.

En ce qui concerne les filiales américaines, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc. et de Santier Inc. converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à leur trésorerie libellée en dollars.

4.1.1.3 Risque de taux

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux. Ces taux sont les suivants selon le type de financement obtenu et décrit dans la note 2.6 des comptes consolidés. :

- Chez Egide SA :
 - Deux contrats d'affacturage viennent d'être signés avec un nouveau factor, dont la commission de financement est Euribor 3 mois + 1,3%
 - Un emprunt obligataire simple dont le taux d'intérêt fixe était de 7%, est fini de rembourser depuis octobre 2021.
 - Un emprunt SOFIRED PME souscrit auprès de BPI dont le taux fixe est de 3,85%
 - Trois emprunts PGE souscrits auprès du Crédit du Nord, Banque Populaire et LCL dont le taux est de 0,73 %.
- Chez Egide USA Inc. : une ligne de financement comprenant un crédit revolving, un prêt de financement des équipements et un prêt immobilier, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank devenue Banc of California dont le taux d'intérêt est Prime Rate publié par le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 points (avec un taux plancher de 4,75%) pour le crédit revolving et de 1,75 points (avec un taux plancher de 5,25%) pour le prêt de financement des équipements et le prêt immobilier
- Chez Santier Inc. : une ligne de financement comprenant un crédit revolving, deux prêts de financement des équipements et deux prêts à terme, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank, dont le taux d'intérêt de base est Prime Rate publié dans le Wall Street Journal, augmenté de 4,75 points (plancher 7,5%).

4.1.1.4 Risque actions

La société ne détenant directement ni actions ni actions propres (autres que celles de sa filiale), elle n'est pas exposée au risque actions.

4.1.2 Risques juridiques

4.1.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. Le cas échéant, la société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.1.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

4.1.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales Egide USA et Santier ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Limites contractuelles d'indemnité		
	Egide SA	Egide USA	Santier
Risques industriels	40 M€	15 M\$	12 M\$
Responsabilité civile	10 M€	8 M\$	5 M\$
Déplacements professionnels	5 M€	1 M\$	1 M\$
Auto-mission	Illimitée	1 M\$	1 M\$
Automobiles	Illimitée	1 M\$	1 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile des dirigeants	5 M€	5 M€	5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	5M\$	5M\$
Responsabilité civile employeur	Non renouvelé	0,5 M\$	1 M\$
Cyberfraude	1M€	1M\$	1 M\$

4.1.2.4 Litiges sociaux

En France, 4 cas de départs sont en litige devant le Tribunal des Prud'hommes : 2 ont été gagnés en 1^{ère} instance, mais sont en Appel ; 1 a été perdu en 1^{ère} instance, mais la société a fait Appel et enfin un dernier cas n'a pas encore été jugé. Ces risques sont couverts par une provision de 235 K€ au 31 décembre 2021.

4.1.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Dans le secteur de niche sur lequel intervient Egide, il existe inévitablement des clients et des fournisseurs plus importants que d'autres qui, sans rendre la société dépendante, la mettent en risque quand surviennent des soubresauts dans leurs activités respectives.

En 2021, le premier client a représenté 16 % et le deuxième 12 % du chiffre d'affaires consolidé contre respectivement 16 % et 10 % en 2020. 54% des ventes ont été réalisées avec les 10 premiers clients du groupe en 2021, contre 51 % en 2020. Le risque, quand l'un d'eux réduit son activité, est l'impact important qu'il a sur l'entité qui est touchée (cas du premier client d'Egide SA dans le domaine de l'infrarouge en 2018 par exemple). Pour limiter ce risque, la direction commerciale a pour objectif d'élargir le portefeuille client ainsi que les secteurs d'activités adressés.

En 2021, 80 % des achats techniques du groupe (principalement des composants) ont été effectués auprès de 28 fournisseurs (sur un total de 136 actifs >1000€). Le premier fournisseur du groupe a représenté 8,87 % des achats, les 5 premiers 38,6 % et les 10 premiers 57,7 %.

En 2020, 80 % des achats techniques du groupe (principalement des composants) ont été effectués auprès de 26 fournisseurs (sur un total de 154 actifs). Le premier fournisseur du groupe a représenté 8,45 % des achats, les 5 premiers 36,4 % et les 10 premiers 56,6 %.

On voit donc une tendance à la réduction du nombre de fournisseurs afin de favoriser une relation de partenariat avec les fournisseurs, sans pour autant risquer d'être dépendant de quelques fournisseurs.

4.1.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Ce risque prend un sens particulier cette année avec la guerre en Ukraine. Il convient donc de préciser en préambule que le groupe n'a pas de réelle activité commerciale avec la Russie ou l'Ukraine et que les perturbations sur les achats sont très marginales.

Le groupe Egide réalise 22 % de ses ventes en France, 8 % en Europe et 50 % en Amérique du Nord (USA et Canada). Les 20 % restant se répartissent entre Israël (9 %), la Chine(5 %), l'Inde (1,5%), la Turquie, la Thaïlande, la Corée du Sud...

Dans ces pays, les clients sont souvent des filiales de clients européens ou américains, des entreprises locales à forte renommée ou cotées en bourse, ce qui met le groupe à l'abri des risques potentiels. En cas d'incertitudes sur un nouveau client, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé afin de minimiser le risque d'impayé.

Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur certains produits spécifiques à usage militaire. Lorsqu'un produit est classifié « ITAR Restricted », la propriété intellectuelle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Aussi, le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA ou de Santier, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France), dès lors qu'aucun salarié d'Egide SA n'a accès aux caractéristiques du produit « ITAR ». En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain. Le département d'Etat américain a cependant accordé un droit, dans le cadre d'un « Technical Assistance Agreement », à tout salarié d'Egide SA porteur d'un passeport européen, de circuler librement sur les sites de production d'Egide USA et de Santier, et de travailler sur les produits « ITAR » avec les équipes locales. Les restrictions en matière d'export de données techniques et/ou de produits en dehors du territoire américain restent cependant en vigueur.

Pour ce qui concerne les risques politiques : ils ne sont pas uniquement attachés aux pays dits « à risque » mais de plus en plus aux impacts liés à la « guerre économique » qui a lieu entre la Chine et les Etats Unis qui se traduisent par des menaces d'embargos et de hausses de tarifs douaniers et qui peuvent se répercuter in fine sur les clients européens du groupe Egide. C'est pour cette raison qu'un travail important est mené au niveau des équipes commerciales renouvelées d'Egide, afin de diversifier les activités des différents sites sur des marchés stratégiques nouveaux et des zones géographiques peu prospectées jusqu'alors, afin de compléter la solide base de clients actuelle. Cette diversification est génératrice de croissance durable.

4.1.3 Risques industriels et environnementaux

4.1.3.1 Risques industriels

L'incendie de l'atelier de Galvanoplastie de Cambridge aux USA en 2020 a démontré combien le risque était majeur pour l'entreprise. L'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maîtrisé, toutefois aucune explosion n'a été à déplorer dans le dernier exemple de Cambridge. Le bâtiment de Cambridge est maintenant totalement sous protection de sprinklers. Bollène en France ne l'est pas et des mesures de détection et de protection sont à l'étude avec l'aide des assureurs.

En matière d'accident du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour inaptitude consécutive à cette allergie.

4.1.3.2 Risques environnementaux

La stratégie d'Egide englobe désormais un volet environnement. Une première analyse de l'utilisation des énergies et de la gestion des déchets terminée en 2021 débouchera dès 2022 sur un ensemble d'actions avec effet immédiat. Ces premières actions constituent les premiers pas d'un plan ambitieux à 5 ans qui sera communiqué courant 2022 et qui fera l'objet d'investissements spécifiques. Ce plan permettra au groupe à la fois de contribuer à l'amélioration industrielle en ligne avec les objectifs environnementaux définis par la COP21, ainsi que de la réduction des coûts liés à l'optimisation de l'utilisation des énergies.

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Les processus de fabrication mis en œuvre entraînent l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure. Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont également régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque. Il en a été de même lors des due diligences relatives à l'acquisition des actifs et passifs d'exploitation qui ont conduit à la création de la filiale Santier Inc. en Californie en février 2017.

L'ensemble des équipements de production utilisés au sein du groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Le groupe respecte également la réglementation REACH, règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. Ce règlement encourage également des méthodes alternatives pour l'évaluation des dangers liés aux substances afin de réduire le nombre d'essais sur animaux.

4.1.3.3 *Pandémie*

Le groupe n'avait jamais identifié le risque de pandémie et la Covid19 a surpris l'entreprise comme le reste du monde. Globalement l'entreprise traverse ces épisodes sans trop de dommage pour les raisons suivantes :

- Les marchés et les clients du groupe, sans être de première nécessité, sont considérés comme prioritaires et n'ont pas été fortement touchés. C'est aux US que ce statut est le mieux formalisé avec un label DO-DX qui constitue une obligation de performance au service de l'Etat.
- Les implantations industrielles sont compatibles avec la distanciation du personnel, même s'il a fallu modifier l'organisation du temps de travail pour réduire le nombre de salariés présents en même temps sur site.
- Peu de fournisseurs ont ralenti et la stratégie d'approvisionnement multi sources permet une continuité.
- Enfin, les implantations du groupe ne sont pas dans des zones de populations très denses. Même Santier qui est en Californie à San Diego est dans une banlieue assez lointaine de la ville.

En tant que pandémie, le risque semble être réduit pour Egide. Le risque corolaire aurait pu concerner le contrecoup économique, mais il semble que les Etats aient décidé de relancer largement, vite et fort. Il est possible que la menace devienne une opportunité.

4.1.4 **Risques technologiques**

4.1.4.1 *Lancement de produits de substitution*

Les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou le médical, et plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées. Avec l'intégration de Santier Inc., société spécialisée dans la fabrication de matériaux dissipant et dont l'activité est complémentaire à celle des boîtiers, le groupe peut dorénavant répondre aux besoins de l'industrie électronique en matière de composants de dissipation thermique sans nécessité d'herméticité.

4.1.4.2 *Baisse des prix et inflation*

Compte tenu des phénomènes d'inflation forte liées aux suites de la pandémie mondiale et à la guerre en Ukraine, ce risque prend un sens un peu différent et devient plus ce qu'on appelle le « pricing power » en Anglais, c'est-à-dire la capacité à imposer son prix au client.

Il convient d'abord de préciser que le cycle d'activité du groupe repose sur des demandes de prix préalables à toute commande de la part des clients. Le groupe peut donc faire à son tour des demandes de cotation à ses fournisseurs et valider quantités et prix d'approvisionnement en même temps que la commande client est confirmée.

Certaines applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent sont positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques longue distance, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque en cas de forts volumes de production. Dans le cas où la réduction des coûts de production n'est pas suffisante pour atteindre le prix objectif tout en conservant une marge suffisante, le risque est de ne pas pouvoir prendre la commande du client. Pour ce qui concerne d'autres produits dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques sont souvent mieux placés en termes de prix et Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer aveuglément.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût mais fiables est effectuée pour les composants utilisés dans la fabrication des boîtiers hermétiques, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges et de proposer au client un prix satisfaisant par rapport à la concurrence et aux prix du marché. De plus, des efforts continus visant à améliorer la productivité et les rendements sont déployés sur chacun des sites, de manière à anticiper les baisses de prix qui pourraient être demandées, tout en maintenant les marges. C'est en particulier ce qui est programmé dans le cadre du plan de modernisation de l'usine de Bollène.

4.1.5 Autres risques

4.1.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques ou des composants dissipant spécifiques reste difficile à acquérir et nécessite un processus de qualification préalable long et coûteux. Il faut ensuite être en mesure de produire de façon régulière, dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais également aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut facilite la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif où la technologie utilisée ne requière pas forcément autant de compétences que celles, haut de gamme, détenues par Egide.

4.1.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés "high-tech"

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2020 dans l'aéronautique ou en 2010 dans le spatial. Actuellement, il semblerait qu'un mouvement de relocalisation des fabrications vers l'Occident s'accélère, après une prise de conscience de la dépendance stratégique de nombreux marchés vis-à-vis de l'Asie. Le groupe espère pouvoir en bénéficier, tout en restant prudent et lucide et en essayant de se diversifier au maximum.

4.1.5.3 Risques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du groupe implantées en France ou aux Etats-Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique, à l'exception du site de Santier Inc., installé à San Diego en Californie dans une région sismique. L'installation du site de production français à quelques kilomètres d'une centrale nucléaire n'a jamais posé de problème particulier.

4.1.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient peut avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société peut présenter un certain risque de liquidité, le volume quotidien moyen d'échanges en 2021 étant 62 812 titres échangés par jour (soit 0,6 % du capital) contre 48 980 en 2020.

4.1.5.5 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les sites français et américains de production ne sont pas situés dans des zones particulièrement touchées par des phénomènes météorologiques d'ampleur.

L'impact de phénomènes climatiques particulièrement soudains et dangereux (inondations ou ouragans) peut cependant être significatif si les clients du groupe installés dans les zones géographiques concernées sont touchés. Cela reste heureusement rare et malheureusement en dehors de toute maîtrise par la société.

4.1.5.6 Risques liés à la politique de croissance externe

La société reste attentive aux éventuelles opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter, tout en étant consciente que l'obtention préalable du financement en conditionne la bonne fin. Dans l'hypothèse où cette condition est levée ou que le groupe dispose d'éléments lui permettant de la lever, et si les conclusions des audits d'acquisition sont positives, le groupe devra intégrer le risque lié à l'entrée de la société cible au sein du groupe, tant en termes de management que de financement de l'activité future. L'évaluation de ce risque est l'un des éléments pris en compte par le conseil d'administration pour valider toute opération de croissance externe future qui lui serait présentée.

4.1.6 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

A ce jour, le groupe n'a pas identifié de risque financier caractérisé lié aux effets du changement climatique. Toutefois, les changements de réglementation en matière d'obligation de la constitution d'un Comité RSE au sein du Conseil

d'Administration, l'entrée en vigueur de la loi Vigilance et la problématique de la taxonomie verte sont en cours de mise en œuvre.

Dans un premier temps, le groupe s'est surtout focalisé sur le besoin de commencer à économiser l'énergie.

4.1.7 Risque de fraude informatique : cyber criminalité

Le groupe a identifié la nécessité de travailler sur cette problématique de protection contre les attaques informatiques. Une mission d'expertise a été mandatée aux USA pour définir les outils et procédures à mettre en place. En France, il a été choisi de recourir à des formations spécifiques du personnel en charge de ces questions.

Enfin, il a été mis en place une police d'assurance spécifiques pour couvrir ce type de risques.

4.1.8 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

4.2 Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques

4.2.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité)
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques

Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des directeurs opérationnels.
- Un processus de gestion : une cartographie des risques dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque est ensuite évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place.
- Un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auxquelles il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les points d'attention couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) ; la société a recours à ses conseillers juridiques quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction d'Egide SA et les responsables de chacune des filiales reçoivent tous les mois un suivi du chiffre d'affaires, des prises de commandes, du carnet de commande, des effectifs ainsi qu'une situation de trésorerie par entité et au niveau du groupe.

Les responsables d'unités reçoivent également tous les mois un compte de résultat leur permettant de comparer les performances écoulées par rapport au budget. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Le directeur général communique au conseil d'administration, sous forme de slides Powerpoint, un ensemble d'indicateurs concernant le groupe et présentant principalement les éléments liés aux prises de commandes et à la facturation, les prévisions de trésorerie à moyen terme, les effectifs, les comptes de résultats ainsi que les commentaires nécessaires à la compréhension desdits indicateurs. La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs si nécessaire.

Communication financière :

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la société communique son chiffre d'affaires semestriellement. La direction financière publie également une situation intermédiaire consolidée à mi-exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale, revus par le comité d'audit et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation semestrielle, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et de chacune des filiales, puis sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un Document d'Enregistrement Universel (URD) également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social ou sur le site administratif de l'entreprise.

Pour l'exercice 2021, les sociétés européennes cotées sur un marché réglementé doivent publier leur rapport financier annuel sous un format électronique unique européen : le *European Single Electronic Format* (ESEF). Cette obligation initialement applicable aux états financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 a été reportée au 1^{er} janvier 2021 pour les émetteurs qui le souhaitent. Egide a fait ce choix et publie donc ses comptes sous ce format cette année pour la première fois.

4.2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

Comme précédemment exposé, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

4.2.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par le groupe vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements de chacune des entités composant le groupe
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes des entités du groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- La fiabilité des informations financières,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qui ont été fixés par la direction générale, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2015 (Egide SA) ou AS 9100 (Egide USA et Santier), le groupe Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement des systèmes qualité en place regroupées au sein de Manuels Qualité. Ces systèmes couvrent l'ensemble des activités de production du groupe (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage à appliquer la politique qualité qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés chaque année par la direction générale et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par les directions qualité, analysées en comité de direction ou lors des revues de direction sur chacun des sites.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de livraison à l'heure, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre Egide et les parties intéressées (clients, fournisseurs, salariés et autres tiers).

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Sur chacun des sites, afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec sa direction et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Chez Egide SA, la direction effectue une fois par an une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. Dans les filiales Egide USA et Santier, une revue partielle est effectuée respectivement tous les semestres et tous les trimestres. Les revues de direction sont préparées par les directions qualité, qui sont chargées d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Ces revues sont réalisées notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Ces revues permettent de mesurer l'efficacité des systèmes de management de la qualité, de redéfinir les objectifs correspondants et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans des plans d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue des entités et du groupe.

4.2.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur dans chaque pays (France et Etats-Unis). Il dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, bureau d'études, production, ...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 ou de l'AS 9100 et décrites dans les Manuels Qualités (seul un « processus comptable et financier » existe).

Maison mère Egide SA : la direction financière est assurée par le directeur administratif et financier, qui supervise la responsable comptable. L'établissement technique des comptes consolidés et la mise aux normes IFRS sont assurés par un

cabinet d'expertise comptable d'Avignon. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière, qui dépend directement de la direction générale. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société).

Filiale Egide USA Inc. : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur du site. Au sein du service, une contrôleuse financière et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA intervient en support; elle s'assure de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

Filiale Santier Inc. : la société possède sa propre structure comptable et financière, dont la direction est assurée par une Contrôleur locale. En interne, la contrôleur assistée d'une comptable salariée s'assure de la tenue de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction, de la société mère et des banques. La direction financière d'Egide SA intervient en support et s'assure de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

Filiale Egide USA LLC : cette structure est la holding qui détient directement les deux filiales américaines du groupe (Egide USA Inc. et Santier Inc.). Elle a pour unique actionnaire Egide SA. La tenue de la comptabilité de cette société est directement assurée par le service comptable d'Egide SA car compte tenu de son absence d'activité, il y a très peu de mouvements à enregistrer. La société n'a par ailleurs pas de compte bancaire.

De manière globale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère, tout en respectant les obligations de leur pays. S'agissant des éléments d'information mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chacune des filiales et d'une révision, le cas échéant, par la direction financière d'Egide SA.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, suivi des sociétés de factoring, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations, gérés en interne ou par l'intermédiaire de sociétés de prestations de services informatiques.
- Compte tenu de l'augmentation sensible des tentatives de fraude, une attention très particulière a été mise en place pour les modifications des coordonnées bancaires servant aux paiements de toute nature.

Les responsables des systèmes d'informations et les sous-traitants experts en infrastructures de réseaux (un en France et un aux USA) s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques de façon sécurisée.

Aux USA, pour répondre aux demandes de plus en plus fréquentes des clients, une mission de sécurisation des systèmes et procédures a été confiée à un cabinet expert dans le cadre du programme NIST (National Institute of Standards and Technology).

4.2.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs des sociétés du groupe (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

4.2.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières

- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel et en outils informatiques)
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture retenues pour l'établissement des comptes ainsi que les estimations impliquant un jugement de sa part. Elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le comité d'audit. Enfin, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

4.2.5.2 *Le conseil d'administration*

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé par le comité d'audit des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès dudit comité que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est par ailleurs, par la voie de son président, régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale et du comité d'audit (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

4.2.5.3 *Le comité d'audit*

Le comité d'audit est composé des trois administrateurs indépendants de la société (tous les membres sauf le président directeur général). Il se réunit notamment pour prendre connaissance de la cartographie des risques et des projets de comptes semestriels et annuels. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu qui est ensuite présenté au conseil d'administration.

4.2.5.4 *Le gestionnaire des risques*

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

4.2.5.5 *L'audit interne*

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

4.2.5.6 *Le personnel de la société*

Le groupe s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et AS 9100, et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à son activité. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de chaque entité, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

4.2.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes présentées au comité d'audit. Pour toutes les sociétés du groupe, les mêmes cabinets de commissaires aux comptes ont été choisis pour procéder au contrôle des comptes, en faisant appel aux bureaux locaux pour ce qui concerne les entités américaines.

4.2.7 Moyen mis en œuvre pour sécuriser l'activité

4.2.7.1 Protection des droits de propriété intellectuelle

Afin de réduire les risques exposés ci-dessus, le Groupe a recours à des procédures de formalisation et de validation juridique et technique de toutes les étapes de production et d'exploitation d'un produit. Quand un besoin est identifié, des juristes spécialisés assurent la gestion, la surveillance et l'acquisition des droits de propriété intellectuelle pour le Groupe. Le Groupe travaille également avec des cabinets d'avocats réputés pour leur savoir-faire dans ce domaine et utilise des services de surveillance des propriétés intellectuelles le cas échéant. Le Groupe procède à l'enregistrement des marques et copyrights de ses produits dans les pays qu'il juge nécessaires, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Le Groupe ne dépose pas de brevets pour ses produits et n'est pas dépendant d'un brevet particulier.

4.2.7.2 Carence de fournisseurs

Le Groupe cherche à réduire le risque d'approvisionnement en diversifiant et sécurisant ses sources d'approvisionnements. Les matières premières utilisées pour la réalisation des produits du Groupe sont relativement abondantes sur le marché mondial et le Groupe n'a pas identifié de risque de carence même en ces périodes de tensions internationales. La hausse des prix est assurément un problème comme pour le reste du monde, mais le cycle d'activité : demande de cotation client – demande de prix fournisseur – commande client avec un volume ferme – confirmation de commandes aux fournisseurs, sécurise une grande partie des marges à l'exclusion des consommables et de l'énergie.

4.2.7.3 Assurances

Le Groupe bénéficie d'une couverture mondiale s'agissant notamment des risques de dommages aux biens, de perte d'exploitation et de responsabilité civile exploitation, professionnelle et propriété intellectuelle. Le Groupe assure également la responsabilité civile de ses mandataires sociaux et dirigeants. D'une façon générale, l'activité du Groupe ne présente pas de risques propres de nature extraordinaire. Les polices sont souscrites au niveau local (notamment en Amérique du Nord) afin de tenir compte des spécificités des marchés nationaux.

4.2.8 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions coûteuses.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi. Son code APE est 2611Z.

5.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site Sactar – 84500 Bollène - France (Tél : 04 90 30 97 11).

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.5 Site internet

<https://www.egide-group.com>

Les informations figurant sur le site Internet ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.

5.6 Evénements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité "encapsulation" de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la "bulle Internet", qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : crise économique mondiale (subprimes) impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

2011 : un bon premier semestre en termes de chiffres d'affaires mais un ralentissement au cours du second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, ayant entraîné une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes à court terme.

2012 : une situation économique mondiale qui s'enlise dans la crise, impactant fortement les marchés d'Egide SA. Ceux des filiales américaine et anglaise restent moins touchés.

2013 : la filiale anglaise Egide UK et la filiale marocaine Egima sont cédées.

2014 : le groupe construit une stratégie ambitieuse autour de ses métiers de base, les boîtiers hermétiques pour applications critiques. Il modifie sa gouvernance en dissociant la fonction de président du conseil (assurée par Philippe Brégi) et celle de directeur général (assurée par Eric Michel puis par James F. Collins).

2015 : le plan stratégique est mis en œuvre. La duplication de la ligne de fabrication de boîtiers céramique HTCC de Bollène (France) sur Cambridge (USA) démarre, financée par une augmentation de capital de 5 millions d'euros, dans le but de fournir au marché militaire américain soumis aux restrictions ITAR¹ des boîtiers céramique fabriqués localement. La première commande est livrée à un client américain, leader dans le domaine de l'imagerie thermique. Le déploiement du réseau commercial, démarré fin 2014, s'est poursuivi et les investissements en équipements sur le site de Bollène ont démarré.

2016 : le plan de développement de la céramique aux Etats-Unis est ralenti par l'environnement incertain lié aux élections présidentielles américaines de novembre, qui a entraîné le gel du lancement de nouveaux programmes militaires sur lesquels Egide USA comptait se positionner. Dans le même temps, l'entité française réalise sa meilleure progression de chiffre d'affaires depuis 2010. Monsieur Brégi quitte la présidence du conseil d'administration en juin ; cette fonction sera assurée par Monsieur Collins, directeur général.

2017 : le groupe annonce la création d'une nouvelle filiale américaine, Santier Inc., basée à San Diego en Californie, qui fabrique des composants métalliques et des fonds dissipant la chaleur. L'acquisition des actifs et passifs exploités par Santier Inc. est financée par une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros finalisée en février.

2018 : le groupe renforce l'équipe de direction avec l'arrivée de nouveaux profils (Eric Delmas en qualité de directeur du site de Bollène, Vincent Courty en qualité de directeur des ventes Monde et Gabriel Vitorla en qualité de directeur régional des ventes pour la zone Midwest des Etats-Unis). Côté industriel, le plan céramique HTCC s'accélère avec des ventes ayant dépassé le million de dollar.

2019 : Le marché récurrent qui assure 10% des volumes de Bollène s'arrête car le client stoppe son produit. Pour faire face à cette baisse d'activité, Egide SA se restructure et ferme son établissement de Trappes où il n'y avait plus que des services administratifs et un petit atelier d'usinage, pour tout concentrer à Bollène.

2020 : Crise mondiale du Covid et incendie début juillet de la galvanoplastie d'Egide USA à Cambridge.

2021 : Démarrage de projets de modernisation industrielle de l'usine de Bollène en France avec l'appui du plan de relance France.

¹ Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur des produits à usage militaire. Si un produit est classifié « ITAR », la propriété industrielle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Pratiquement, cela signifie que le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France) ; ce qui importe est qu'aucun salarié d'Egide SA n'ait accès aux caractéristiques du produit « ITAR » et que ce produit soit intégralement fabriqué aux Etats-Unis. En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain.

6 Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques².

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique³ et modélisation hyperfréquence⁴. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et a la capacité de fabriquer des perles de verre.



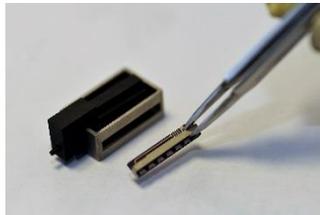
6.1.2 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que par exemple le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou les propriétés amagnétiques présentent un avantage ou encore le poids est critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.



² Science de l'étude de composants permettant la génération, la transmission, le traitement (modulation, amplification) ou la conversion de signaux optiques

³ Etude des composants électroniques qui émettent ou interagissent avec la lumière, base des télécommunications par fibre optique

⁴ Analyse d'une onde radio de fréquence très élevée, comprise entre 1 et 100 GHz, utilisée dans l'électronique

Céramique - métal

Dans cette technologie, qui prends une part de plus en plus importante bien que plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre. Pour les boîtiers HTCC les plus complexes servant notamment les besoins télécom hyperfréquences, RF et capteurs le corps du boîtier dans sa plus grande partie peut être constitué de céramiques multi-feuilles.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipant, TEC⁵, optiques, ...). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.

De nouveaux développements autour de la fabrication additive visent aussi à terme, au-delà d'intérêt pour le prototypage rapide et la miniaturisation, à permettre l'intégration de ce type de fonctions.

6.1.3 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or, Nickel ou Argent), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage
- pré traitement des composants métalliques
- dorure des boîtiers verre – métal et céramique au stade final de la fabrication
- argenture de joints

La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini, d'autant qu'en matière de produits demandant une herméticité fiable, les processus de traitement de surface ajustés et dédiés à ce type de besoin sont souvent un différentiateur clef pour la société.



⁵ Thermo Electric Cooler ou refroidissement thermoélectrique (technique de refroidissement utilisant la thermoélectricité. On utilise pour cela des composants nommés « modules Peltier » qui transforment un courant électrique en une différence de température)

6.1.4 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofrittée à haute température". Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de MEMS, de capteurs, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou "green tape")

La céramique "cru" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées en salle blanche.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin d'établir la conduction d'une couche à l'autre.

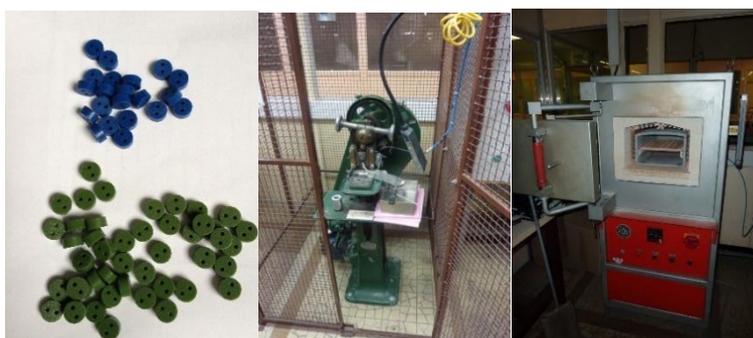
Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "cru" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).



6.1.5 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600°) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.



6.1.6 Les fonds dissipant et composants métalliques

Avec Santier Inc., le groupe dispose d'une capacité de fabrication de composants métalliques et de matériaux dissipant du type CuMo (Cuivre Molybdène) ou CuW (Cuivre Tungstène) sur son site industriel de San Diego en Californie. Les débouchés sont les applications électroniques (hyperfréquences, optronique) à destination des marchés de défense américains (certifiés ITAR), du médical, **de l'aérospatial** et des télécoms. La filiale est un fournisseur potentiel de matériaux dissipant utilisés dans la fabrication de boîtiers hermétiques et un client potentiel de composants céramique HTCC fabriqués à Cambridge, MD.



6.1.7 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2019		2020		2021	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre-métal	23 185	73,0	21 881	73,0	23 578	72,5
Produits céramique	8 141	25,6	7 753	25,9	8 755	26,9
Etudes	260	0,8	151	0,5	170	0,5
Autres	196	0,6	188	0,6	0	0,0
Total	31 782	100,0	29 973	100,0	32 503	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2019		2020		2021	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre-métal	5 275	43,6	5 460	40,7	5 790	40,8
Produits céramique	6 364	52,7	7 613	56,8	8 232	58,0
Etudes	260	2,1	151	1,1	170	1,2
Autres	196	1,6	188	1,4	0	0,0
Sous total Egide SA	12 094	100,0	13 412	100,0	14 192	100,0
Produits verre-métal	10 526	92,8	8 000	98,3	9 784	94,9
Produits céramique	817	7,2	139	1,7	523	5,1
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total Egide USA	11 343	100,0	8 139	100,0	10 307	100,0
Produits verre-métal	7 384	88,5	7 926	94,1	8 004	100,0
Produits céramique	960*	11,5	496	5,9	0	0,0
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total Santier	8 344	100,0	8 422	100,0	8 004	100,0
Total	31 782		29 973		32 503	

*Santier achète les composants céramiques à Egide USA et les distribue à ses clients. Cette activité n'était pas traitée comme telle. Le Chiffre d'affaires historique a été corrigé dans cette présentation.

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge. Un même produit pouvant avoir à la fois un débouché militaire ou industriel, la segmentation des marchés est basée sur les applications, quel que soit le secteur final adressé.

6.2.1 L'imagerie thermique

Sont classés dans cette famille les composants pour famille de produits utilisant les radiations infrarouges pour former une image. Les composants pour l'imagerie thermique peuvent concerner tant les détecteurs refroidis par cryogénie pour des applications militaires ou spatiales que des détecteurs sophistiqués dits « non refroidis » pour des applications militaires, industrielles, automobiles ou médicales.

Dans le domaine militaire, les produits fournis par Egide sont utilisés dans la fabrication de caméras thermiques très haute définition, avec une portée de plusieurs kilomètres en vision nocturne. Le désir de renforcer la sécurité a rapidement étendu ces applications infrarouge à des domaines multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, ... Dérivées des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

Ce marché de l'imagerie thermique continue de croître année après année (Source : Mordorintelligence). Il est estimé à 5,2 milliards de dollars en 2020. La croissance moyenne annuelle attendue est, toujours selon cette étude, de 7,8 % entre 2021 et 2026.

Faisant principalement appel à la technologie céramique, les boîtiers pour applications infrarouges sont majoritairement fournis par Egide SA, et un peu par Egide USA, pour le marché militaire américain qui requiert une production locale.

6.2.2 Les composants de puissance

Sont classés dans cette famille les boîtiers ou éléments utilisés par les convertisseurs de courant. Les applications les plus fréquentes sont les convertisseurs DC-DC, les moteurs électriques, les variateurs de fréquence, les hybrides de puissance, propulseurs de puissance pour les marchés de la défense, du spatial et de l'aéronautique (calculateurs de régulation des moteurs ou FADEC – Full Authority Digital Engine Control).

Faisant principalement appel à la technologie verre-métal, les composants pour applications de puissance sont majoritairement fournis par Egide USA au sein du groupe.

De nouveaux marchés liés à la puissance, mais cette fois utilisant des céramiques, ont été pénétrés en 2020 et devraient constituer un nouveau vecteur de croissance pour l'entité de Bollène.

6.2.3 L'optronique

Sont classés dans cette famille les composants pour famille de produits émettant, détectant ou recevant de la lumière. L'application finale la plus connue du domaine concerne les télécommunications par fibre optique.

Ainsi, les produits d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques et les éléments dissipant la chaleur sont indispensables :

- Les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- Les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- Les émetteurs-récepteurs (TROSA) dont la demande pour les produits fort débit est en forte hausse
- Les modulateurs, qui servent à transformer un signal optique continu en un signal numérique,
- Les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance,
- Les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,
- Les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal,

- Les commutateurs de longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Actuellement Egide poursuit ses développements dans ce secteur, sur des produits « haut de gamme », c'est-à-dire plus haut en débit (400 Gbps et au-delà), pour lesquels très peu de fabricants au monde sont capables de maîtriser le process HTCC, les transitions à très hautes fréquences (au-delà de 75 GHz) et l'intégration de composants optiques.

Les boîtiers pour l'optronique font principalement appel à la technologie céramique et sont pour l'instant fournis par Egide SA, le site américain restant dédié aux produits soumis aux contrôles ITAR (International Trade in Arms Regulations). Les fonds dissipant la chaleur sont quant à eux fournis par Santier.

6.2.4 Les composants hyperfréquences

Sont classés dans cette famille les composants utilisés par des ensembles qui fonctionnent à des fréquences comprises entre 3 et 100 GHz. Les applications les plus fréquentes concernent les marchés militaires, spatiaux et des télécommunications, notamment les stations de base sans fil (tours cellulaires), les réseaux Wi-Fi, les antennes de satellites, les radars, le contrôle du trafic aérien ou les réseaux de transport de données par fibres optiques.

Ils sont généralement fabriqués en utilisant la technologie céramique HTCC, bien qu'il y ait également des connecteurs verre-métal (GPO, GPPO, etc.) qui répondent aux besoins des clients ; les composants hyperfréquence sont fournis par les trois entités du groupe.

6.2.5 Répartition du chiffre d'affaires par applications

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2019		2020		2021	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	9 250	29,1	9 433	31,5	11 221	34,5
Puissance	8 397	26,4	7 520	25,1	8 466	26,0
Optronique	4 792	15,1	4 303	14,4	4 443	13,7
Hyperfréquences	5 251	16,5	4 965	16,6	4 277	13,2
Autres	4 092	12,9	3 752	12,5	4 095	12,6
Total	31 782	100,0	29 973	100,0	32 503	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2019		2020		2021	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	7 155	59,2	8 791	65,5	10 311	72,7
Puissance	732	6,1	297	2,2	310	2,2
Optronique	2 163	17,9	1 597	11,9	1 390	9,8
Hyperfréquences	1 183	9,8	1 326	9,9	874	6,2
Autres	861	7,1	1 401	10,4	1 307	9,2
Sous total Egide SA	12 094	100,0	13 412	100,0	14 192	100,0
Imagerie thermique	1 522	13,4	533	6,5	902	8,8
Puissance	6 250	55,1	6 014	73,9	7 049	68,4
Optronique	526	4,6	173	2,1	316	3,1
Hyperfréquences	1 259	11,1	718	8,8	972	9,4
Autres	1 786	15,8	701	8,6	1 068	10,4
Sous total Egide USA	11 343	100,0	8 139	100,0	10 307	100,0
Imagerie thermique	572	6,9	110	1,3	9	0,1
Puissance	1 414	16,9	1 209	14,4	1 071	13,4
Optronique	2 104	25,2	2 532	30,1	2 737	34,2
Hyperfréquences	2 809	33,7	2 921	34,7	2 431	30,4
Autres	1 445	17,3	1 650	19,6	1 756	21,9
Sous total Santier	8 344	100,0	8 422	100,0	8 004	100,0
Total	31 782		29 973		32 503	

Le secteur « Autres » de Santier comprend l'activité médicale, propre à la filiale.

6.2.6 Les clients

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2021, tous segments d'activité confondus, ont représenté 54 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 42 % et le premier client du groupe 16 %. En 2020, ces chiffres étaient respectivement de 51 %, 40 % et 16 %.

Sur la base de son portefeuille clients, Egide estime être à l'abri de risque de crédit client, ce qui ne rend pas nécessaire une assurance-crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage. Il arrive qu'une avance à la commande soit demandée à des nouveaux clients, lors d'une première relation. Dans la quasi-totalité des cas, la facturation aux clients est déclenchée par les livraisons; toutefois, en France, les marchés d'études, pour lesquels il n'y a pas eu de facturation en 2021, sont enregistrés à l'avancement des travaux de R&D, alors que les encaissements sont liés à des jalons avec souvent un acompte important. La durée des contrats commerciaux dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de quelques semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois avec un cadencement des livraisons, voire plusieurs années s'il s'agit de contrats cadres. S'il existe des contrats significatifs, ils sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs ainsi que sur un réseau d'agents spécialisés en produits « high-tech » couvrant l'Italie, le Royaume Uni, la Scandinavie, l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, Israël, la Turquie, la Corée du Sud et la Russie. Depuis la mi-2021, Brook Gaster est à la tête de la direction commerciale USA. En France, depuis le départ de Vincent Courty fin 2021 en qualité de Directeur Commerciale, la fonction de Direction commerciale est assurée par David Hien qui est le Directeur de la totalité de l'établissement français. La fonction commerciale compte une dizaine de collaborateurs répartis sur les 3 sites.

6.2.7 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2019		2020		2021	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	5 723	18	6 737	22,5	6 374	19,6
Union Européenne (hors France)	2 897	9,1	3 101	10,3	3 549	10,9
Amérique du Nord	18 217	57,3	14 599	48,7	16 346	50,3
Reste du monde	4 946	15,6	5 536	18,5	6 234	19,2
Total	31 782	100,0	29 973	100,0	32 503	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2019		2020		2021	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	5 772	47,3	6 737	50,2	6 374	44,9
Union Européenne (hors France)	1 963	16,2	1 409	10,5	2 313	16,3
Amérique du Nord	786	6,5	876	6,5	553	3,9
Reste du monde	3 623	30	4 390	32,7	4 952	34,9
Sous total Egide SA	12 094	100,0	13 412	100,0	14 192	100,0
France	0	0	0	0,0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	290	2,6	96	1,2	205	2,0
Amérique du Nord	10 998	97	7 821	96,1	9 783	94,9
Reste du monde	54	0,5	222	2,7	319	3,1
Sous total Egide USA	11 343	100,0	8 139	100,0	10 307	100,0
France	0	0	0	0,0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	643	7,7	1 596	19,0	1 032	12,9
Amérique du Nord	6 433	77,1	5 902	70,1	6 011	75,1
Reste du monde	1 268	15,2	924	11,0	961	12,0
Sous total Santier	8 344	100,0	8 422	100,0	8 004	100,0
Total	31 782		29 973		32 503	

6.3 Événements exceptionnels et perspectives

Créé en 1986, Egide a connu une forte croissance sur le marché des télécoms et a eu jusqu'à 1200 salariés, à Bollène, Trappes, au Maroc et au UK. Après l'éclatement de la bulle télécoms en 2001, puis la délocalisation de ces marchés, Egide a dû se réinventer en se focalisant sur des marchés stratégiques tels que la défense et dans des niches de haute technologie. La fermeture des sites au Maroc et en UK étaient inévitables. La dernière étape de cette mutation difficile date de 2019 avec la fermeture de Trappes et la réunion en un seul lieu (Bollène) de tous les services, à l'exception des Ventes. En 3 ans, le Groupe a fait peau neuve avec l'achat de Santier Inc. en Californie qui permet d'étendre les métiers du Groupe vers la dissipation thermique et le renouvellement des équipes de Direction.

Pour Egide SA, 2021 constitue la confirmation d'un nouveau rentable avec le commencement de la mise en œuvre d'une modernisation industrielle de l'usine de Bollène soutenue par les plans de relance France. L'instigateur de cette mutation aura été Eric Delmas qui, après 4 ans, a quitté le groupe début 2022. Il avait cependant eu le temps de faire venir début 2021, un responsable du Business development, David Hien qui connaît déjà les opérations et va donc pouvoir poursuivre et accélérer les projets en cours.

Chez Egide USA, l'incendie de juillet 2020 a eu des répercussions jusqu'au 3^{ème} trimestre 2021 à cause du retard pris dans la reconstruction de l'atelier de Galvanoplastie puis la certification du dit atelier par les clients. Ces délais ont nécessité de faire appel à la sous-traitance qui a coûté 2,3M€ déduction faite de l'indemnité d'assurance. Cette surcharge est comptablement compensée par le profit sur les immobilisations financée par l'assurance, mais sur le plan financier, ce profit est déjà affecté à l'investissement et ne peut donc pas compenser la sortie de trésorerie de la sous-traitance. La situation de trésorerie s'est donc tendue, avec notamment l'usage à plein des lignes de crédit finançant le BFR. Dans ce contexte un peu délicat, un projet de refinancement utilisant le bâtiment de Cambridge et son contenu comme garantie est en cours de montage afin de permettre un désendettement massif et trouver un nouveau partenaire bancaire. Ce refinancement doit aller au-delà de l'existant et permettre de commencer à copier à Cambridge les projets de modernisation de Bollène.

Santier Inc. a eu une année difficile et a généré des pertes qui pèsent lourd dans la trésorerie et nécessitent d'utiliser à plein les lignes de crédit de financement du BFR. C'est d'abord à cause d'un niveau d'activité trop bas que la rentabilité est mauvaise et les pistes d'économies identifiées ne sont pas suffisantes pour équilibrer les comptes sans augmenter le chiffre d'affaires. L'amélioration de la situation de trésorerie aux USA permettra à San Diego aussi de mener des projets de modernisation d'un parc machines qui en a besoin, permettant à la fois d'abaisser les coûts et de gagner des clients.

Au global, le bon rythme de constitution du carnet de commandes constaté en fin d'année 2021, porté en grande partie par le secteur de la Défense, permet de poser des bases solides pour croître en 2022.

La situation géopolitique en Europe devrait avoir un effet positif sans que cela soit tangible pour le moment au niveau des prises de commandes. Les donneurs d'ordres du secteur de la Défense, tant en Europe qu'aux États-Unis, ont indiqué, sans pour autant annoncer clairement leurs commandes, qu'ils s'attendent à ce que leurs activités respectives soient soutenues au second semestre.

Egide SA prévoit une accélération de ses revenus grâce à la conquête de nouveaux clients sur le marché de l'imagerie thermique, et à de nouvelles commandes pour la prochaine génération de boîtiers pour les communications à haut débit. De nombreux nouveaux projets majeurs, remportés en 2021, seront lancés en 2022, ce qui stimulera les revenus pour les régions d'Israël et de Chine.

Le carnet de commandes de l'activité céramique HTCC d'Egide USA s'est reconstitué à près d'1 M\$, intégrant deux nouveaux clients. Un accord pluriannuel de plusieurs millions de dollars avec son plus grand client sur le secteur de la puissance est confirmé par des commandes. Et une croissance significative est attendue sur le marché des batteries thermiques. Une nouvelle équipe commerciale aux États-Unis travaille à développer de nouvelles opportunités pour Santier - matériaux de dissipation thermique et capacités d'usinage. Les commandes enregistrées au premier trimestre semblent refléter le succès de cette équipe.

6.4 Stratégies et objectifs de l'émetteur

Même si les 3 sites d'Egide ne sont pas au même stade, la stratégie ne change pas et l'amélioration de la rentabilité d'Egide SA montre le chemin.

Les axes stratégiques sont :

- Renforcer son offre sur les marchés actuels
- Prospecter des marchés nouveaux avec des approches nouvelles
- Moderniser l'outil de production
- Renforcer l'effort de R&D avec des projets d'envergure notamment sur la 3D avec des laboratoires extérieurs
- Travailler la cohésion et les synergies entre les trois sites du groupe (Bollène, Cambridge et San Diego)

6.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Egide est globalement autonome en matière de savoir-faire, technologies et brevets. Les approvisionnements de matières et composants reposent sur plusieurs sources et aucun contrat ne représente une dépendance particulière par rapport à fournisseur. Il en va de même pour les quelques contrats de sous-traitance pour lesquels une stratégie multi sources est en place afin d'assurer une meilleure flexibilité pour répondre aux dynamiques marchés et afin de limiter les risques de discontinuités. Certains constituants utilisés dans la fabrication des poudres céramique et des encres de sérigraphie peuvent être achetés chez un seul fournisseur afin de garantir une bonne homogénéité et une qualité constante. Compléter ces sources avec des alternatives est à l'étude pour accompagner le développement en volume des de l'activité céramique du groupe.

6.6 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont l'une des divisions fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures. Dans cet univers, Egide est quasiment le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains sur la technologie verre – métal alors que les Japonais sont spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur des produits standard à bas coût, qu'ils soient en verre – métal ou en céramique, et ils s'adressent généralement à leurs marchés locaux.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Applications ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats Unis	IT, P, O, HY	€ 1,5 milliards ⁽²⁾	New York	€ 26,7 milliards ⁽³⁾
Kyocéra	Japon	IT, O, HY	€ 2,2 milliards équivalent 12 mois ⁽⁴⁾	Tokyo	€ 20 milliards ⁽⁵⁾
Electrovac	Autriche	P, HY	Env. € 75,0 millions ⁽⁸⁾	Non cotée	-
Schott	Allemagne	O	Non disponible	Non cotée	-
Hermetic Solution Group	Etats Unis	P, O, HY	Non disponible	Non cotée	-
NGK NTK division ceramic	Japon	O, HY	€ 0,66 milliard ⁽⁶⁾	Tokyo	€ 3,8 milliards ⁽⁵⁾
Metal life	Corée Sud	IT, O, HY	€ 28 millions ⁽⁷⁾	Séoul	€ 80 millions

⁽¹⁾ IT : imagerie thermique – P : puissance – O : optronique – HY : hyperfréquences

⁽²⁾ source : Rapport annuel. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2021 pour l'activité "électromécanique" - \$1,78 milliard contre \$1,55 milliard en 2020

⁽³⁾ source : New York Stock Exchange. Cours au 9 juin 2022

⁽⁴⁾ source : Résultats 9 mois au 31 décembre 2021. Chiffre d'affaires pour l'activité "semi-conducteurs" - ¥ 236 milliards contre ¥ 193 milliards en 2020.

⁽⁵⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 9 juin 2022

⁽⁶⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Rapport annuel au 31 mars 2022 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 95 milliards contre ¥ 80 milliards.

⁽⁷⁾ source : Investing.com : Metal Life Co

⁽⁸⁾ source : estimation

Dans cet environnement concurrentiel, Egide n'est dépendant d'aucuns brevets ou licences, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir-faire et l'expérience de ses équipes.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications AS9100 des sites américains et ISO 9001 des sites français, audits réguliers, ...), et occupe une position reconnue.

6.7 Investissements

6.7.1 Principaux investissements réalisés

Les travaux suite à l'incendie de Cambridge ont représenté 3 143k€. Egide SA, dans le cadre des Financement de France relance a commencé ses investissements avec 460k€ d'équipements.

En 2020, 2,6M€ ont été financé par l'assurance pour remplacer les équipements détruits, dont une grande partie du toit de l'usine de Cambridge.

Les investissements du groupe pour l'exercice 2019 ont été de 888 K€ principalement des équipements industriels répartis sur les 3 sites, avec en particulier des équipements d'usinage modernes à Bollène et à San Diego.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour les années 2019 à 2021 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021
Immobilisations incorporelles	0	38	21
Terrains et constructions	0	1 056	460
Installations techniques et outillages	503	573	2 564
Autres immobilisations	386	183	139
Immobilisations en-cours	267	1 015	418
Total	1 156	2 866	3 603

6.7.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements du groupe pour l'exercice 2022 est de l'ordre de 2,5 M€ avec la modernisation de l'usine de Bollène et le démarrage des usines américaines. 0,6 M€ restent à encaisser sur les subventions du plan de Relance France et le solde des investissements sera financé en crédit-bail pour Egide SA et en utilisant les surplus de trésorerie issus de la vente du bâtiment de Cambridge aux USA.

6.7.3 Principaux investissements à réaliser

La modernisation/robotisation de Bollène servira de test et laboratoire pour le groupe. Une fois installés et concluants, les processus de fabrication seront déployés aux US.

D'autre part, la crise sanitaire mondiale a ouvert le grand Monopoly industriel et il est fréquent de recevoir des offres de cessions d'activités dans le secteur d'Egide. Même si, la croissance externe ne fait pas partie de la stratégie du groupe, il est nécessaire de rester à l'écoute pour ne pas raté une opportunité majeure.

6.7.4 Nantissements des actifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant en date du présent document :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles					
Corporelles			Néant		
Financières					
Total					

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.

6.7.5 Nantissements des biens acquis en crédit-bail

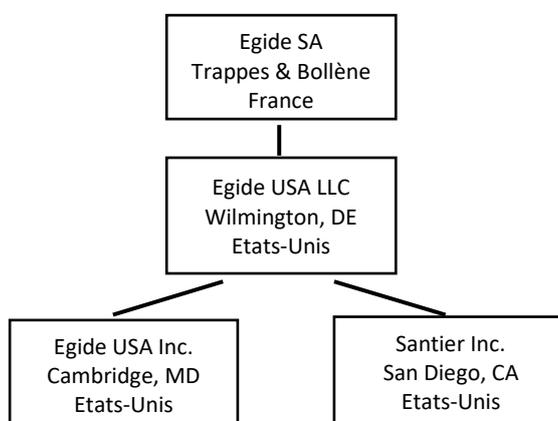
Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements liés aux contrats de crédit-bail existant chez Egide SA en date du présent document :

Date de l'inscription	Equipement	Montant HT	Date d'échéance
1 ^{er} septembre 2019	Matériels informatique	41 133€	1 ^{er} février 2022
26 septembre 2019	Machine usinage Datron	141 401€	26 août 2024
27 décembre 2021	Mesure TriD	81 500€	26 décembre 2026
Total		264 034€	

Il est précisé qu'aucune inscription de même nature n'existe chez Egide USA ou chez Santier.

7 Organigramme

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement 100 % du capital de sa filiale Egide USA LLC aux Etats-Unis, qui elle-même détient directement 100 % du capital de la société Egide USA Inc. et 100 % du capital de la société Santier Inc., filiales basées également aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc. et de Santier Inc.

Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc. sont des sociétés qui ont leur activité économique propre dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion (pour les deux premières citées) et dans le domaine des composants métalliques et dissipant (pour la dernière, qui a nouvellement intégré le périmètre du groupe). A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment les unes des autres. Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA, Egide USA et Santier ont le même président et le même directeur général. Elles sont dirigées chacune par un General Manager et possèdent leurs propres services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, assurance qualité, achats et services de production. La direction financière du groupe supervise celle dédiée à Egide SA et celle des filiales américaines. La direction commerciale est séparée en deux zones : Amérique du Nord (dirigée par Gabriel Vitorla) et Europe et Asie (dirigée Vincent Courty).

Les flux entre les différentes sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter-sociétés. Depuis la modification des dispositions légales par ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 qui a modifié l'article L225-39 du code de commerce, ces refacturations ne répondent plus aux règles des conventions réglementées.

8 Propriétés Immobilières, Usines Et Equipements

8.1 A - Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'équipements de production industriels sur trois sites : Bollène (France), Cambridge (Maryland, USA) et San Diego (Californie, USA) :

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique – métal ainsi que la fabrication de perles de verre très spécifiques. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010, et qui a été prolongé de 3 ans en mai 2015. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge, MD (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre – métal ou céramique métal. Depuis mi-2015, le site est équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 300 m² et d'équipements de production pour le traitement de la céramique crue reçue d'Egide SA. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre – métal et céramique. Le bâtiment est détenu en pleine propriété.

Le site de San Diego, CA (filiale Santier)

Dans un bâtiment de 2 400 m², le site assure principalement pour le marché américain la fabrication de composants métalliques et de fonds dissipant. Il fournit également quelques ensembles incorporant des composants céramique HTCC achetés à l'extérieur ou fournis par Egide USA. Le site est équipé d'un atelier de fabrication de composants métalliques et d'une zone d'assemblage (similaire mais plus petite que chez Egide SA ou Egide USA) ainsi que d'une installation de traitement de surface. Il comporte son propre bureau d'études. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans qui démarre le 1^{er} janvier 2018. A ce jour, c'est le contrat de location signé avec l'ancien exploitant à qui ont été rachetés les actifs et passifs d'exploitation qui était resté en vigueur (transfert effectué le 28 février 2017).

Autre site

Un bâtiment d'environ 800 m², situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), abrite encore le service commercial, en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2016. Suite à la relocalisation à Bollène en 2019 des services administratifs, achats, marketing et usinage graphite d'Egide SA, les locaux sont sous-occupés en attente d'une reprise de bail ou d'une colocation.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des quatre sites du groupe, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique (chez Egide SA) avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- De deux salles blanches contenant des équipements pour transformer la céramique crue (une chez Egide SA et une chez Egide USA) : machines de poinçonnage des vias⁶ et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- Une salle propre pour assemblage de composants sensibles, telles les billes de verre (chez Egide SA),
- D'équipements de fabrication de perles de verre,
- De fours de déliantage⁷,

⁶ Trous percés dans les feuilles céramique

⁷ Elimination des liants avec un impact quasi nul sur les pièces

- De fours pour le frittage⁸ à haute température (1 600°) de la céramique,
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées),
- De machines de sérigraphie des extrémités,
- De fours pour le brasage⁹ sous vide,
- De fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- D'installations de galvanoplastie¹⁰ manuelles et/ou contrôlées par ordinateur,
- De machines de contrôle d'herméticité,
- De plusieurs centres d'usinage graphite,
- De plusieurs centres d'usinage métallique, dont un tour numérique et un centre 5 axes,
- De plusieurs équipements de découpe de métal (W-EDM – Wire Electrical Discharge Machining),
- De plusieurs équipements de polissage tri-planétaire,
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont des mesures 3D),
- De machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000. Ceux installés sur le site de Cambridge l'ont été en 2015 ; pour certains d'entre eux, il s'agit de matériel d'occasion transféré du site de Bollène. Les équipements de Santier dédiés à la fabrication de composants métalliques et de fonds dissipant la chaleur ont été acquis début 2017 en valeur d'occasion.

Voir § 6.7 – Principaux investissements réalisés

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3.2 et 4.3.4 – Risques réglementaires et environnementaux

8.3 Impact environnemental de l'activité du groupe

Voir § 17.4.5 – Impact environnemental

8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Voir § 17.4.9 – Engagements sociétaux en matière de développement durable

⁸ Le frittage est un procédé de fabrication de pièces consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.

⁹ Le brasage des métaux est un procédé d'assemblage permanent qui établit une continuité métallique entre les pièces réunies.

¹⁰ La galvanoplastie est un traitement de surface sur un objet par un dépôt électrolytique.

9 Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière

9.1.1 Analyse de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur

- **Exercice 2020**

Les résultats opérationnels 2020 par entité sont les suivants :

En millions d'euros	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	13,41	8,14	8,42	29,97
Résultat opérationnel	(0,66)	2,39	0,24	1,97

Chez Egide SA, l'amélioration de la rentabilité est mesurable sur toutes les lignes de dépenses et correspond à l'effort de restructuration menée en 2019 et poursuivi en 2020. Il est particulièrement notable que la perte intégrée dans la consolidation de mi-année était supérieure à celle présentée ici, ce qui signifie que le second semestre 2020 était légèrement positif, sans effet comptable particulier et avec une amélioration du chiffre d'affaires qui reste encore inférieur à 2018.

Globalement ces résultats confirment les économies annoncées au moment du plan de restructuration de 2019 et l'abaissement de 2M€ de CA du seuil de rentabilité.

Chez Egide USA, l'incendie de juillet a généré un grand nombre d'effets comptables au-delà de la baisse du chiffre d'affaires ; la valeur nette comptable des immobilisations détruites s'établit à 0,46 M€, remplacées pour 2,40 M€ d'immobilisations neuves, financées par l'assurance. Les coûts exceptionnels de remises en état s'élèvent à 6,88 M€, couverts à hauteur de 6,73 M€. Par ailleurs, une dépréciation des immobilisations d'Egide USA a été comptabilisée en 2020 suite à un constat de perte de valeur, pour un montant de 1,07M€. Enfin, les pertes d'exploitation ont été couvertes à hauteur de 1,52 M€. Indépendamment de l'incendie, Egide USA a bénéficié d'une subvention anti-covid intitulée PPP (Paycheck Protection Program) pour 0,70M€.

Chez Santier, une subvention PPP a également pu être encaissée pour 0,74M€.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible est de 1,40 M€, répartie entre Egide SA (0,72 M€), Egide USA (0,23 M€) et Santier (0,46 M€). En 2021, le recours à l'affacturage sera maintenu ou remplacé par une solution similaire de financement du poste clients chez Egide SA, tandis qu'Egide USA et Santier auront la faculté d'utiliser leur ligne de crédit-revolving basée sur une partie de leurs créances clients et stocks, afin de concourir au financement de leur besoin en fonds de roulement. On peut noter qu'au 31 décembre 2020 1,78 M€ de ligne de crédit disponible n'était pas utilisée. Santier disposera aussi d'une enveloppe de financement d'équipements à hauteur de 0,50 M\$. Enfin, le CIR de l'exercice 2020 sera financé comme en 2019 pour environ 0,12 M€ (alors qu'il avait été envisagé qu'exceptionnellement, il soit payé immédiatement par l'Etat).

L'endettement du groupe à fin 2020 (hors organismes d'affacturage et dettes de loyers) est de 4,56 M€ (Egide SA à hauteur de 1,23 M€, Egide USA de 1,28 M€ et Santier de 2,05M€ contre 5,63M€ à fin 2019. Les emprunts d'Egide USA et de Santier sont assortis de covenants et Santier qui sont toutes respectés cette année, contrairement aux années précédentes. Le ratio d'endettement du groupe (dette financière hors affacturage et dettes de loyers – trésorerie / capitaux propres) est de 30 % à la clôture 2020 ; il était de 38 % à fin 2019.

- **Exercice 2021**

Les résultats opérationnels 2021 par entité sont les suivants :

En millions d'euros	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Egide USA LLC	Consolidé
Chiffre d'affaires	14,2	10,3	8,0		32,50
Résultat opérationnel	0,6	1,0	(0,7)	(0,1)	0,82
Résultat net	0,8	0,7	(1,0)	(0,3)	0,2

Chez Egide SA, c'est la confirmation du retournement qui s'était produit à mi-année 2020. Grâce à l'amélioration des marges et au contrôle des dépenses, les résultats ont permis de commencer à récompenser le personnel qui avait perdu l'habitude et l'espoir. Un intéressement de 25k€ a pu être attribué. Sur le plan financier, cette amélioration, sous-tendue par des projets de modernisation industrielle en partie financés par des subventions du plan de relance, permet d'avoir accès relativement facilement au soutien des banques.

Chez Egide USA, l'incendie de juillet 2020 a eu des répercussions jusqu'au 3^{ème} trimestre 2021 à cause du retard pris dans la reconstruction de l'atelier de Galvanoplastie puis la certification du dit atelier par les clients. Ces délais ont nécessité de faire

appel à la sous-traitance qui a coûté 2,3M€ déduction faite de l'indemnité d'assurance. Cette surcharge est comptablement compensée par le profit sur les immobilisations financées par l'assurance, mais sur le plan financier, ce profit est déjà affecté à l'investissement et ne peut donc pas compenser la sortie de trésorerie de la sous-traitance. La situation de trésorerie s'est donc tendue, avec notamment l'usage à plein des lignes de crédit finançant le BFR. Dans ce contexte un peu délicat, un projet de refinancement utilisant le bâtiment de Cambridge et son contenu comme garantie est en cours de montage afin de permettre un désendettement massif et trouver un nouveau partenaire bancaire.

Santier a eu une année difficile et a généré des pertes qui pèsent lourd dans la trésorerie et nécessitent d'utiliser à plein les lignes de crédit de financement du BFR. La banque PMB qui soutient Santier et Egide USA depuis 2018 a été absorbée par une autre banque plus importante (Banc of California) qui a communiqué son souhait de ne pas continuer à supporter les lignes de crédit au-delà du 30 juin 2022, notamment car les Covenants des emprunts à long terme ne sont pas respectés. Cette limite au 30 juin est en cours de négociation pour être reportée d'un trimestre.

La trésorerie du groupe au 31 décembre 2021 est de 1,6M€, répartie entre Egide SA 0,95M€, Egide USA 0,16M€ et Santier 0,48M€. Grâce au projet de refinancement du bâtiment de Cambridge, les deux filiales américaines pourront retrouver la capacité de financement nécessaire pour exploiter le carnet de commandes qui a été reconstitué en décembre 2021 et janvier 2022 et commencer à moderniser les opérations. De son côté, Egide SA commence à bénéficier d'une image qui lui permet de se financer sans trop de difficultés.

L'endettement du groupe à fin 2021 (hors organismes d'affacturage et dettes de loyers) est de 6,05M€ (Egide SA à hauteur de 1,70 M€, Egide USA de 2,81 M€ et Santier de 1,53M€) contre 4,56 M€ à fin 2020. Les emprunts d'Egide USA et de Santier sont assortis de covenants qui ne sont pas respectés cette année. Le ratio d'endettement du groupe (dette financière hors affacturage et dettes de loyers – trésorerie / capitaux propres) est de 39 % à la clôture 2021 ; il était de 30 % à fin 2020.

9.1.2 Recherche et développement, brevets et licences

Egide continue d'accélérer sa stratégie de diversification et de différenciation par l'innovation. En 2021, les équipes techniques se voient renforcées et ceci continuera en 2022. Les nouvelles briques technologiques différenciantes prioritaires portent sur trois thèmes.

- Le premier est le développement du scellement titane pour élargir le portefeuille et servir de nouvelles applications dans les marchés de l'exploration des ressources naturelles, ainsi que les connecteurs titane pour la défense et l'aérospatial.
- Le deuxième est la miniaturisation des technologies HTCC pour servir des marchés en plein essor comme les boîtiers optronique pour la transmission longue distance sur la fibre, ou bien le LIDAR.
- Enfin de nouveaux développements sont lancés pour innover dans le domaine de la dissipation thermique et accompagner l'essor autour des applications des nouvelles puces GAN ou SIC.

Certains de ces projets sont financés par la Commission Européenne, par des fonds régionaux ou par la DGA dans le cadre de projet Rapid. Ils sont généralement financés à 100% ou quelquefois 75%. Les projets non financés (développements internes) sont pris en charge en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021
Dépenses de R&D	1003 k€	587 k€	588 k€
% du chiffre d'affaires consolidé	3,16 %	1,96 %	1,80 %
Effectif (en équivalent personne)	11,8	5,9	5,6

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide sont protégées au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2015. Egide USA et Santier sont toutes les deux certifiées AS9100:D et ISO 9001:2015 depuis septembre 2018. Ces 3 certifications ont été renouvelés jusqu'en 2024.

9.1.3 Evolution future probable des activités de l'émetteur et des activités en matière de recherche et développement.

La poursuite des développements utilisant les nouvelles technologies de fabrication additive sera également un axe fort d'innovation, tant pour industrialiser les procédés dont la faisabilité aura été démontrée dans les études précédentes que pour explorer les nouvelles techniques se faisant jour très rapidement dans ce domaine. Pour aller plus vite dans ce domaine, il est prévu de faire appel à des compétences extérieures.

Dans le cadre des projets d'automatisation lancés par Egide en France, il est anticipé que des processus de fabrication devront être changés et que des conceptions de produits différentes devront être imaginées ; poussées par des nouvelles contraintes.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement sur les revenus d'exploitation

- Evolution des marchés (voir § 6.2) ;
- Risques de change (voir § 4.1.2) ;
- Baisse des prix (voir § 4.4.2) ;
- Evènements exceptionnels (voir § 6.3) ;
- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.5).

9.2.2 Facteurs historiques ayant influé sur le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 avait entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 avait fortement pesé sur le développement de la société ; celle qui a débuté mi-2011 a encore eu des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'année 2012. De plus, l'absence de commandes d'un client militaire export (produits infrarouge) d'Egide SA en 2012, pour des raisons politiques et économiques, a montré que bien qu'Egide ne soit pas particulièrement dépendant d'un ou plusieurs clients (voir § 6.2.6), la société reste malgré tout très sensible à ce phénomène quand le niveau de chiffre d'affaires total est bas.

En 2013, ce sont les budgets de défense américains qui ont été pour la toute première fois restreint, avec un impact significatif sur les ventes de la filiale Egide USA. En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié. En 2016, c'est à nouveau les budgets militaires américains qui ont été touchés, à cause cette fois des élections présidentielles aux Etats-Unis et le contexte incertain qu'elles ont entraîné ; l'impact s'est fait ressentir chez Egide USA, avec le décalage de la croissance attendue sur les produits céramique HTCC à destination des marchés militaires locaux. En 2017, c'est la perte d'un client important d'Egide USA (suite à l'arrêt d'un programme militaire par l'administration américaine) qui a pesé sur la rentabilité, de même que les coûts d'entrée sur le marché des data-centers supportés par Egide SA ont pesé sur sa propre rentabilité. En 2018, le contexte politique et économique lié aux tensions entre les Etats-Unis et la Chine a conduit au renforcement de la réglementation européenne en matière d'exportation, ce qui a temporairement mais significativement pesé sur le chiffre d'affaires d'Egide SA. En 2019, une baisse très sensible de l'activité du premier client a conduit à la nécessité d'une restructuration en France avec la quasi-fermeture de l'établissement de Trappes en région parisienne. En 2020, le Covid a eu peu d'impact, en revanche l'incendie de Cambridge aux USA a eu un gros impact.

Face à ces évènements, la structure du groupe a constamment été adaptée au niveau d'activité réel mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.3 Éléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés

Etat de résultat global au 31 décembre 2020 et 2021 (en millions d'euros)

En millions d'euros, en IFRS	2021	2020
Chiffre d'affaires	32,50	29,74
Excédent brut d'exploitation	(1,07)	1,06
Résultat opérationnel courant	(2,54)	(0,35)
Autres produits opérationnel	4,17	12,42
Autres charges opérationnelles	(0,81)	(10,10)
Résultat opérationnel	0,82	1,97
Résultat financier	(0,43)	(0,56)
Impôt sur le résultat	(0,19)	(0,42)
Résultat net	0,20	0,98
Autres éléments du résultat global	0,84	(0,81)
Résultat global	1,04	0,18

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)

9.2.3.1.1 ACTIF (M€)		9.2.3.1.2 PASSIF (M€)	
Immobilisations	9,7	Capitaux propres	11,6
Droits d'utilisations d'actifs loués	2,0	Provisions non courantes	0,9
Autres actifs financiers	0,5	Dettes financières hors loyers + 1 an	1,6
Impôts différés actifs	0,7	Autres passifs non courants inclus loyers	2,3
Stocks et encours	7,4	Dettes financières – 1 an inclus loyers	6,7
Clients et autres débiteurs	4,8	Fournis. et autres créditeurs	5,3
Trésorerie disponible	1,6	Autres passifs courants	0,0
Autres actifs courants	1,6		
Total	28,3	Total	28,3

Tableau de flux consolidé au 31 décembre 2020 et 2021 (en millions d'euros)

	2020	2021
Trésorerie en début de période	1,46	1,40
Marge d'autofinancement	2,48	-1,20
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-0,79	0,73
Variation des actifs immobilisés	-0,83	0,12
Variation des dettes de location	-0,69	-0,63
Variation des dettes financières (hors factor)	-0,73	1,48
Variation des dettes d'affacturage et crédit revolving	0,58	-0,36
Augmentation de capital	-	-
Incidence des variations de cours des devises	-0,06	0,05
Trésorerie en fin de période	1,40	1,59

La consommation nette de trésorerie de l'exercice 2020 a été de 0,06 million d'euros ; la génération nette de trésorerie en 2021 a été de 0,19 million d'euros. Elles s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2020		2021	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Marge d'autofinancement		2,48	1,20	
Besoin en fonds de roulement	0,79			0,73
Acquisition d'immobilisations	0,83			0,12
Dettes de location	0,69		0,63	
Dettes financières		-0,16		1,12
Augmentation de capital				
Variation des devises	0,06			0,05
Total	2,38	2,33	1,83	2,02

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.5.4 – Capitaux propres et résultat par action

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 9.2.3 – Eléments synthétiques du tableau de flux consolidé et § 20.3.1.4 – Tableau de financement consolidé

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit en date du présent document :

Chez Egide SA

- Deux contrats d'affacturage France et Export souscrits à compter du 1^{er} janvier 2022 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 1,6 %, en remplacement d'un autre factor dont l'encours au 31/12/2021 est de 1 659k€.
- Le financement des Crédit d'Impôts Recherche auprès de BPI,
- Un prêt Sofired-PME Défense sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant brut de 600 000 euros, obtenu en 2015 de Bpifrance, à taux fixe de 3,85 %,
- Un emprunt obligataire d'un montant brut de 978 974 euros, obtenu en novembre 2017 auprès de Vatel Capital, à taux fixe de 7 %, fini de rembourser en octobre 2021
- Un prêt BPI Assurance Prospection de 49 K€.
- 3 Prêts Garantis par L'Etat pour un total de 1 150k€ dont le taux d'intérêt est de 0,73%, remboursables sur 5 ans avec une année de franchise.

Chez Egide USA

Une ligne de financement souscrite auprès de la Banc of California (absorbante de Pacific Mercantile Bank) (Californie) le 28 septembre 2018, qui se décompose comme suit :

- Un crédit revolving basé sur la valeur de l'encours client et des stocks, d'un montant de 1103k\$ au 31/12/2021, renouvelé jusqu'au 30 juin 2021, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,50 point (taux plancher de 4,0 %) ;
- Un prêt de financement des équipements d'un montant de 687k\$, à taux Prime Rate + 1,75 point (taux plancher de 5,25 %),
- Un prêt immobilier d'un montant de 1 395k\$ adossé à la valeur du bâtiment, remboursable mensuellement à compter du 28 octobre 2018 sur une base d'amortissement de 25 ans, à taux Prime Rate + 1,75 point (taux plancher de 5,25 %).

Ces lignes doivent être refinancées auprès d'un autre établissement crédit pour le 30 juin 2022, en cours de prolongation jusqu'au 30 septembre 2022.

Chez Santier

Une ligne de financement souscrite auprès de la Banc of California (absorbante de Pacific Mercantile Bank) (Californie) le 11 mai 2017 et renouvelée le 5 avril 2019, qui se décompose comme suit :

- Un crédit revolving basé sur la valeur de l'encours client et des stocks, d'un montant de 1 300k\$, renouvelé jusqu'au 30 juin 2022, à taux Prime Rate + 4,75 point (taux plancher de 7,50 %),
- Un prêt de financement des équipements d'un montant de 432k\$, à taux Prime Rate + 4,75 point (taux plancher de 7,50 %),

Ces lignes doivent être refinancées auprès d'un autre établissement crédit pour le 30 juin 2022, en cours de prolongation jusqu'au 30 septembre 2022.

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus.

Voir § 20.3.1.5.3.5 – Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il est précisé que les financements accordés par Pacific Mercantile Bank (PMB) ne peuvent être utilisés que par les filiales américaines du groupe ou, avec l'accord écrit de la banque, à Egide SA sous forme de prêt octroyé par Santier ou Egide USA à leur maison mère.

Voir § 20.3.1.5.7.1.1 – Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés

10.5 Sources de financement attendues

En France, un nouvel emprunt obligataire similaire à celui monté en 2018 ; pour un montant de 1m€ est en cours de montage avec Vatel Capital avec un taux d'intérêt de 8%.

D'autre part, des financements d'équipements sont prévus pour des montants de l'ordre de 500k€.

Au USA, il est prévu de vendre le bâtiment de Cambridge pour 6m\$ afin de rembourser tous les emprunts à long terme en cours, tant chez Egide USA que Santier.

Il est ensuite prévu de louer le même bâtiment moyennant un loyer annuel de 400k\$ sur 15 ans avec une clause d'indexation ferme de 2,5% par an.

Enfin, il est prévu de remplacer les crédits revolving de financement du Besoin en Fonds de Roulement par des similaires auprès de Gibraltar Business Capital avec un taux d'intérêt de Prime Rate + 2,5%, soit 6% actuellement.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.1.5.7

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2021 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de ses filiales à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (k€)	Paiements dus par période (k€)		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêt)	229	120	109	
- Egide SA (PGE)	1 150	58	1 092	
- Egide SA (Affacturage)	1 659	1 659	0	
- Egide SA (CIR)	322	0	322	
- Egide USA (emprunts)	1 839	1 839	0	
- Egide USA (revolving)	974	974	0	
- Santier (emprunts)	382	382	0	
- Santier (revolving)	1 148	1 148	0	
Sous total dettes financières	7 703	6 181	1 522	
Dettes loyers IFRS 16				
- Egide SA	1 010	302	693	16
- Egide USA	1	1	0	0
- Santier	1 215	175	592	448
Sous total dettes loyers	2 226	478	1 284	464
Total des obligations contractuelles	9 929	6 659	2 806	464

11 Environnement Réglementaire

Voir §20.8 – Procédures judiciaires et d'arbitrage

11.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. Le cas échéant, la société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

11.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

11.3 Assurances

Egide SA et ses filiales Egide USA et Santier ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Limites contractuelles d'indemnité		
	Egide SA	Egide USA	Santier
Risques industriels	40 M€	15 M\$	12 M\$
Responsabilité civile	10 M€	8 M\$	5 M\$
Déplacements professionnels	5 M€	1 M\$	1 M\$
Auto-mission	Illimitée	1 M\$	1 M\$
Automobiles	Illimitée	1 M\$	1 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile des dirigeants	5 M€	5 M€	5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	5M\$	5M\$
Responsabilité civile employeur	Non renouvelé	0,5 M\$	1 M\$
Cyberfraude	1M€	1M\$	1 M\$

Le montant total des primes enregistrées en 2021 s'élève à 333 k€ (183 k€ pour Egide SA, 84 k€ pour Egide USA et 66 k€ pour Santier). Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

11.4 Litiges sociaux

En France, 4 cas de départs sont en litige devant le Tribunal des Prud'hommes : 2 ont été gagnés en 1^{ère} instance, mais sont en Appel ; 1 a été perdu en 1^{ère} instance, mais la société a fait Appel et enfin un dernier cas n'a pas encore été jugé. Ces risques sont couverts par une provision de 235 K€ au 31 décembre 2021.

11.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Dans le secteur de niche sur lequel intervient Egide, il existe inmanquablement des clients et des fournisseurs plus importants que d'autres qui, sans rendre la société dépendante, la mettent en risque quand surviennent des soubresauts dans leurs activités respectives.

En 2021, le premier client a représenté 16 % et le deuxième 12 % du chiffre d'affaires consolidé contre respectivement 16 % et 10 % en 2020. 54% des ventes ont été réalisées avec les 10 premiers clients du groupe en 2021, contre 51 % en 2020. Le risque, quand l'un d'eux réduit son activité, est l'impact important qu'il a sur l'entité qui est touchée (cas du premier client d'Egide SA dans le domaine de l'infrarouge en 2018 par exemple). Pour limiter ce risque, la direction commerciale a pour objectif d'élargir le portefeuille client ainsi que les secteurs d'activités adressés.

En 2021, 80 % des achats techniques du groupe (principalement des composants) ont été effectués auprès de 28 fournisseurs (sur un total de 136 actifs >1000€). Le premier fournisseur du groupe a représenté 8,87 % des achats, les 5 premiers 38,6 % et les 10 premiers 57,7 %.

En 2020, 80 % des achats techniques du groupe (principalement des composants) ont été effectués auprès de 26 fournisseurs (sur un total de 154 actifs). Le premier fournisseur du groupe a représenté 8,45 % des achats, les 5 premiers 36,4 % et les 10 premiers 56,6 %.

On voit donc une tendance à la réduction du nombre de fournisseurs afin de favoriser une relation de partenariat avec les fournisseurs, sans pour autant risquer d'être dépendant de quelques fournisseurs.

11.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Ce risque prend un sens particulier cette année avec la guerre en Ukraine. Il convient donc de préciser en préambule que le groupe n'a pas de réelle activité commerciale avec la Russie ou l'Ukraine et que les perturbations sur les achats sont très marginales.

Le groupe Egide réalise 22 % de ses ventes en France, 8 % en Europe et 50 % en Amérique du Nord (USA et Canada). Les 20 % restant se répartissent entre Israël (9 %), la Chine (5 %), l'Inde (1,5%), la Turquie, la Thaïlande, la Corée du Sud...

Dans ces pays, les clients sont souvent des filiales de clients européens ou américains, des entreprises locales à forte renommée ou cotées en bourse, ce qui met le groupe à l'abri des risques potentiels. En cas d'incertitudes sur un nouveau client, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé afin de minimiser le risque d'impayé.

Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur certains produits spécifiques à usage militaire. Lorsqu'un produit est classifié « ITAR Restricted », la propriété intellectuelle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Aussi, le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA ou de Santier, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France), dès lors qu'aucun salarié d'Egide SA n'a accès aux caractéristiques du produit « ITAR ». En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain. Le département d'Etat américain a cependant accordé un droit, dans le cadre d'un « Technical Assistance Agreement », à tout salarié d'Egide SA porteur d'un passeport européen, de circuler librement sur les sites de production d'Egide USA et de Santier, et de travailler sur les produits « ITAR » avec les équipes locales. Les restrictions en matière d'export de données techniques et/ou de produits en dehors du territoire américain restent cependant en vigueur.

Pour ce qui concerne les risques politiques : ils ne sont pas uniquement attachés aux pays dits « à risque » mais de plus en plus aux impacts liés à la « guerre économique » qui a lieu entre la Chine et les Etats Unis qui se traduisent par des menaces d'embargos et de hausses de tarifs douaniers et qui peuvent se répercuter in fine sur les clients européens du groupe Egide. C'est pour cette raison qu'un travail important est mené au niveau des équipes commerciales renouvelées d'Egide, afin de diversifier les activités des différents sites sur des marchés stratégiques nouveaux et des zones géographiques peu prospectées jusqu'alors, afin de compléter la solide base de clients actuelle. Cette diversification est génératrice de croissance durable.

12 Information sur les tendances

12.1 Principales Tendances et changement significatif de performance financière depuis la fin du dernier exercice

12.1.1 Faits marquants de l'exercice 2021

Il n'y a pas eu d'élément nouveau majeur en 2021, en revanche, les faits marquants de 2020 ont poursuivi leurs effets en 2021.

L'incendie de début juillet 2020 de l'atelier de galvanoplastie d'Egide USA à Cambridge est de loin le fait majeur avec plusieurs conséquences :

- Alors que la reconstruction de l'atelier de traitement de surface a pris du retard et la production n'a pu reprendre totalement qu'en juin 2021, il a été fait appel à des sous-traitants pour permettre de livrer les clients et préserver la clientèle. Cette sous-traitance s'est révélée extrêmement chère et représente pour l'année 2,8m€ (93% au premier semestre). Ce surcoût n'a été compensé par la couverture pertes d'exploitation qu'à hauteur de 0,5m€.
- Les nouveaux équipements de la ligne de galvanoplastie ont représenté 2,8m€ d'immobilisations nouvelles qui ont été financées par l'assurance et constituent donc un profit exceptionnel.
- Enfin, il a été possible de bénéficier une nouvelle fois d'une subvention liée au Covid, dite PPP (Paycheck Protection Plan) pour un montant de 0,7m€.

Plus globalement et non pas seulement pour Egide USA, on peut souligner que le Covid n'a pas eu d'effet direct majeur mais qu'en revanche cette crise sanitaire a compliqué les démarches commerciales ce qui a occasionné un retard dans les rentrées de commandes dont la conséquence est un démarrage d'activité bas sur 2022 qui sera rattrapé sur le 2^{ème} trimestre.

Enfin, les niveaux de résultats par société ont conduit à réévaluer les indices de pertes de valeurs avec les prises de position suivantes :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition de Santier pour 0,29m€
- Passage en charge d'une partie de l'impôt différé actif américain pour 0,34m€
- Reprise du reliquat de dépréciation d'immobilisations d'Egide SA issue de 2018 pour 0,50m€
- Activation d'une partie du déficit reportable d'Egide SA pour 0,20m€

12.1.2 Evènements postérieurs à la clôture 2021

La guerre en Ukraine n'a pas d'impact direct sur l'activité du Groupe, tant du point de vue des ventes que des achats. Il est probable que la reprise des budgets militaires mondiaux ait un impact positif, mais aucun signe n'est encore visible.

L'inflation notamment sur l'énergie dont le Groupe est assez gros consommateur a un impact immédiat : toutefois, le modèle de fonctionnement commercial du Groupe repose sur des demandes de prix adressées par les clients et sous-tendues par des demandes de prix aux fournisseurs. Lors de la confirmation de commande du client, l'approvisionnement est lui aussi confirmé. Les impacts sont donc limités à l'énergie, aux consommables et à la main d'œuvre, qui restent pour l'instant supportables.

L'évènement majeur concerne le financement des opérations américaines. La banque PMB, à la suite de sa fusion avec Banc of California et du non-respect de covenants, a notifié sa volonté de ne pas poursuivre les financements actuels au-delà du 30 juin 2022. A date, les mesures prises quant au refinancement de la dette américaine sont en cours d'audits (due diligences) et ne sont donc pas encore fermes et définitives, et la continuité d'exploitation des opérations américaines reste donc sous-tendue à la réalisation des mesures détaillées ci-après :

- Refinancement du bâtiment de Cambridge et des immobilisations qu'il abrite pour 6M\$ par World Business Capital : Le dossier a fait l'objet d'une offre de WBC, acceptée par Egide et les travaux d'audit et de constitution du dossier sont en cours et devraient s'achever mi-juin 2022. Les conditions seraient 6M\$ remboursables en 20 ans à 6,91% d'intérêt. La première utilisation des fonds sera le remboursement des emprunts à long terme actuels (2,5M\$).
- Refinancement des lignes de crédit revolving de financement du Besoin en Fonds de Roulement d'Egide USA et Santier qui étaient de 2,4 au 31 décembre 2021 par Gibraltar Business Capital au taux de Prime Rate+2,5%, soit 6% actuellement. Ce financement serait plus flexible et 1,5 fois plus élevé que les lignes actuelles avec un plafond de 6M\$ permettant de financer la croissance des 2 entités américaines.

Ces deux projets sont cumulatifs et sont au même stade : « Letter of Intent » acceptées, audits et constitutions de dossiers en cours, approbations attendues mi-juin. Compte tenu de la proximité de la limite fixée par Banc of California, une demande de report d'un trimestre a été formulée auprès de cet établissement avec les offres acceptées en soutien de la demande. La réponse est en attente. (Depuis la publication du Rapport Annuel Financier, au moment de diffuser l'URD, le projet de refinancement du bâtiment de Cambridge a été confirmé par une vente à 6m\$ suivi d'une prise à bail sur 15 ans moyennant un loyer annuel de 0,4m\$. Cette confirmation diffusée dans l'URD, abaisse considérablement le risque qui pesait sur la continuité d'exploitation).

Ces projets permettraient d'abord de sécuriser la continuité d'exploitation, mais ils permettraient surtout de sécuriser le financement des ambitions de modernisation des entités américaines du groupe sur le modèle des projets démarrés à Bollène en France. Cette modernisation se ferait sans faire appel au marché car le niveau actuel de l'action est jugé défavorable et trop dilutif.

12.2 Evènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives

12.2.1 Activité du 1^{er} semestre 2022.

Le chiffre d'affaires sera communiqué le 23 juillet 2022. Les prises de commandes ont été assez tardives et n'ont pas permis d'anticiper. De plus, des difficultés de personnel et d'organisation auront un impact sur les résultats du 1^{er} semestre.

12.2.2 Perspectives d'avenir

Le bon rythme de constitution du carnet de commandes constaté en fin d'année 2021, porté en grande partie par le secteur de la Défense, permet de poser des bases solides pour croître en 2022.

La situation géopolitique en Europe devrait avoir un effet positif sans que cela soit tangible pour le moment au niveau des prises de commandes. Les donneurs d'ordres du secteur de la Défense, tant en Europe qu'aux États-Unis, ont indiqué, sans pour autant annoncer clairement leurs commandes, qu'ils s'attendent à ce que leurs activités respectives soient soutenues au second semestre.

En outre, l'opération de refinancement de l'usine de Cambridge (en cours sur le S1 2022) renforcera la trésorerie du Groupe.

Egide SA prévoit une accélération de ses revenus grâce à la conquête de nouveaux clients sur le marché de l'imagerie thermique, et à de nouvelles commandes pour la prochaine génération de boîtiers pour les communications à haut débit. De nombreux nouveaux projets majeurs, remportés en 2021, seront lancés en 2022, ce qui stimulera les revenus pour les régions d'Israël et de Chine.

Le carnet de commandes de l'activité céramique HTCC d'Egide USA s'est reconstitué à près d'1 M\$, intégrant deux nouveaux clients. Un accord pluriannuel de plusieurs millions de dollars avec son plus grand client sur le secteur de la puissance est confirmé par des commandes. Et une croissance significative est attendue sur le marché des batteries thermiques. Une nouvelle équipe commerciale aux États-Unis travaille à développer de nouvelles opportunités pour Santier - matériaux de dissipation thermique et capacités d'usinage. Les commandes enregistrées au premier trimestre semblent refléter le succès de cette équipe.

12.2.3 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés « High Tech » et § 6.3 sur les évènements exceptionnels.

13 Prévisions ou estimations du bénéfice

La société ne communique traditionnellement pas de prévisions.

Compte tenu de l'environnement incertain et d'un début d'année compliqué sur le plan de la production, le groupe prévoit une amélioration lente et ambitionne toujours de poursuivre la modernisation de sa production d'abord en France, puis aux USA.

Ces prévisions prudentes à court terme devraient être compensées par la plus-value de l'ordre de 3m\$ que la vente du bâtiment de Cambridge devrait générer.

14 Organes d'administration, de direction et direction générale

14.1 Composition des organes d'administration et de direction

14.1.1 Conseil d'administration

En date du présent rapport, le conseil d'administration de la société Egide SA est composé de 4 membres, dont 3 de nationalité française et Monsieur Collins, de nationalité américaine :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur James F. COLLINS	Administrateur	11/09/2014	30/06/2025
	Président du conseil	16/06/2016	30/06/2025
	Directeur général	11/09/2014	30/06/2025
Monsieur Jean-Louis MALINGE	Administrateur	07/07/2014	30/06/2024
Madame Véronique LAURENT- LASSON	Administrateur	16/06/2016	30/06/2024
Monsieur Michel FAURE	Administrateur	16/06/2016	30/06/2024

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au sens du code de gouvernance Middlednext, Madame Véronique Laurent-Lasson ainsi que Messieurs Jean-Louis Malinge et Michel Faure sont considérés comme administrateurs indépendants car répondant aux critères résumés dans le tableau ci-dessous :

Critères d'indépendance	V. Laurent-Lasson	J-L. Malinge	J. F. Collins	M. Faure
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Non	Non	Oui	Non
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Oui	Oui	Non	Oui

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

14.1.2 Direction générale

En date du présent rapport, la direction générale de la société Egide SA est composée comme suit :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur James F. COLLINS	Directeur général	11/09/2014	30/06/2025
Monsieur Eric DELMAS	Directeur général délégué	16/04/2019	7/05/2022

Il est précisé que Monsieur Eric Delmas a démissionné de son mandat et de son activité salariée avec effet le 7 mai 2022. Il était salarié de l'entreprise depuis février 2018 et exerçait également la fonction de directeur d'usine sous la responsabilité du directeur général. Il n'est pas remplacé à la direction générale.

14.1.3 Comité de direction du groupe

En date du présent document, le comité de direction du groupe est composé de 6 membres :

Nom	Fonction actuelle au sein du groupe	Entré dans le groupe le
Monsieur James F. COLLINS	Directeur général	29/12/2000
Monsieur Luc ARDON	Directeur administratif et financier	01/10/2019
Monsieur Scott MACKENZIE	General Manager de Santier (San Diego)	01/10/2019
Monsieur Gary WATERHOUSE	Directeur développement commercial	08/03/2021
Monsieur David HIEN	Directeur développement commercial	03/04/2021
Monsieur Brook Gaster	Directeur Commercial USA	01/07/2021
Monsieur Terry Toh	General Manager de Egide USA (Cambridge)	25/05/2022

14.1.4 Comité de direction d'Egide SA

Nom	Fonction actuelle au sein d'Egide SA	Entré dans le groupe le
Monsieur David HIEN	General Manager de Egide SA (Bollène)	03/04/2021
Madame Fatiha GAYE	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	08/09/2008
Monsieur Gérard GUILOINEAU	Directeur des achats	15/03/1993
Monsieur Wladimir MUFFATO	Directeur composants céramique	19/12/1994
Romain DELLEMME-LAUTARD	Directeur Production	19/09/2011
Monsieur Luc ARDON	Directeur administratif et financier	01/10/2019

14.1.5 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations ont la signification suivante : CS = conseil de surveillance, CA = conseil d'administration, RP = représentant permanent, Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2021, Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2021.

- Monsieur James F. Collins

Société	Adresse	Poste	2021
Egide	Bollène (84)	Administrateur et PDG	Oui
Egide USA LLC	Wilmington, DE (USA)	Administrateur et Président	Oui
Egide USA Inc.	Cambridge, MD (USA)	Administrateur et Président	Oui
Santier Inc.	San Diego, CA (USA)	Administrateur et Président	Oui

- Monsieur Jean-Louis Malinge

Société	Adresse	Poste	2021
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
ARCH Ventures Partners	Chicago, IL (USA)	Venture Partner	Non
Yadais SARL	Paris (75)	Gérant	Non
POET Technologies	San José, CA (USA)	Administrateur	Oui
CaiLabs	Rennes (35)	Administrateur	Oui
Aeponyx	Montréal (Canada)	Administrateur	Oui

- Monsieur Michel Faure

Société	Adresse	Poste	2021
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Sogefip	Paris (75)	Président	Oui
SCI Ambercelles	Paris (75)	Cogérant	Oui
SCI Anne-Cecile	Paris (75)	Cogérant	Oui
SCI La Lézardière	Paris (75)	Cogérant	Oui
ACCO Semi Conductors Inc.	Sunnyvale, CA (USA)	Board Observer	Non
X-Création	Palaiseau (91)	Président	Oui
Digital District Group	Paris (75)	Membre du CS	Oui
SOMOS Semiconductor	Marly-le-Roi (78)	Président	Oui

- Madame Véronique Laurent-Lasson

Société	Adresse	Poste	2021
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Miliboo	Annecy (74)	Administratrice	OUI
Sponsor Finance	Paris (75)	Président	Oui

- Monsieur Eric Delmas

Société	Adresse	Poste	2021
Egide	Bollène (84)	Directeur général délégué	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

14.1.6 Informations relatives aux membres du conseil d'administration

- Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers NJ (USA). Il a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur process dans l'industrie de l'acier chez General Refractories (Chicago, IL). En 1983, il rejoint la société Coors Ceramics (Golden, CO) où pendant 14 ans, il occupe diverses fonctions d'ingénierie et de management, essentiellement dans le domaine de la céramique pour l'électronique. En 1996, il entre dans une division de Philips Electronics (Cambridge, MD), où il exerce diverses fonctions de management. Cette unité est ensuite vendue pour créer Electronic Packaging Products, qui deviendra Egide USA Inc. en décembre 2000. Il en prend la direction opérationnelle et en est nommé vice-président. Il est nommé directeur général d'Egide SA en septembre 2014 et président directeur général en juin 2016.
- Monsieur Jean-Louis MALINGE est ingénieur diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School de Boston. Il a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF – Socapex, Amphénol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice-Président & General Manager. En 2004, il prend le poste de CEO de Kotura, une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellanox.
- Monsieur Michel FAURE est diplômé de l'Ecole Polytechnique Paris et ingénieur des Mines Paristech. Il a effectué son début de carrière en tant que haut fonctionnaire (développement industriel et assistance aux entreprises privées) avant de rejoindre le secteur privé, d'abord en qualité de responsable marketing dans une entreprise d'électronique puis en qualité de dirigeant d'un groupe industriel du secteur aéronautique et de défense. Il se tourne ensuite vers le monde financier en rejoignant le groupe Siparex, et prend en charge un portefeuille d'investissements dans le secteur de la sécurité et des télécommunications.
- Madame Véronique LAURENT-LASSON a commencé sa carrière chez Euronext en tant que responsable des transactions internationales (admission des actions étrangères, des produits de taux et produits dérivés). En 2000, elle fonde le département ECM chez le broker du groupe Crédit Mutuel CIC « CM-CIC Securities » constitué de 24 professionnels (plus de 1 milliards d'euros levés avec plus de 40 introductions en bourse, 25 augmentations de capital réalisées et plus de 40

contrats de liquidité sous gestion). En 2006, elle rejoint Kepler comme responsable de l'équipe ECM puis Aelios Finance en novembre 2010 où elle crée Aelios Bourse et effectue le placement privé de Antenne Réunion et l'introduction en bourse de EOS Imaging. A ce jour, elle dirige la société Sponsor Finance et accompagne les PME-ETI dans leur recherche de financements adaptés à leurs besoins (placements privés, introductions en bourse, augmentations de capital, ...). Diplômée de Dauphine, elle est également administrateur de la SFAF, présidente du groupe IT ainsi que du groupe Valeurs Moyennes.

14.1.7 Informations sur les membres des comités de direction

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

- Madame Fatiha GAYE est titulaire d'une maîtrise en génie mécanique et d'un DESS en management des entreprises. Ingénieur qualité production dans l'industrie médicale puis ingénieur qualité achats chez un grand équipementier automobile français, elle rejoint Egide en septembre 2008 en qualité de responsable qualité fournisseur puis responsable qualité produits en 2014. En juin 2015, elle se voit confier la direction qualité, environnement et satisfaction client en remplacement de Frédéric Disperati, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.
- Monsieur Gérard GUILOINEAU est titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en bureau d'études. Après avoir débuté sa carrière chez Dassault Electronique, il rejoint le service achat d'Egide SA en 1993 puis prend la direction des achats du groupe en juin 2015, poste jusque-là occupé par Wladimir Muffato.
- Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction de l'usine de Bollène en janvier 2003. Suite à une réorganisation interne, il prend la direction d'un nouveau service « Composants céramique groupe » en juin 2015.
- Monsieur Luc ARDON est ancien élève de l'ESC Reims et titulaire d'un MBA de l'ESC Paris. Il a occupé différentes fonctions de direction financière et générale, notamment chez Kodak-Trophy, fabricant d'équipements de radiologie digitale dentaire et chez Quantel, devenu Lumibird, fabricant de Lasers.
- Monsieur Scott MACKENZIE est ingénieur en Mechanical engineering et diplômé de Stanford en Management Sciences. Il a diverses expériences de terrain en matière de Lean et Processes. Il a aussi des expériences de management obtenues chez Garret Motion (ex Honeywell Turbo) et chez Fox Factory.
- Monsieur Romain DELLEMME-LAUTARD est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieur en Recherche en Matériaux – ESIREM Dijon. Il rejoint Egide en 2011 en prenant en charge le pilotage de projets R&D ainsi que l'industrialisation de nouveaux produits. En 2015, il se voit confier la responsabilité du service assemblage et contrôle des boîtiers. En 2018, il prend la tête de la direction de production.
- Monsieur David HIEN est ingénieur diplômé de l'ISEN (École d'ingénieurs des Hautes Technologies et du Numérique). Expert senior en développement commercial et en marketing dans le domaine de l'électronique, il a travaillé pour Texas Instruments en Europe, à Taiwan et à Dallas, ainsi que pour Dekra en Espagne. Il apporte au Groupe sa compréhension de l'utilisation des emballages et des composants électroniques. Il est basé à Bollène (Vaucluse – France) dont il a été nommé General Manager en avril 2022.
- Monsieur Gary WATERHOUSE a une formation technique en métallurgie et en gestion organisationnelle. Il a plus de 20 ans d'expérience dans l'électronique et l'industrie des semi-conducteurs, pour Amkor Technology, Texas Instruments et Tessera. Son expérience du développement commercial comprend des responsabilités aux États-Unis, en Asie et en Europe. Gary WATERHOUSE est basé aux États-Unis, où il apporte son soutien aux sites de Cambridge et de San Diego.
- Monsieur Brook GASTER - Directeur des ventes pour l'Amérique du Nord - Il a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des ventes de composants électroniques et de fibres optiques utilisés dans des systèmes de haute fiabilité et environnements difficiles pour les marchés militaire, aérospatial, spatial, médical et des télécommunications. Il a de nombreuses autorisations de sécurité du gouvernement américain. Il a occupé des postes de direction des ventes chez TE Connectivity, Gould Fiber Optics et Amphenol Aerospace et de présidence chez Baxus LLC. Après avoir vécu à Singapour pendant trois ans, il a acquis une expérience internationale en matière de ventes, d'opérations et de développement commercial/organisationnel. Brook est un ancien élève de Penn State et est diplômé de Johns Hopkins.
- Monsieur Terry TOH est directeur de l'usine de Cambridge depuis début 2022.

14.1.8 Autres informations

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société Egide, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur James F. COLLINS	Président d'Egide USA LLC	29/12/2000
	Président d'Egide USA Inc.	29/12/2000
	Président de Santier Inc.	28/02/2017
Monsieur Luc ARDON	Secrétaire d'Egide USA LLC	01/11/2019
	Secrétaire d'Egide USA Inc.	01/11/2019
	Secrétaire de Santier Inc.	01/11/2019
Monsieur Scott MACKENZIE	Administrateur de Santier Inc.	01/11/2019

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel une personne a été sélectionnée en tant qu'administrateur. A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des administrateurs et leurs intérêts privés.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

Dans le respect de la réglementation des conventions réglementées, le conseil d'administration a un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts à tous les niveaux du groupe. Chaque année, le conseil invite les administrateurs à débattre sur les conventions réglementées et justifie, le cas échéant, leur existence et leur poursuite, en conformité avec les dispositions du code de commerce et la recommandation R2 du code Middledext.

15 Rémunérations et avantages

La présente partie expose le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux de la Direction financière, le service de Ressources Humaines et le conseil juridique de l'entreprise. Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 22 juin 2022 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

15.1 Rémunération versée et avantages en nature

15.1.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute natures versés par Egide SA durant l'exercice 2021 à chaque mandataire social de la société sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations annuelles et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2020	Exercice 2021
James F. COLLINS – Directeur général (depuis le 11/09/14) – Renouvelé pour 5 ans lors du Conseil d'Administration du 24/4/19 - Mandat de 5 ans.		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.1)	64 000 €	89 930 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	26 000 €	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
Eric DELMAS – Directeur général délégué (depuis le 16/04/19) – Renouvelé pour 5 ans lors du Conseil d'Administration du 24/4/19 – Démission le 7/5/22		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.2)	134 267 €	139 879 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	13 000 €	1 671 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	237 267 €	222 487 €

Tableau n° 2.1 - Récapitulatif des rémunérations annuelles de chaque dirigeant mandataire social				
James F. COLLINS	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	64 000 €	64 000 €	77 454 €	77 454 €
Rémunération variable	24 095 €	Néant	23 235 €	23 235 €
Rémunération exception.	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Av. en nat. : voiture	Néant	Néant €	Néant	Néant €
TOTAL	88 095€	64 000 €	100 689 €	100 689 €

Tableau n° 2.2 - Récapitulatif des rémunérations annuelles de chaque dirigeant mandataire social				
Eric DELMAS	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	131 797 €	131 797 €	139 979 €	139 979 €
Rémunération variable	Néant	Néant	25 000 €	Néant
Rémunération exception.	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	2 470 €	2 470 €	2 614 €	2 614 €
TOTAL	134 267 €	134 267	167 593 €	142 593 €

Il est précisé que la rémunération de Monsieur Jim COLLINS est prise en charge à part égale par Egide SA, Egide USA et Santier sur l'ensemble de l'année 2020.

Tableau n° 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés en 2020	Montants versés en 2021
Jean-Louis MALINGE, administrateur		
- Jetons de présence	7 000 €	7 000 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Véronique LAURENT-LASSON, administrateur		
- Jetons de présence	7 000 €	7 000 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Michel FAURE, administrateur		
- Jetons de présence	7 000 €	7 000 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	21 000 €	21 000 €

Tableau n° 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Eric DELMAS	10.2 du 22/03/2021	Stock-options	0,08 € l'option	20.000	1,01 €	Du 22/03/23 au 21/03/28
TOTAL			1 671 €			

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
James F. COLLINS		Néant	
Eric DELMAS		Néant	
TOTAL		-	

Tableau n° 6 - Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
James F. COLLINS	Néant					
Eric DELMAS	Néant					
TOTAL		-	-			

Tableau n° 7 - Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
James F. COLLINS	Néant		
Eric DELMAS	Néant		
TOTAL		-	

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions					
Information sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2021					
Plan n°	8.1	10.1	10.2	10.3	10.4
Date d'assemblée	16/06/16	19/06/20	19/06/20	19/06/20	19/06/20
Date du conseil d'administration	19/05/17	30/06/20	22/03/21	22/03/21	29/09/21
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	380 000	620 000	40 000	20 000	60 000
Dont le nombre pouvant être souscrites : - par James F. COLLINS - par Eric DELMAS	100 000	100 000 50 000	20 000		
Point de départ d'exercice des options	19/05/19	30/06/20	22/03/21	3/04/21	29/09/21
Date d'expiration	18/05/26	29/06/27	21/03/28	2/04/28	28/09/28
Prix de souscription *	2,57 €	0,86 €	1,01 €	1,05 €	1,32 €
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	355 000	130 000	0	0	
Options de souscription restantes en fin d'exercice au 31 décembre 2021	25 000	490 000	40 000	20 000	60 000

* les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2021, 130 000 options du plan 10.1 ont été perdues, suite au départ des salariés.

Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites *	Prix moyen pondéré *
Options consenties durant l'exercice 2017	50 000	2,51 €
Options levées durant l'exercice 2017	-	-
Options consenties durant l'exercice 2020	320 000	0,86 €
Options levées durant l'exercice 2020	-	-
Options consenties durant l'exercice 2021	-	-
Options levées durant l'exercice 2020	-	-

* après ajustements suite à la réalisation d'une opération sur le capital

Tableau n° 10 - Historique des attributions d'actions gratuites						
Information sur les actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2020						
Plan n°	-	-	-	-	-	-
Date d'assemblée	-	-	-	-	-	-
Date du conseil d'administration	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions attribuées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dont à :	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des titres	-	-	-	-	-	-
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-

Tableau n° 11 – Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
James F. COLLINS	USA			XX	USA			XX
Eric DELMAS	XX			XX	XX			XX

15.1.2 Principes de rémunération des dirigeants

C'est le conseil d'administration qui arrête et modifie la rémunération annuelle versée au président du conseil et au directeur général (mandataire social sans contrat de travail avec Egide SA). Jusqu'au 31 décembre 2013, la rémunération du directeur général était uniquement fixe. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle est assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 60 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebitda fixés annuellement).

Du fait de sa nationalité américaine, le président directeur général ne bénéficie pas des avantages en matière de couverture sociale. Il bénéficie d'un véhicule de fonction aux Etats-Unis (son pays de résidence).

Il est précisé que la rémunération globale de Monsieur James F. Collins est versée uniquement par Egide USA, qui en refacture un tiers à Egide SA et un tiers à Santier. Le montant qui est mentionné dans le tableau ci-dessus correspond à ce tiers refacturé à Egide SA, au titre de sa fonction de directeur général du groupe. Pour information, la rémunération brute annuelle versée à Monsieur Collins par Egide USA a été de \$275 000 en 2021, comme en 2020.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail attaché à ses fonctions de directeur de l'usine de Bollène antérieur à son mandat social, n'est pas rémunéré au titre de sa fonction de directeur général délégué. Sa rémunération au titre de son contrat de travail est fixée par le directeur général. Il dispose d'une voiture de fonction. Son contrat prévoit un bonus qui peut s'élever à 30 % de son salaire annuel sous condition d'atteinte d'un objectif d'Ebitda groupe pour 50% et du résultat d'Egide SA pour 50%.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'est mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise au profit des dirigeants. Le président directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide SA, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe. Ces dispositions s'appliquent également au directeur général délégué.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options aux dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à celles des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité avec les dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions de président ou de directeur général. Par extension, ces dispositions s'appliqueront également au directeur général délégué. En date du présent document, le président directeur général est titulaire de 100 000 options de souscription (attribuées le 30 juin 2020), soit 0,97 % du capital et le directeur général délégué est titulaire de 70 000 options de souscription (attribuées le 30 juin 2020 et le 22 mars 2021), soit 0,68 % du capital.

Depuis 2020, la rémunération des Administrateurs est fixe et individuelle. L'Assemblée Générale du 19 juin a décidé qu'elle serait de 10 000€ brute annuelle par administrateur.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature autres que ceux mentionnés ci-avant n'a été reçu par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2021 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L233-16 du code de Commerce.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Liberty Specialty Markets. La garantie est de 5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de \$ 100 000 par sinistre et la prime nette annuelle est de 10k€.

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du code de commerce, nous vous présentons pour approbation les principes et critères retenus pour déterminer la rémunération du président directeur général au titre de l'exercice 2022 :

Rémunération	Président Directeur Général
Part fixe	Définie par le conseil d'administration en fonction de la structure de la société (taille, caractère international, capitalisation boursière), des comparables du secteur et de l'équivalent aux Etats-Unis
Part variable	Définie annuellement et correspond à un pourcentage du salaire fixe en fonction de deux critères liés au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du groupe (maxi cumulé : 60 %)
Part exceptionnelle	Décidée par le conseil d'administration annuellement en fonction de critère(s) qualitatif(s), sans caractère automatique
Avantages en nature	Définis par le conseil d'administration en tenant compte du fait que le PDG est citoyen américain et résident fiscal US plus de la moitié du temps
Stocks options	Attribuées sans conditions de performances, selon les mêmes modalités que pour les bénéficiaires parmi le personnel de la société et de ses filiales, avec néanmoins une obligation de conservation d'au moins 20 % pendant la durée du mandat
Missions	Pas de missions spécifiques car entrent dans le cadre des fonctions exercées
Autres	Aucun élément de type Golden Hello, Golden Parachute ou indemnités de retraites (hors dispositions légales)

15.1.3 Montants versés par la société et ses filiales au directeur général et au directeur général délégué

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du code de commerce, nous vous présentons pour approbation la rémunération qui a été versée au président directeur général au titre de son mandat social au cours de l'exercice 2021, dont les principes et les critères retenus avaient été approuvés par l'assemblée générale du 18 juin 2021 dans la 7^{ème} résolution. Nous vous précisons que le directeur général délégué ne recevant de rémunération que dans le cadre de son contrat de travail et non au titre de son mandat social, il ne figure pas dans le tableau ci-dessous.

Rémunération brute	Montant versé/attribué	Montant proposé au vote
Part fixe	\$275 000	\$275 000
Part variable	\$82 500	\$0
Part exceptionnelle	\$0	\$0
Avantages en nature	\$12 638	\$12 638
Missions	0	0
Autres	0	0

Il est précisé que le directeur général est titulaire de 100 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice unitaire de 0,86 €. La juste valeur de ces options dans les comptes consolidés en date du 31 décembre 2021 est de 15 709 €.

Le directeur général délégué, qui n'a pas reçu de rémunération au titre de son mandat social, est titulaire de 70 000 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 0,86 € pour 50 000 options et 1,01€ pour 20 000 options. La juste valeur de ces options dans les comptes consolidés en date du 31 décembre 2021 est de 9 526 €.

15.2 Ratios d'équité

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-3 le tableau ci-après présente le ratio de la rémunération des directeurs généraux sur la moyenne des salaires et sur la médiane, avec l'évolution sur 5 ans.

Les rémunérations prises en compte sont les salaires bruts payés en France ; tant pour les directeurs généraux que pour la moyenne et la médiane.

Ratio/Moyenne	2021	2020	2019	2018	2017
Jim Collins	2.7	2.0	2.4	3.2	10.1
Eric Delmas	5.5	5.4	4.9	4.6	-
Philippe Lussiez	-	-	3.3	2.8	3.5
Moyenne des salaires hors dirigeants en k€	32.0	31.1	32.9	30.4	27.0
Ratio/Médiane	2021	2020	2019	2018	2017
Jim Collins	4.0	2.9	3.7	4.6	13.6
Eric Delmas	8.1	7.7	7.6	6.6	
Philippe Lussiez	-	-	5.0	4.0	4.8

Conformément aux recommandations du code Middledext le tableau ci-après présente le ratio de la rémunération des directeurs généraux comparé au Smic annuel, avec l'évolution sur 5 ans.

Ratio/Smic	2021	2020	2019	2018	2017
Jim Collins	4.8	3.5	4.5	5.6	16.4
Eric Delmas	9.7	9.3	9.2	8.1	
Philippe Lussiez			6.2	4.9	5.8

* corrigé sur les années passées car les SMIC utilisés n'étaient pas homogènes

15.3 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'est mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise au profit des dirigeants. Le président directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide SA, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe. Ces dispositions s'appliquent également au directeur général délégué.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.4).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Date d'expiration des mandats

Voir le chapitre 14 du présent document pour la liste des membres du conseil d'administration ainsi que la liste de leurs mandats.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Comités du conseil d'administration

16.3.1 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Comme le prévoient les dispositions de l'article L823-20 al.4 du code de Commerce et la recommandation R7 du code Middledenext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs indépendants de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le directeur général, administrateur non indépendant exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du comité d'audit. La présidence de la réunion est confiée à un administrateur indépendant et compétent en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats. Les réunions du comité d'audit sont tenues indépendamment de celles du conseil d'administration et font l'objet d'un procès-verbal distinct. Le comité rend compte de sa mission à chaque réunion du conseil.

C'est en réunion de Comité d'Audit que l'examen de toutes les conventions (qu'elles soient réglementées ou courantes) entre l'une des sociétés du groupe et le directeur général, le directeur général délégué ou une relation quelconque de l'un d'eux seront examinés, conformément à l'article 225-37-4 du code de commerce du 10/6/2019. Cette procédure a été adoptée lors du Conseil d'Administration du 24 avril 2020.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille, associées à la taille réduite de son conseil d'administration, ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise. Enfin, la mise en place d'un Comité RSE suggéré par la recommandation R8 est en cours d'élaboration mais requiert encore de trouver au moins une personne compétente pour conseiller le comité.

16.3.2 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Depuis le 25 mars 2014, avec effet au 2 avril 2014, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général étaient séparées au sein de la société. Le 16 juin 2016, le conseil d'administration a décidé de fusionner à nouveau ces deux fonctions. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la société. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R9 du code Middledenext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R6 du code Middledenext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Comme le prévoient les dispositions de l'article L823-20 al.4 du code de Commerce et la recommandation R7 du code Middledenext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs indépendants de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de

l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le directeur général, administrateur non indépendant exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du comité d'audit. La présidence de la réunion est confiée à un administrateur indépendant et compétent en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats. Les réunions du comité d'audit sont tenues indépendamment de celles du conseil d'administration et font l'objet d'un procès-verbal distinct. Le comité rend compte de sa mission à chaque réunion du conseil.

C'est en réunion de Comité d'Audit que l'examen de toutes les conventions (qu'elles soient réglementées ou courantes) entre l'une des sociétés du groupe et le directeur général, le directeur général délégué ou une relation quelconque de l'un d'eux seront examinés, conformément à l'article 225-37-4 du code de commerce du 10/6/2019. Cette procédure a été adoptée lors du Conseil d'Administration du 24 avril 2020.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille, associées à la taille réduite de son conseil d'administration, ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise. Enfin, la mise en place d'un Comité RSE suggéré par la recommandation R8 est en cours d'élaboration mais requiert encore de trouver au moins une personne compétente pour conseiller le comité.

S'il le juge nécessaire, le conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées.

En général, le conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite, dans les locaux de ses avocats ou le plus souvent depuis la pandémie en visio-conférence en essayant de tenir le rythme de quatre fois par an. Les membres du comité social et économique assistent systématiquement aux conseils (présence physique ou par visioconférence le cas échéant), ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président ou le directeur général doivent s'abstenir. Un procès-verbal de réunion est systématiquement rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès-verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois, contre 5 fois en 2020. Le taux de participation a été de 100 % en 2021, comme en 2020. D'autre part, le comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2021, comme en 2020.

Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions formelles du conseil, lorsque l'actualité de la société le justifie, de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, les 3 administrateurs non-salariés perçoivent une rémunération fixe annuelle de 10 000€, fixée par l'Assemblée Générale du 19 juin 2020 à défini, jusqu'à nouvel avis.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.22-10-11 du code de Commerce).

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 4 années conformément à la loi. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Il est précisé que cette durée, qui était de 6 ans, a été réduite à 4 ans par approbation de la dix-septième résolution qui était proposée au vote de l'assemblée générale tenue le 16 juillet 2015. Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années. Cette disposition s'applique à tout nouvel administrateur qui est nommé à compter du 16 juillet 2015.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R1 du code Middlednext).

La société est par ailleurs en conformité avec les dispositions l'article L225-17 al.2 du code de Commerce issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

16.3.3 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué (article 18 al.3 des statuts)

Depuis le 16 juin 2016, le conseil d'administration d'Egide SA a décidé que les fonctions de président et de directeur général seraient fusionnées.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général, qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros (conseil du 27 septembre 2018), autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 16 avril 2019, confirmé par celui du 24 avril 2020, avait également décidé que les pouvoirs du directeur général délégué (Eric Delmas) seront exercés conformément aux dispositions légales, en précisant qu'au-delà des limitations ci-dessous, ils requerront l'accord du directeur général pour les approuver :

- Signature de tout engagement supérieur à 150 000 € hors taxes,
- Embauche de tout salarié affecté aux domaines directement rattachés au directeur général délégué qui est également le directeur du site de Bollène,
- Modification des salaires des employés directement rattachés au directeur du site de Bollène (production, bureau d'études, marketing, achats et R&D),
- Choix ou changement des conseils de la Société (commissaires aux comptes, juristes, fiscalistes, communication, etc.).

16.3.4 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris ».

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Le conseil d'administration apporte une attention particulière au dialogue entre les actionnaires et les dirigeants et s'assure que les conditions de la tenue de l'assemblée générale soient réunies pour qu'elle soit matériellement accessible à tous. Préalablement à la tenue de cette assemblée, les administrateurs débattent des projets de résolutions qui seront proposées au vote et instaurent, le cas échéant, un dialogue avec les actionnaires significatifs qui en auraient émis le souhait. A l'issue de l'assemblée, le conseil se penche sur le résultat des votes et en tient compte lors de l'établissement des projets de résolutions qui seront soumis à la prochaine assemblée, respectant en cela la recommandation R12 du code Middlednext.

16.4 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 9 avril 2010 avait décidé d'adopter le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par Middlednext comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport. Une nouvelle édition de ce code, intitulé « Code de gouvernance d'entreprise », a été publiée en septembre 2021. 3 nouvelles recommandations sont en cours d'analyse et l'ensemble du document est en cours de prise en compte.

Le code de gouvernance de Middlednext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.middlednext.com/spip.php?article1021>

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés et répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2019	2020	2021
Administration et commercial	29	31	29
Production, qualité et R&D	252	222	251
Total	281	253	280

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2019	2020	2021
Egide Trappes et Bollène	132	122	135
Egide USA	80	70	85
Santier	69	61	60
Total	281	253	280

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2019	2020	2021
Contrats à durée déterminée	4	1	0
Contrats à durée indéterminée	276	252	280
Apprentis	1	0	0
Total	281	253	280

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- A tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par les délégués syndicaux de l'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Au titre de l'année 2021, un complément d'intéressement de 25 000€ a été approuvé par le Conseil d'Administration du 2 mai 2022 et a été distribué fin mai 2022.
- A tous les collaborateurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats de quatre indicateurs liés à la production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients, rendements composants céramique et rendements fabrication boîtiers : depuis le 1^{er} janvier 2019, un 5^{ème} indicateur : EBITDA > 0). Cet intéressement (c'est la PRIME NAO) est versé trimestriellement et prend la forme d'une prime acquise à concurrence de 20 % par indicateur atteint. Les seuils à atteindre pour chacun des indicateurs est fixé par le directeur général en début d'année alors que le montant de la prime trimestrielle servant de base au calcul est fixé lors des négociations annuelles obligatoires sur les rémunérations et les conditions de travail.
- A certains collaborateurs (comité de direction et cadres clés), depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats d'indicateurs de production cités ci-dessus, de chiffre d'affaires, de prises de commandes, de taux de consommations matières ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Il est précisé que les bénéficiaires de cet intéressement ne le cumuleront pas avec celui éventuellement versé trimestriellement, ce dernier venant s'imputer sur le montant global annuel.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation ou de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le calcul de cet intéressement est identique à celui retenu pour les salariés d'Egide SA ; il est fonction des résultats d'indicateurs de production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients et rendements fabrication boîtiers), de chiffre d'affaires, de prises de commandes ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Au titre de l'exercice 2021, il a été provisionné 30 673\$. A l'exception du personnel direct de production, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs de la filiale américaine bénéficie d'une rémunération fixe.

Chez Santier, aucun bonus n'a été provisionné pour 2021. L'harmonisation des systèmes de bonus est en cours avec Egide USA.

Pour 2020, les résultats avaient permis de calculer 135k€ de bonus qui ont été versés en 2021.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

17.3.1 Situation au 31 décembre 2021

Depuis l'introduction en bourse de la société, les assemblées générales successives ont autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixe les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options.

L'assemblée générale du 19 juin 2020 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 18 août 2023, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Le 30 juin 2020, le Conseil d'Administration a fait usage de l'autorisation susvisée et a alloué 620 000 options dans un nouveau plan 10.1 au prix d'exercice de 0,86€.

Le 22 mars 2021, le Conseil d'Administration a alloué 40 000 options dans le plan 10.2 au prix d'exercice de 1,01€ et 20 000 options dans le plan 10.3 au prix d'exercice de 1,05€.

Enfin, le Conseil d'administration du 29 septembre 2021 a alloué 60 000 options dans le plan 10.4 au prix d'exercice de 1,32€.

A l'exception du directeur général, aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société et au 31 décembre 2021, le directeur général est titulaire de 100 000 options attribuées le 29 juin 2020 (plan n° 10.1). A cette même date, le directeur général délégué est titulaire de 70 000 options attribuées le 29 juin 2020 (plan n° 10.1) et le 22 mars 2021 (plan 10.2). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du directeur général ou du directeur général délégué.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 décembre 2021 :

Numéro du plan	Plan n° 8.1	Plan n° 10.1	Plan n° 10.2	Plan n° 10.3	Plan n° 10.4	Total
Assemblée générale du	16/06/2016	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	
Conseil du	19/05/2017	30/06/2020	22/03/2021	22/03/2021	29/09/2021	
Nombre d'actions pouvant être souscrites en exercice des options attribuées	380 000	620 000	40 000	20 000	60 000	1 120 000
- dont aux mandataires sociaux	120 000	150 000	20 000			290 000
James Collins – Président Directeur Général		100 000				100 000
Eric Delmas – Directeur Général Délégué		50 000	20 000			70 000
- dont aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux	50 000	320 000				575 000
Luc-Ardon – Directeur financier groupe ¹		50 000				50 000
Vincent Courty – Directeur Commercial ¹		50 000				50 000
John Trader – Directeur Egide USA ¹		50 000				50 000
Scott Mackenzie – Directeur Santier ¹		50 000				50 000
Brook Gaster - Directeur commercial USA ¹					20 000	20 000
- dont autres salariés	5 000	150 000	20 000	20 000	40 000	235 000
Nombre d'actions après ajustements éventuels ²	380 000	620 000	40 000	20 000	60 000	1 120 000
Date de départ d'exercice	19/05/2017	30/06/2020	22/03/2021	03/04/2021	29/09/2021	
Date de fin d'exercice	18/05/2024	29/06/2027	21/03/2028	02/04/2028	28/09/2028	
Levée minimum	2 500 actions					
Durée d'acquisition minimum	2 ans					
Durée minimum de détention	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	
Prix de souscription	2,57 €	0,86 €	1,01 €	1,05 €	1,32 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues ou abandonnées	355 000	130 000				485 000
Nombre restant à lever	25 000	490 000	40 000	20 000	60 000	635 000

1 Personnes dont le nombre d'options consenties est le plus élevé

2 Les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution.

Ainsi, au cours de l'exercice 2021, 130 000 options ont été perdues par 5 bénéficiaires du plan n° 10.1 à la suite de leur départ de l'entreprise.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 10 % des actions composant le capital (soit 1 034 886 options attribuables au 31 décembre 2021), il reste donc un solde disponible de 399 886 options, soit 3,87 % du capital. A cette même date, les 635 000 options non exercées représentent une dilution potentielle de 6,13 %.

En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, nous vous précisons qu'en cas d'attribution d'options au Président, au Directeur Général ou au Directeur Général Délégué, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

A chaque clôture d'exercice, l'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.1.1). La durée de vie moyenne des options est de 6 ans avec un taux de volatilité de 36 %.

17.3.2 Situation au 15 juin 2022

Depuis la clôture de l'exercice 2021, aucune distribution nouvelle d'options n'a été décidée.

140 000 options ont été perdues suite au départ de salariés.

Ainsi, en date du 15 juin 2022, il existe un total de 495 000 options de souscription non exercées, représentant une dilution potentielle de 4,78 %. Le nombre d'options de souscription pouvant être attribué est de 539 686 soit 5,22% du capital.

17.4 Impact social de l'activité du groupe

L'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 remplacent les informations sociales et environnementales qui étaient prévues à l'article L225-102-1 du code de Commerce en vigueur jusqu'au 22 juillet 2017 par une déclaration de performance extra-financière qui doit être insérée dans le rapport de gestion de certaines grandes sociétés dont les titres sont admis ou non aux négociations sur un marché réglementé. Le seuil des 500 salariés permanents n'étant pas atteint, la société Egide n'est pas soumise à cette nouvelle réglementation. Cependant, le groupe a décidé de maintenir une communication sur les indicateurs qui lui semblent pertinents dans le cadre de son activité. Le périmètre inclut la société Egide SA et ses filiales américaines Egide USA et Santier.

17.4.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité

17.4.1.1 Emploi

17.4.1.1.1 Effectif total (tous types de contrats)

Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2020 et 2021, l'effectif rémunéré total du groupe incluant le président directeur général est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	2	2	4	2	2	4
Egide SA (France – Bollène)	35	83	118	41	90	131
Egide USA (USA - Cambridge)	27	43	70	36	49	85
Santier (USA – San Diego)	43	18	61	46	14	60
Total	107	146	253	125	155	280

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2021			
	18-35	36-55	56-70	18-35	36-55	56-70	>70
Egide SA (France – Trappes)	0	4	0	0	4	0	0
Egide SA (France – Bollène)	20	73	25	26	74	31	0
Egide USA (USA - Cambridge)	18	26	26	22	19	40	4
Santier (USA – San Diego)	13	30	18	13	28	19	0
Total	51	133	69	61	125	90	4

On peut noter l'apparition d'une tranche nouvelle au-dessus de 70 ans aux USA, significative de la tension sur l'emploi. Mais à l'inverse, on voit aussi une augmentation des jeunes.

La répartition des effectifs ci-dessus par type de contrat est la suivante :

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2021			
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis	dont Temps partiel
Egide SA (France – Trappes)	4	0	0	4	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	117	1	0	9	0	0	18
Egide USA (USA - Cambridge)	70	0	0	85	0	0	7
Santier (USA – San Diego)	61	0	0	60	0	0	1
Total	252	1	0	158	0	0	26

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés.

En 2021, Egide a employé 26 salariés à temps partiel (18 à Bollène, 7 à Cambridge et 1 à San Diego). En 2020, Egide avait employé 25 salariés à temps partiel (20 à Bollène, 7 à Cambridge et 0 à San Diego). Il est précisé que le temps partiel répond uniquement à une demande des salariés et concerne toutes les catégories de personnel (ingénieurs, techniciens, opérateurs, hommes et femmes).

L'ancienneté moyenne est de 13,4 ans chez Egide SA, de 12,0 ans chez Egide USA et de 6,6 ans chez Santier (étant précisé que pour Santier, la première date d'embauche est le 16 octobre 2012, date de création de la société TMS avant la reprise par Egide SA en février 2017).

17.4.1.1.2 Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2020 et 2021, le groupe a procédé aux embauches ou constaté les retours suivants :

Embauches ou retours	Exercice 2020			Exercice 2021		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	1	0	0
Egide SA (France – Bollène)	6	10	0	7	9	0
Egide USA (USA - Cambridge)	10	0	0	19	32	0
Santier (USA – San Diego)	11	0	0	10	8	0
Total	26	10	0	37	49	0

En 2020, le recours aux contrats à durée déterminés a été ponctuel notamment à la fin du premier semestre pour rattraper les perturbations liées au confinement.

En 2021, l'activité a été irrégulière avec quelques accélérations qui ont requis des apports de personnels quelquefois importants. Aux USA, la distinction CDD/CDI n'existe pas vraiment et la colonne CDD est utilisée pour refléter des personnels nouveaux dont les premières semaines n'ont pas été concluantes et qui ne sont pas restés.

Au cours des années 2020 et 2021, le groupe a constaté les départs suivants :

Départs hors licenciements	Exercice 2020			Exercice 2021		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	1	0	0	1	0	0
Egide SA (France – Bollène)	8	13	1	9	6	0
Egide USA (USA - Cambridge)	14	0	0	4	32	0
Santier (USA – San Diego)	12	0	0	17	0	0
Total	35	13	1	31	38	0

En 2020, les départs chez Egide SA faisaient suite à 3 ruptures conventionnelles, 2 démissions, 2 départs en retraite, 1 décès, 13 fins de CDD et la fin de 1 contrat d'apprentissage. Chez Egide USA, il y a eu 14 démissions. Chez Santier, il y a eu 8 démissions, 3 départs en retraite et 1 longue maladie.

En 2021, les départs chez Egide SA faisaient suite à 1 rupture conventionnelle, 4 démissions, 4 départs en retraite, 6 fins de CDD. Chez Egide USA, il y a eu 4 démissions. Chez Santier, il y a eu 17 démissions.

Au cours des années 2020 et 2021, le groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2020			Exercice 2021		
	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Egide SA (France – Trappes)	1	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	2	0	0	1	0	0
Egide USA (USA - Cambridge)	6	0	0	7	0	0
Santier (USA – San Diego)	7	0	0	3	0	0
Total	16	0	0	12	0	0

En 2020, il y a eu 3 licenciements pour motifs personnels chez Egide SA, 6 chez Egide USA et chez Santier, 2 licenciements économiques et 5 pour insuffisance de résultat.

En 2021, il y a eu 1 licenciement pour faute chez Egide SA, 7 licenciements pour raisons de performance chez Egide USA et chez Santier, un refus de relocalisation et 2 licenciements pour manque de performance.

17.4.1.1.3 Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA et de Santier est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2020 et en 2021 par les sociétés du groupe sont les suivantes :

	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Bruts	Charges	Bruts	Charges
Egide SA (France)	€ 4 298 751	€ 1 661 491	€ 4 344 884	€ 1 668 176
Egide USA (USA)	\$ 3 388 482	\$ 748 447	\$ 3 994 314	\$ 685 519
Santier (USA)	\$ 3 519 794	\$ 1 091 566	\$ 3 792 549	\$ 1 101 076

En 2020, chez Egide SA, une enveloppe de 1,7% de la masse salariale a été attribuée au mérite conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui avait été signé entre la société et ses délégués syndicaux. Chez Egide USA, des augmentations ont été accordées individuellement. Chez Santier, il n'y a pas eu d'augmentation en 2020, mais un rattrapage en 2020 a été accordé.

En 2021, chez Egide SA, une enveloppe de 1,2% de la masse salariale a été attribuée au mérite conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui avait été signé entre la société et ses délégués syndicaux. Chez Egide USA et Santier la pression très forte sur les salaires a nécessité de donner 3% d'augmentation au personnel de façon individualisé, en début d'année et encore d'autres augmentations individuelles en fin d'année, notamment sur les plus bas salaires pour faire face à la concurrence.

17.4.1.1.4 Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 27 juin 2019 entre la société Egide SA et les délégués syndicaux de l'entreprise. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence

au cours de l'exercice concerné. Le résultat fiscal négatif ne permettait pas d'attribuer un intéressement aux salariés, toutefois, compte tenu de l'amélioration sensible des résultats, il a été décidé et validé par le conseil d'administration d'octroyer un complément d'intéressement de 25 000€ pour 2021, alors qu'il avait été nul depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2020 et 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2019, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Retraite (PERCO) est en place et proposé aux salariés.

Chez Egide SA, Egide USA et Santier, un système de bonus est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède le budget. En 2020, aux USA, les résultats ont permis de provisionner 135k€ de bonus pour le management d'Egide USA et Santier. En 2021, Egide USA a provisionné 27k€ de bonus pour le management, Santier zéro et Egide SA 121k€, charges comprises, en « arrondissant » les calculs afin de permettre de récompenser l'équipe qui a mis fin à 10 ans de résultats décevants.

17.4.1.2 Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, chez Egide USA, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés. Chez Santier, l'horaire hebdomadaire était de 40 heures sur 5 jours (du lundi au vendredi) a été aligné sur la pratique de Cambridge au cours de l'année 2020. Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière de d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

17.4.1.2.1 Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2020 et 2021, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

Heures sup	Exercice 2020	Exercice 2021
Egide SA (France – Trappes)	561	503
Egide SA (France – Bollène)	9 888	10 909
Egide USA (Etats-Unis)	6 493	5 567
Santier (Etats-Unis)	7 849	12 795
Total (heures)	24 791	29 774

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France et de 40 heures aux Etats Unis. La majeure partie des heures supplémentaires chez Egide SA est liée aux 2 heures bonifiées comprises entre 35 et 37 heures.

17.4.1.2.2 Absentéisme

Au cours des exercices 2020 et 2021, les heures d'absence ont été les suivantes :

Absences	Exercice 2020	Exercice 2021
Egide SA (France – Trappes)	327	67
Egide SA (France – Bollène)	27 976	23 310
Egide USA (Etats-Unis)	1 005	1347
Santier (Etats-Unis)	4 896	4 206
Total (heures)	34 204	28 930

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité. 5 personnes étaient en longue maladie en 2020 et 8 en 2021, représentant au total respectivement 10 400 heures et 9 282 heures par an, avant d'être sortis des effectifs.

17.4.1.2.3 Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2021, Egide SA a eu recours à 451 heures d'intérim pour un coût total de 12 151€ et a enregistré 7 176€ de charges HT pour le gardiennage des sites, ce qui représentait l'équivalent de 0,44 % de sa masse salariale annuelle, soit 4 fois plus que 2020.

Santier a eu recours à l'intérim durant l'exercice 2021 pour 357 heures et 8 882\$, contrairement à 2020 où ce montant était nul.

Egide USA a fait appel à l'intérim en 2021 pour 6 587 heures pour un coût de 133 843\$, alors que 2020 avait été très fort au 1^{er} semestre avant de baisser au 2^{ème} semestre et totaliser 13 576 heures d'intérim pour \$227,783.

17.4.2 Relations sociales

17.4.2.1 Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité social et économique (CSE) ont été organisées fin 2018. Un seul CSE regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. Aux USA, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Un accord collectif a été signé entre Egide SA et ses salariés : il s'agit de l'accord d'intéressement aux résultats. Pour ce qui concerne le contrat de génération, la société se réfère à l'accord de branche de la métallurgie. Dans une démarche volontaire, elle a maintenu les entretiens avec ses salariés de plus de 55 ans (plan Emploi des Salariés Agés – PESA).

Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et Force Ouvrière ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA ni chez Santier.

17.4.2.2 Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales de Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. Le service des ressources humaines participe également aux forums emplois organisés par les autorités locales. Les filiales américaines utilisent les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégient les embauches locales. Les services des ressources humaines contactent également les écoles d'ingénieur afin de présenter les potentiels débouchés offerts par les sociétés du groupe.

17.4.2.3 Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de partenaires similaires aux Etats-Unis en relation avec les filiales.

17.4.2.4 Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient deux filiales basées aux Etats-Unis, l'une sur la côte Ouest, l'autre sur la côte Est, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

17.4.2.5 Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2021, la société a ainsi engagé 112 584 euros au titre des tickets restaurant (100 766 euros en 2020), 56 316 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle-prévoyance (56 977 euros en 2020) et 85 437 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (52 567 euros en 2020). Par ailleurs,

la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 52 044 euros pour l'exercice 2021 (50 759 euros en 2020), soit 1,2 % de la masse salariale (dont 0,2 % affecté au budget de fonctionnement). Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, etc...

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté \$280,129 à la société en 2021 (\$237,767 en 2020). Chez Santier, la prise en charge a coûté \$154,518 à la société en 2020 (\$219,745 en 2020).

Egide USA a mis en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel la société prend en charge la totalité des premiers 3 % de cotisations salariales et ajoute la moitié de la cotisation supplémentaire qui peut aller jusqu'à 2 % (soit un maximum pris en charge par Egide USA de 4 %). En 2021, la contribution de l'entreprise représente \$95,256 contre \$73,272 en 2020.

Santier participe également au plan de retraite au profit de ses salariés (401K) et à ce titre, a pris en charge la somme de \$130,419 en 2021, contre \$123,277 en 2020.

17.4.2.6 Santé et sécurité

17.4.2.6.1 Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 4 fois à Bollène au cours de l'exercice 2021 (3 fois en 2020). Bien qu'aucune disposition de la sorte ne soit obligatoire aux Etats-Unis, Egide USA et Santier ont un comité similaire sur chacun de leur site, qui se charge une fois par trimestre de vérifier un certain nombre d'indicateurs liés à la sécurité et à l'hygiène au travail.

En 2021, la société française a été amenée à déclarer 6 accidents de travail, dont 3 avec arrêt de travail, tous sans gravité majeure et 3 sans (9 en 2020, dont 3 avec arrêt de travail et 6 sans), soit un taux de fréquence¹¹ de 8,99 (13,79 en 2020) et un taux de gravité² de 0,14 (0,36 en 2020). Pour information, Egide SA n'a déclaré aucun accident de trajet en 2021 (comme en 2020). En revanche, une maladie professionnelle remontant à avant 2000 a été reconnue à l'encontre d'Egide SA, pour un salarié parti à la retraite en 2008 et décédé en 2021.

La filiale américaine Egide USA a constaté 3 accidents de travail en 2021, tous mineurs (3 chutes) (5 en 2020). Chez Santier, il a eu 2 accidents de travail en 2021 (coupure et irritation) et 1 en 2020.

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site	Taux 2020	Cotisation 2020	Taux 2021	Cotisation 2021
Trappes (FR)	0,71 %	2 872 €	0,75 %	2 716 €
Bollène (FR)	2,62 %	100 668 €	1,82 %	72 302 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-
San Diego (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revues par le comité de direction dans le cadre de ses réunions.

Dans le cadre de la loi Rebsamen du 17 août 2015, qui révisait la loi sur la pénibilité, Egide SA a examiné les 10 critères et a conclu qu'aucun d'entre eux ne s'appliquaient à la société (car en dessous des seuils légaux).

17.4.3 Formation

17.4.3.1 Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a lieu en début d'année. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes au directeur des ressources humaines qui en présente une synthèse lors d'un comité de direction. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, les discussions sur le plan de formation sont intégrées aux réunions NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Compte Personnel de Formation.

¹¹ Taux de fréquence : nombre d'accident avec arrêt x 1 000 000 / heures travaillées

² Taux de gravité : nombre de jours perdus * 1 000 / heures travaillées

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans les filiales étrangères du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

17.4.3.2 Heures de formation

Les heures totales de formation (internes et externes) en 2021 ont été de 1 514 heures chez Egide SA (877 en 2020), 210 heures chez Egide USA (210 en 2020) et 219 heures chez Santier (contre 268 en 2020). En 2021, Egide SA a engagé un total de 38 490€ (22 505 € en 2020), Egide USA \$6 590 (\$2 700 en 2020) et Santier environ \$10 850 (\$225 en 2020) au titre de la formation externe.

17.4.4 Egalité de traitement

17.4.4.1 Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Chez Egide SA, un accord sur l'égalité professionnelle Femmes/Hommes a été signé le 4 juillet 2018 pour une durée de 4 ans. De plus en conformité, avec les obligations mises en place en France, la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes d'Egide SA fait ressortir une impossibilité de calculer l'index de différence de salaire du fait d'un nombre insuffisant de salariées ou salariés dans certaines catégories. Le reste des critères permet d'établir un ratio de 45 sur 60.

17.4.4.2 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2021, Egide SA a employé 14 salariés reconnus handicapés non-moteur sur le site de Bollène comme en 2020, ce qui équivalait à 13,77 unités dans l'ancienne nomenclature et dépassait les obligations d'emploi de l'entreprise (loi du 11 février 2005. Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société.

Selon la réforme de 2018, Egide SA doit employer 6% d'un effectif calculé de 126,1 employés, soit 7 postes d'handicapés alors que l'effectif réel calculé est de 13,77.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour les filiales américaines du groupe, qui n'emploient par ailleurs aucun travailleur handicapé.

17.4.4.3 Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Au niveau du groupe, il est précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

17.4.4.4 Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Egide, société française, et ses filiales américaines respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

17.4.5 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

17.4.5.1 Politique générale en matière environnementale

17.4.5.1.1 Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CARSAT ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est soumise à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works). L'activité de Santier est soumise à autorisation de la ville de San Diego (City of San Diego Business Licence) et du comté de San Diego (County of San Diego Environmental Health Permits).

17.4.5.1.2 Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène, Cambridge et San Diego) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) pour la France, ou les comités ad-hoc pour

les Etats-Unis, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

17.4.5.1.3 Démarches de certification en matière d'environnement

Bien que non certifiées en matière environnementale, les trois entités du groupe respectent les normes en vigueur dans leur pays respectifs et s'appuient sur les dispositions de leur certification ISO 9001 pour maintenir leurs efforts en matière environnementale.

17.4.5.1.4 Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable qualité et environnement. Chez Egide USA et chez Santier, de telles formations sont également dispensées annuellement.

17.4.5.1.5 Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition d'Egide USA fin 2000, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Une démarche identique avait été engagée début 2017, préalablement à la création de Santier, afin de s'assurer que la nouvelle unité américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation californienne. Depuis, Egide s'attache à faire respecter par ses filiales les normes en cours et les éventuelles évolutions associées

D'une manière générale, Egide applique pour chacune des sociétés du groupe les réglementations environnementales propres à leur pays respectif.

17.4.6 Economie circulaire (pollution, gestion des déchets et gaspillage alimentaire)

17.4.6.1 Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA, Egide USA et Santier possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés de chaînes semi-automatiques et/ou manuelles de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

17.4.6.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets et coproduits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en place pour certains déchets valorisables. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier le verre, le plastique, les papiers et cartons, les palettes en bois, les métaux, les piles et autres Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dans le but de les réutiliser ou les recycler. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium, des bouteilles en plastique et des papiers sont installés dans les locaux de l'entreprise. Rien de spécifique n'a été mis en place chez Santier.

Aucune des unités du groupe ne dispose de cantine dans ses locaux ; elles n'ont donc aucun levier pour agir dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

17.4.6.3 Nuisances sonores et olfactives

Egide SA exerce ses activités dans des locaux fermés, lesquelles ne sont pas la source de nuisances olfactives vers l'environnement.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéroréfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les réglementations en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs

agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA, zone industrielle pour Santier).

17.4.7 Utilisation durable des ressources

17.4.7.1 Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Fluide	2021 Mesure	Bollène		Cambridge		San Diego	
		Quantité	K€	Quantité	K\$	Quantité	K\$
Electricité	MWh	2 943	234	3 776	313	2 183	405
Gaz	MWh	1 433	52	2 701	86	254	9
Eau	m ³	3 731	9			1 447	4
Hydrogène	m ³	13 031	25	20 759	25	Non utilisé	
Azote	tonne	842	83	1 631	170	Générateur	

Fluide	2020 Mesure	Bollène		Cambridge		San Diego	
		Quantité	K€	Quantité	K\$	Quantité	K\$
Electricité	MWh	2 929	223	3 394	284	2 242	478
Gaz	MWh	1 178	45	2 405	89	154	5
Eau	m ³	6 545	11			1 555	7
Hydrogène	m ³	13 729	23	14 136	47	Non utilisé	
Azote	tonne	783	65	1 683	168	Générateur	

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci de préservation des ressources naturelles, Egide SA, Egide USA et Santier ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain recyclé", c'est à dire que les bains de rinçage sont filtrés / purifiés chimiquement pour être réutilisés plusieurs fois au lieu d'être en eau perdue. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA. Chez Santier, le refroidissement des fours s'effectue en circuit fermé.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Le groupe s'assure par ailleurs que ses fournisseurs respectent les accords internationaux en vigueur en matière d'extraction de minerais (« Conflict Mineral »).

17.4.7.2 Utilisation des sols

Aucune des sociétés du groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols. Les surfaces utilisées par les bâtiments industriels sont de 5 700 m² à Bollène, 1 300 m² à Trappes, 5 000 m² à Cambridge, MD et 2 400 m² à San Diego, CA. Aucune extension n'a été réalisée en 2020 et 2021 sur ces sites.

17.4.8 Changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du groupe au changement climatique.

Dans le cadre des projets de modernisation de l'usine de Bollène, un volet amélioration environnementale est en cours de formalisation. Il portera sur l'amélioration de son bilan carbone, la réduction des consommations d'énergie et de ressources naturelles ainsi que diminution de ses déchets. Le déploiement de ce plan permettra de répondre aux exigences l'Accords de

Paris / COP21 en 2015 et de la Loi Climat de juillet 2021 sur la réduction de 80% de la production des GES à l'horizon 2050 par rapport à 2015.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 71 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).

17.4.8.1 Protection de la biodiversité

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Santier est situé dans une zone d'activité, au bord d'une route passante et proche d'une autoroute interurbaine. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA et Santier stockent leurs effluents dans des citernes construites à cet effet, puis les font évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA neutralise les éléments polluants pour traitement avant de rejeter ses effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH).

Par ailleurs, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, tri sélectif, ...)

Enfin dans le cadre des projets de modernisation de l'usine de Bollène, un volet économie d'énergie et réduction de la consommation d'eau est en cours de formalisation.

17.4.9 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

17.4.9.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

17.4.9.1.1 Emploi et développement régional

Chacune des sociétés du groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

17.4.9.1.2 Populations riveraines ou locales

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et les sites américains sont situés soit en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale, soit dans une zone d'activité. Du fait de leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.

17.4.10 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

17.4.10.1 Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la société peut librement contacter les différentes unités du groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

17.4.10.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du groupe.

17.4.10.3 Sous-traitance et fournisseurs

Une clause éthique est incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs (également en ligne sur le site web), l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. La grande majorité des fournisseurs qui travaillent avec Egide sont européens ou américains ; la société est donc globalement à l'abri du non-respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Pour ce qui concerne les autres fournisseurs, notamment asiatiques pour lesquels l'application des conventions pourrait parfois être mise en doute, l'existence de la charte d'achat Egide permet de s'assurer au mieux de l'application des conventions de l'OIT. Par ailleurs, les fournisseurs d'Egide sont régulièrement audités par le service qualité du groupe, afin notamment de s'assurer du respect de la charte achat.

Egide s'interdit par ailleurs de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

17.4.11 Loyauté des pratiques

17.4.11.1 Actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

La société s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption et d'évasion fiscale. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

17.4.11.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le groupe ne sont à destination des consommateurs.

En matière de santé, Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH et RoHS par exemple).

17.4.11.3 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune action spécifique en la matière n'est formalisée au sein des sociétés du groupe.

18 Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital

18.1.1 Répartition du capital et droits de vote

Le capital social en date du 31 décembre 2021 est de 5 173 434 euros, divisé en 10 346 868 actions de 0,50 euros de nominal. La répartition des actions et des droits de vote est indiquée ci-après :

Situation au 31 décembre 2021	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
James F.Collins (PDG)	185 687	1,8%	185 687	1,8%
Public (titres au porteur)	10 081 970	97,4%	10 081 970	96,7%
Public (titres au nominatif)	79 211	0,8%	158 347	1,5%
Total Public	10 161 181	98,2%	10 240 317	98,2%
TOTAL	10 346 868		10 426 004	

Ce tableau a été établi sur la base d'informations communiquées par la banque CM-CIC Market Solutions, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur. Le nombre de droits de vote théoriques est égal au nombre de droits de vote réels, aucune action n'étant privée du droit de vote.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Voir également § 21.1.5 – Modifications intervenues au cours des trois dernières années

18.1.2 Franchissement de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, le tableau ci-dessous présente l'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2021 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
Vatel Capital ¹	X	X	X	X				
Sigma Gestion ²								

¹ Avis AMF du 11 juin 2020 (franchissement de seuil suite à augmentation de capital). Depuis, le 11 mars 2022, Vatel a informé l'AMF de franchissements de seuils sous les 5%.

² Avis AMF le 28 avril 2021 (franchissement à la baisse)

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote. Aucune mesure spéciale n'est prise par la société en dehors des dispositions légales en matière de détention d'actions. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.2 Droits de vote différents

Conformément à l'article 27 des statuts, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes. Il peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires (article L225-99 du code de Commerce).

Au 31 décembre 2021, 79 211 actions étaient inscrites au nominatif dont 79 136 bénéficiaient d'un droit de vote double.

18.3 Frais liés à la gestion des titres

Suivant la recommandation de l'AMF Doc 2015-10, nous vous informons que le suivi des titres de la société en tant qu'émetteur par CM-CIC représente moins de 4k€ par an, hors opération type augmentation de capital.

19 Opérations avec des apparentés

19.1 Conventions réglementées

Il est rappelé que les dispositions légales en matière de conventions réglementées telles que définies par l'article L225-38 du code de commerce ont changé depuis le 3 août 2014 (ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014) et que dorénavant, les conventions conclues entre la société et ses filiales détenues à 100 % n'entrent plus dans ce champ. Ainsi, les conventions qui existaient entre Egide SA et ses filiales Egide USA LLC et Egide USA Inc. ne sont plus considérées comme réglementées.

Les conventions réglementées en vigueur en date du 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Convention conclue au cours de l'exercice 2021 et préalablement autorisée

- Néant

Convention conclue au cours de l'exercice 2021, préalablement autorisée et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'assemblée générale de la société EGIDE SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et à Neuilly-Sur-Seine, le 18 mai 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

RSM Paris
Régine Stéphan »

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques (2019 et 2020)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document d'enregistrement universel.

Version imprimée du document de référence (ex URD)	2019	2020
Fiche de dépôt AMF	n° D20-0539 du 15 juin 2020	n° D21-0505 du 2 juin 2021
Comptes consolidés et annexes	Pages 86 à 114 (§ 20.3.1)	Pages 85 à 111 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 134 (§ 20.4.1)	Page 131 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 114 à 134 (§ 20.3.2)	Pages 112 à 130 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 139 (§ 20.4.2)	Page 135 (§ 20.4.2)

20.1.1 Informations financières consolidées 2019, 2020 et 2021

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2021.

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe en date du 31 décembre 2021 sont les dix-septièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2019, 2020 et 2021 peuvent être sélectionnées :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019 IFRS	2020 IFRS	2021 IFRS
Chiffre d'affaires	31 782	29 973	32 503
Excédent brut d'exploitation	(762)	3 521	2 290
Résultat opérationnel	(2 178)	1 971	819
Résultat financier	(634)	(561)	(427)
Impôt sur le résultat (produit)	0	424	191
Résultat net	(2 815)	985	201
Actifs non courants	11 575	10 008	12 849
Trésorerie disponible	1 458	1 403	1 592
Dettes financières	6 885	6 578	7 703
Capitaux propres	10 381	10 563	11 574
Total du bilan	27 203	27 752	28 303

En 2019, la baisse d'activité d'Egide SA liée à l'arrêt de fabrications récurrentes représentant 10% du volume d'activité a conduit à lancer une restructuration et la fermeture de l'établissement de Trappes qui ne comportait déjà plus qu'un petit atelier d'usinage graphite et des fonctions administratives.

La mise en œuvre effective du plan a été définitive en octobre et aura coûté 930k€ pour permettre des économies annuelles de l'ordre de 630k€ en année pleine. L'activité du 2^{ème} semestre 2019 avait été meilleure, notamment chez Egide USA et avait permis de finir l'année 2019 avec un chiffre d'affaires identique à 2018, aussi grâce à l'effet dollar (1,12 au lieu de 1,18) qui avait rapporté plus de 3%. Toutefois, cet équilibre apparent cachait mal une sous-activité forte en France, légère chez Santier et à l'inverse une course à la croissance de plus de 35% chez Egide USA. Ce déséquilibre expliquait une perte encore plus lourde que 2018, sachant que le coût de la restructuration 2019 était quasi identique à la dépréciation exceptionnelle des immobilisations de 2018. L'année 2019, malgré un nouveau résultat négatif, a été une année de transformation profonde avec le retour aux bénéfices d'Egide USA, un nouveau dirigeant de Santier et un seuil de rentabilité d'Egide SA abaissé de 2M€ de CA qui a porté ses fruits au 2^{ème} semestre 2020 avec le retour à l'équilibre. Egide SA est resté négatif sur l'année 2020, mais environ moitié moins que les années précédentes. Aux USA, le Gouvernement a accordé des aides dites PPP qui ont représentées 1,45M€ et l'assureur d'Egide USA a bien couvert les dommages de l'incendie de Cambridge, avec notamment

des immobilisations financées par les indemnités d'assurance qui constituent un profit comptable. Globalement, l'année 2020 est ainsi positive, ce qui n'était pas arrivé depuis 2011.

2021 a vu la confirmation de l'équilibre d'Egide SA mais toujours de gros impacts des suites de l'incendie d'Egide USA, avec en particulier la nécessité de faire appel massivement à la sous-traitance de Galvanoplastie pour pouvoir livrer les clients pendant les travaux au 1^{er} semestre, générant un surcoût de l'ordre de 3M€, apparemment compensé par des gains sur les immobilisations remboursées par l'assurance pour un montant équivalent. Enfin, l'activité de Santier est restée assez faible ne permettant pas d'atteindre le seuil de rentabilité.

L'excédent brut d'exploitation est le résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations des immobilisations et avant dotations et reprises de dépréciations et provisions :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019 IFRS	2020 IFRS	2021 IFRS
Excédent brut d'exploitation	(762)	3 521	2 290
Amortissements & dépréciations des immobilisations	(1 359)	(1 584)	(1 850)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions	57	33	379
Résultat opérationnel	(2 178)	1 971	819

* voir ci-dessus

Voir chapitre 20.3.1 (comptes consolidés) du présent document.

20.1.2 Informations financières (comptes annuels) 2019, 2020 et 2021

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels d'Egide SA pour les exercices 2018, 2019 et 2020 peuvent être sélectionnées :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	12 485	13 707	14 479
Résultat exploitation	(1 800)	(920)	578
Résultat net	(2 468)	(758)	304
Actif immobilisé net	10 370	10 257	10 694
- dont financier	9 804	9 805	9 449
Trésorerie disponible	603	712	947
Dettes financières	1 839	2 062	2 242
Capitaux propres	10 940	10 182	11 054
Total du bilan	16 456	16 236	16 974

2019 avait mal commencé, toutefois, l'entreprise a été sauvée par une augmentation de capital fort opportune qui a permis de financer le plan de restructuration qui a permis d'abaisser le seuil de rentabilité de près de 2M€ de CA. 2019 est aussi l'année de la constitution d'une équipe de Direction soudée basée à Bollène avec une ambition et une envie commune.

2020 malgré le Covid, a conforté les actions menées en 2019, avec la poursuite des efforts de réductions de coûts et d'effectifs, une meilleure sélectivité sur les activités moins rentables et une amélioration du niveau d'activité de l'ordre de 10%, restant toujours inférieur à 2018, mais permettant une amélioration une réduction des pertes.

2021 voit la confirmation de l'amélioration de la rentabilité grâce aux efforts initiés en 2019. Parallèlement, bénéficiant des plans « Relance France », des projets de modernisation de l'outil de production ont été lancés avec des effets attendus en 2023.

Voir chapitre 20.3.2 (comptes sociaux) du présent document.

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Etats financiers

20.3.1 Etats financiers consolidés 2021

20.3.1.1 Etat de situation financière

ACTIF (en KE)	Notes	Valeurs nettes au 31/12/2021	Valeurs nettes au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles		626	996
Immobilisations corporelles		9 104	5 494
Droits d'utilisation des actifs	2.1	1 971	2 276
Autres actifs financiers	2.1	457	459
Autres actifs non courants		691	783
Actifs non courants		12 849	10 008
Stocks	2.2	7 367	8 085
Clients et autres débiteurs	2.3	4 868	5 032
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 592	1 403
Autres actifs courants		1 627	3 225
Actifs courants		15 454	17 744
TOTAL ACTIF		28 303	27 752

PASSIF (en KE)	Notes	Valeurs au 31/12/2021	Valeurs au 31/12/2020
Capital apporté	3.1	5 174	5 174
Primes liées au capital social		417	417
Réserve légale		356	356
Réserves consolidées		8 319	7 391
Résultat net		201	985
Autres capitaux propres		- 2 892	- 3 732
Capitaux propres		11 574	10 591
Provisions	2.5	868	808
Emprunts et dettes financières	2.6	1 522	2 936
Dettes de loyers non courantes	2.6	1 749	2 058
Autres passifs non courants		568	-
Passifs non courants		4 707	5 803
Provisions	2.5	-	-
Emprunts et dettes financières	2.6	6 161	3 641
Dettes de loyers courantes	2.6	498	466
Fournisseurs et autres créditeurs		5 360	7 248
Autres passifs courants		3	3
Passifs courants		12 022	11 358
TOTAL PASSIF		28 303	27 752

20.3.1.2 Etat de résultat global

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE (en KE)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	2.8	32 503	29 973
Achats consommés	2.2	-13 302	-11 700
Variations de stocks de produits finis & en cours	2.2	461	-821
Charges de personnel		-13 890	-13 638
Charges externes		-6 497	-2 318
Impôts et taxes	2.7	-323	-307
Amortissements & dépréciations des immobilisations	2.1	-1 850	-1 584
Dotations et reprises de dépréciations & provisions	2.5	379	33
Autres produits d'exploitation	2.9	206	198
Autres charges d'exploitation	2.9	-228	-188
Résultat opérationnel courant		-2 541	-351
Autres produits opérationnels	2.9	4 169	12 418
Autres charges opérationnelles	2.9	-808	-10 096
Résultat opérationnel		819	1 971
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	2.1	-420	-592
Coût de l'endettement financier net		-420	-592
Autres produits financiers	2.1	11	128
Autres charges financières		-18	-98
Résultat financier		-427	-561
Résultat avant impôt		392	1 410
Impôt sur le résultat		-191	-424
Résultat net		201	985
Part du Groupe		201	985
Résultat par action (en €)		0,02	0,10
Résultat dilué par action (en €)		0,02	0,10

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K€)		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net			201	985
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net :				
- pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère			744	- 828
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net				
- Charge IFRS 2 relative aux plans de stock-options			68	42
- écarts actuariels liés aux engagements au titre des régimes à prestations définies	2.5		28	- 20
Autres éléments du résultat global			840	-806
Résultat global			1 041	179
Part du Groupe			1 041	179

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en KE)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat net	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2019	10 346 868	20 694	417	-4 989	-2 815	-2 926	10 381
Résultat global 2020					985	-806	179
Variation du capital de la société – mère		-15 520		15 520			-
Affectation du résultat net de l'exercice 2019				-2 815	2 815		-
Autres variations				3			3
Correct ouverture/Chgt méthode IDR				28			28
Situation au 31/12/2020	10 346 868	5 174	417	7 747	985	-3 732	10 591
Résultat net du 2021					201		201
Autres éléments du résultat global 2021						840	840
Résultat global 2021	-	-	-	-	201	840	1 041
Variation du capital de la société – mère				-			-
Frais d'augmentation de capital							-
Affectation du résultat net de l'exercice 2020				985	-985		-
Options de souscription d'actions							-
Autres variations				-59			-59
Situation au 31/12/21	10 346 868	5 174	417	8 674	201	-2 892	11 574

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (EN KE)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capacité d'autofinancement		-1 204	2 482
Résultat net des sociétés intégrées		201	985
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
Amortissements, dépréciations et provisions		835	1 922
Amortissement du droit d'utilisation		473	501
Plus-values de cession d'immobilisations incorp. & corp.		-6	493
Reconnaissance d'impôt différé actif d'Egide USA		146	424
Indemnités d'assurance relatives à l'incendie Egide USA	(1)	-2 993	-2 022
Intérêts sur la dette de location		140	179
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(2)	729	-795
(augmentation) / diminution des stocks		1 080	-1 053
(augmentation) / diminution des créances clients		311	778
(augmentation) / diminution des autres créances		1 675	-2 087
augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		-1 693	1 058
augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales		-450	621
augmentation / (diminution) des autres dettes		-194	-111
Flux de trésorerie liés à l'activité		-474	1 688
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.1.	-3 525	-2 857
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		88	
Subventions d'investissements		568	
Indemnités d'assurance relatives à l'incendie Egide USA	(1)	2 993	2 022
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		123	-835
Augmentations de capital		-	-
Variation des autres fonds propres		-	-
Attribution d'avance conditionnée		-	-
Souscriptions d'emprunts auprès d'établissements de crédit	2.6	3 665	727
Souscriptions d'emprunts divers		-	-
Remboursement d'emprunts obligataires		-271	-212
Remboursements d'emprunts auprès d'établissements de crédit		-2 071	-1 079
Remboursements d'emprunts divers		- 120	-
Remboursement des dettes de location et charges financières associés		-626	-692
Dette financière relative à l'affacturage		-360	575
Dettes de loyers		-	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement		273	-167
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		491	-847
Incidence des variations de cours de devises		50	-62
Variation de trésorerie		190	-56
Trésorerie de clôture		1 592	1 403
<u>Trésorerie d'ouverture</u>		1 403	1 458
Variation de la trésorerie		190	-56

La trésorerie n'est constituée que de soldes de comptes bancaires.

(1) Les indemnités versées par l'assurance pour financer la reconstruction de l'usine d'Egide USA ont été reclassées en dehors des flux liés à l'activité

(2) Les flux liés aux abandons de Paycheck Protection Program (PPP) qui se sont élevés à 668 K€ sont présentés dans les flux liés à l'activité.

Les notes figurant aux pages 8 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques ainsi que des composants métalliques et des matériaux dissipant la chaleur.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2021, dont le total de l'état de situation financière est de 28 303 K€, et l'état de résultat global, présenté par nature, dégage un bénéfice net de 201 K€ arrêté par le Conseil d'Administration du 2 mai 2022.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

20.3.1.5.2 Principes et périmètre de consolidation

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Egide (voir § 1.4) présente ses états financiers consolidés au 31 décembre 2021 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2021. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2021. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site suivant :

http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/textes_des_normes_et_interpretations

Les normes, interprétations et méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 sont identiques à celles utilisées au 31 décembre 2020 à l'exception de certaines normes, interprétations ou amendements de normes d'application obligatoire dans le référentiel IFRS aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces normes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements IFRS 16	Contrats de location : allègements de loyers dans le contexte COVID-19.	28/05/2020	01/06/2020
Amendements IFRS 16, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39	Réforme des taux d'intérêts de référence – phase 2	27/08/2020	01/01/2021
Amélioration annuelle des IFRS	Cycle 2018 – 2020.	14/05/2020	28/06/2021

A noter : le Groupe a appliqué dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 la décision de l'IFRS IC publiée en mai 2021 relative aux rattachements des droits à prestations aux périodes de service dans le calcul de la provision pour avantages au personnel entrant dans le champ de la norme IAS 19. Les conséquences de la décision relative à la norme IAS 19 ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021, en modifiant rétrospectivement les comptes consolidés 2020 (cf. note 2.5).

Les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2021 et non en vigueur ou non applicables dans l'Union Européenne sont les suivants :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB
IAS 12	Impôts différés liés à des actifs et passifs issus d'une même transaction	7/05/2021
IFRS 17	Contrats d'assurance	18/05/2017
Amendement IFRS 17	Modification d'IFRS 17	25/06/2020

Amendements IAS 1	Présentation des états financiers : classification des passifs en courant et non-courant.	28/07/2020
Amendements IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	12/02/2021
Amendements IAS 16	Immobilisations corporelles : produits générés avant l'utilisation prévue.	28/06/2021
Amendements IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires, coûts d'exécution des contrats.	28/06/2021

L'activité du Groupe n'est pas affectée par une saisonnalité particulière.

20.3.1.5.2.2 Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le Groupe peut être amené à réaliser. En effet, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Dans le contexte de crise sanitaire mondiale liée au Covid, le groupe a été globalement assez peu impacté et n'a pas jugé nécessaire de prendre des hypothèses alarmistes qui auraient pu changer les estimations.

20.3.1.5.2.3 Gestion du risque financier

- **Risque de change**

En 2021, Egide a réalisé 78% de ses ventes à l'exportation (hors France), dont 50% à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 19% à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 0,9 MUSD (contre-valeur : 0,8 ME), Egide USA Inc. a facturé pour 12,2 MUSD (contre-valeur : 10,3 ME) et Santier Inc. a facturé pour 9,5 MUSD (contre-valeur : 8,0 ME). En 2021, la parité du dollar face à l'euro (1,1835 en moyenne sur l'année contre 1,1413 en 2020) a impacté négativement le chiffre d'affaires du groupe de 2,3%.

Les recettes en dollars reçues par Egide SA (0,9MUSD en 2021) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,9 MUSD en 2021). Les facturations en USD ont beaucoup baissé et le contrat d'affacturation en USD a été très peu utilisé. Il a donc été nécessaire d'acheter 1M\$ sur l'année pour payer les fournisseurs. Les risques de change restent assez faibles et aucune couverture n'est mise en place.

En ce qui concerne les filiales américaines, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc. et de Santier Inc. converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à leur trésorerie libellée en dollars.

- **Risque de taux**

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux. Ces taux sont les suivants selon le type de financement obtenu et décrit dans la note 2.6 :

- Chez Egide SA :
 - Deux contrats d'affacturation dont la commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 1,60 %
 - Un emprunt obligataire simple dont le taux d'intérêt fixe est de 7%, fini de rembourser en octobre 2021.
 - Un emprunt SOFIREP PME souscrit auprès de BPI dont le taux fixe est de 3,85%
 - Trois emprunts PGE souscrits auprès du Crédit du Nord, Banque Populaire et LCL dont le taux est de 0,73 %.
- Chez Egide USA Inc. : une ligne de financement comprenant un crédit revolving, un prêt de financement des équipements et un prêt immobilier, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank devenue Banc of California dont le taux d'intérêt est Prime Rate publié par le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 points (avec un taux plancher de 5,50%) pour le crédit revolving et de 1,75 points (avec un taux plancher de 5,75%) pour le prêt de financement des équipements et le prêt immobilier
- Chez Santier Inc. : une ligne de financement comprenant un crédit revolving, deux prêts de financement des équipements et deux prêts à terme, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank, dont le taux d'intérêt de base est

Prime Rate publié dans le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 point (plancher 6%) pour le crédit revolving et de 1 point (plancher 5.50%) pour les prêts de financement des équipements et à terme.

20.3.1.5.2.4 Continuité d'exploitation et de liquidité

L'hypothèse de clôture des comptes retenue au 31 décembre 2021 est la poursuite d'activité.

Cette hypothèse a été challengée sur cet exercice et ce, notamment dû au fait que les filiales américaines n'ont pas respecté les Covenants de leurs financements sur le dernier semestre 2021. En conséquence, elles se sont vues notifier un délai jusqu'au 30 juin 2022 pour remplacer la banque actuelle (Pacific Mercantile Bank) ainsi que les concours bancaires qui leur avaient été accordés (revolving et dettes financières à long terme). Dans ce contexte, différentes options ont été travaillées par le management pour assurer cette continuité d'exploitation et, parmi ces options, figure le projet de restructuration de la dette américaine développé ci-dessous. Il convient de noter que les différents jalons emportés contractuellement dans ce projet, jalons dont les derniers ne se dénoueront pas avant la mi-juin 2022, pourraient, en cas d'issue défavorable, remettre en cause la continuité d'exploitation. A la date d'arrêt des comptes consolidés, le projet de restructuration est en cours et le management n'a pas connaissance d'éléments susceptibles de remettre en cause son complet aboutissement.

La restructuration de l'endettement américain, rendue possible par la mise en garantie du bâtiment de Cambridge, est détaillé au chapitre 1.6. Evénements post-clôture. Grâce à ce projet les budgets et prévisions de trésorerie mensualisées jusqu'en juin 2023 ont pu être validés.

A l'échelle du groupe, ces éléments ont été jugés satisfaisants par le Conseil d'Administration d'arrêt des comptes du 2 mai 2022, même si une attention particulière est à porter sur le calendrier des opérations, conduisant ainsi au maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation pour l'arrêt des comptes.

20.3.1.5.2.5 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington – Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge – Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Santier Inc.	San Diego – Californie (USA)	100%	Intégration globale	28/02/2017

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et ont un exercice de 12 mois.

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle d'Egide SA et monnaie de présentation des comptes du Groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc. et Santier Inc. sont convertis selon la méthode du cours de clôture, l'état de situation financière étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les comptes d'Egide USA LLC sont convertis selon la méthode du cours historique, l'état de situation financière étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés en totalité lors de la préparation des états financiers consolidés.

20.3.1.5.3 Notes sur l'activité

20.3.1.5.3.1 Immobilisations

- Actifs dont le groupe est propriétaire

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts comptabilisés en charge sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les actifs incorporels intègrent des éléments provenant de l'acquisition de Santier : une marque pour 0,25 M\$, des relations clients et une technologie pour 0,50 M\$ chacun. L'écart d'acquisition (goodwill) de 0,34 M\$ a été totalement déprécié sur l'exercice 2021. A la clôture du 31 décembre 2021, la valeur nette des actifs incorporels est de 626 K€.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe.

Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Marque Santier Inc.	15 ans
Relations clients et technologies Santier Inc.	10 ans
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

- Actifs loués traités en norme IFRS 16

Le Groupe identifie les biens objet d'un contrat de location. Est considéré comme contrat de location tout accord qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de location d'une durée initiale inférieure à 12 mois ou portant sur des biens d'une valeur individuelle inférieure à 5 000 euros ne sont pas traités dans le cadre d'IFRS 16. Les loyers relatifs à ces contrats restent dans l'état du résultat.

À la date d'effet du contrat, le Groupe doit évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation au coût qui doit comprendre :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif représentant la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés
- le cas échéant, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur.

Le Groupe applique les dispositions relatives à l'amortissement énoncées dans IAS 16 Immobilisations corporelles pour amortir l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation.

La durée d'amortissement des biens loués portés à l'actif est la durée du contrat de location.

- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Selon IAS 36, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- la société Egide SA
- la société Egide USA Inc.
- la société Santier Inc.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash-flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows (cash-flow, dépenses d'investissement, niveau de BFR et financements) est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations ont une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 1/1/2020	2 172	4 791	17 941	2 370	452	27 726
Reclassement		-	1 759	1 759		
Augmentation	38	1 056	573	183	1 015	2 866
Cession	-	476	1 981	245	3	2 704
Ecart conversion	113	336	231	216	324	1 221
Autres Variations						-
Au 31/12/2020	2 097	5 035	14 544	3 851	1 141	26 667
Transfert			989	-	987	2
Augmentation	21	460	2 564	139	418	3 603
Cession		-	82	-	-	82
Ecart conversion	102	345	541	199	42	1 228
Autres Variations	-	184	214	11	-	19
Au 31/12/2021	2 220	6 023	18 343	4 200	613	31 399

Amortissements et dépréciations	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 1/1/2020	1 013	821	14 447	1 868	112	18 261
Reclassement		-	821	821		-
Cession	93	430	615	391		1 530
Dotations dépréciations	-	171	1 873	164		2 208
Reprise dépréciation		286	713	0		999
Ecart conversion		-	100	46		145
Autres Variations	37	68	305	126		535
Au 31/12/2020	1 069	1 298	12 677	2 745	112	17 901
Transfert		27	103	150		21
Dotations aux amortissements	483	445	712	239		1 878
Cession		-	-	-		-
Dotations dépréciations						-
Reprises dépréciations		-	363	283		646
Ecart conversion	42	77	277	191		587
Au 31/12/2021	1 594	1 846	13 405	2 743	112	19 700

Valeurs nettes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 1/1/2020	1 159	3 970	3 494	502	340	9 465
Reclassement	-	-	938	938	-	-
Augmentations / cessions	- 55	340 -	755 -	208	1 015	337
Dotations	-	305 -	108 -	81 -	3 -	496
Reprise	-	-	100	46	-	145
Ecart conversion	- 76	269 -	74 -	90 -	324 -	685
Autres variations						
Au 31/12/2020	1 028	3 736	1 867	1 106	1 029	8 765
Transfert	-	27	886	150 -	987	23
Augmentation	- 462	15	1 853 -	100	418	1 724
Cession	-	-	82	-	-	82
Reprises	-	-	363	283	-	646
Ecart conversion	60	268	264	8	42	641
Autres variations	-	184 -	214	11	-	19
Au 31/12/2021	626	4 177	4 938	1 458	501	11 700
<i>Dont droits d'utilisat. des actifs</i>	<i>0</i>	<i>1 748</i>	<i>221</i>	<i>0</i>		<i>1 969</i>
<i>Dont Immo. Incorp.</i>	<i>626</i>					<i>626</i>
<i>Dont Immo Corporelle</i>		<i>2 429</i>	<i>4 716</i>	<i>1 458</i>	<i>501</i>	<i>9 104</i>

Les autres actifs financiers s'élevaient à 457 K€ dont 418 K€ de dépôts de garantie des loyers immobiliers d'EGIDE SA.

Détail des immobilisations incorporelles :

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2021	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2021	Valeurs nettes au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 969	- 1 343	926	996
Actifs incorporels SANTIÉ	1 416	- 820	596	966
Concessions, brevets, licences	401	- 371	30	30
Fonds commercial	152	- 152	0	0

Les investissements du groupe pour l'exercice 2021 ont été de 3 603 K€ dont 460k€ pour Egide SA et 3143k€ à Cambridge essentiellement financé par les indemnités d'assurance liée à l'incendie.

Tests de dépréciation :

Au 31 décembre 2021, les 3 UGT du groupe (Egide SA, Egide USA et Santier) présentent un indice de perte de valeur en raison de la fragilité de leurs résultats.

Par conséquent, des tests de dépréciation ont été réalisés afin de comparer la valeur nette comptable de chacun des actifs à leurs valeurs actuelles au 31 décembre 2021. Après avoir testé la sensibilité des calculs en faisant varier les taux de + ou - 0,5% en en faisant aussi évoluer les hypothèses de résultats, les principales hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Taux d'actualisation de 14,5 % ;
- Taux de croissance infinie de 1,5 % ;
- Taux d'imposition américain 21 %.

Les tests ont conduit à constater :

- une dépréciation de l'écart d'acquisition non affecté de Santier pour un montant de 292k€,
- le maintien sans complément de la dépréciation de 1 M€ des immobilisations d'Egide USA constatée en 2020,
- la reprise pour 501k€ du reliquat de dépréciation des immobilisations d'Egide SA constatée en 2018 pour 936k€. (la différence a été reprise chaque année en compensation des amortissements).

Enfin, concernant les impôts différés actifs portés par Egide LLC (tête de groupe aux USA) pour 0,75 M€, un test de dépréciation réalisé sur la base des prévisions de résultats des 2 filiales américaines a conduit à estimer que le délai d'utilisation du reliquat d'impôts différés actifs était trop long et une charge immédiate de 338k€ a été constatée. Parallèlement, les résultats d'Egide SA montrant des signes de redressement durable alors que le report à nouveau déficitaire fiscal français est supérieur à 57M€, il a été jugé nécessaire d'activer l'impôt engendré par l'équivalent de 2 à 3 ans de bénéfices anticipés et 200k€ de produits d'impôts ont été comptabilisés.

Toutes ces écritures correspondantes à l'application des normes IFRS ont un impact positif net de 71k€ et ont essentiellement vocation à constater l'amélioration de la situation de la maison mère française et les difficultés des filles américaines.

Détail des droits d'utilisation :

Droits d'utilisation	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
BRUT						
Au 01/01/2021	267	4 177	436	127		5 006
Augmentation	-	-	84	-		84
Ecart conversion	-	132 -	30 -	8		94
Au 31/12/2021	267	4 309	490	119	-	5 184
AMORTISSEMENT						
Au 01/01/2021	235	2 143	227	127		2 733
Augmentation	32	370	71	-		473
Ecart conversion	-	47 -	30 -	8		9
Au 31/12/2021	267	2 561	269	119	-	3 215
Valeurs nettes	0	1 748	221	0	-	1 969

Au 31 décembre 2021, l'augmentation des amortissements des droits d'utilisation concernent Egide SA pour 288 K€, Santier Inc. pour 175 K€ et Egide USA Inc. pour 10k€.

20.3.1.5.3.2 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières et les produits semi-finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation. Pour les composants, une dépréciation de 5% est calculée dès la fin de la commande du client pour lequel les composants ont été approvisionnés. La dépréciation est portée à 75% la deuxième année et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant. Pour les produits finis sans commande de vente, la dépréciation est constituée dès la première année à hauteur de 100%.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées selon leur nature dans les postes « Achats consommés » ou « Variations de stocks de produits finis et en cours » de l'état de résultat global du Groupe.

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Valeur brute	Matières prem. & approv.	Encours de biens & serv.	Produits finis	Marchandises	Total
Au 31/12/2020	8 098	1 508	1 082	41	10 728
Augmentation		570	1 004	16	1 590
Réduction	(1 400)	(580)		(8)	(1 988)
Ecart conversion	369	70	54	3	495
Au 31/12/2021	7 066	1 567	2 140	52	10 825

Dépréciation	Matières prem. & approv.	Encours de biens & serv.	Produits finis	Marchandises	Total
Au 31/12/2020	2 237	0	403	3	2 643
Augmentation	(149)		(7)		(156)
Réduction	289		549	(0)	838
Ecart conversion	118		11		128
Au 31/12/2021	2 495	0	955	3	3 454

20.3.1.5.3.3 Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

Les deux rubriques du bilan « Clients et autres débiteurs » et « Autres actifs courants » ont été réallouées ; le détail est le suivant :

Rubriques	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	4 868	5 033
Avances et acomptes sur commandes	3	7
Personnel et comptes rattachés	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	161	94
Etat impôts divers (CIR)	580	415
Indemnités incendie EGIDE USA	535	2 057
Remboursement dépôt de garantie SANTIÉR	-	287
Débiteurs divers	38	47
Charges constatées d'avance	311	316
Autres actifs courants	1 627	3 224
Total	6 495	8 257

Les CIR 2021 à 2019 ne bénéficient pas du régime des PME communautaires et sont remboursables dans un délai de 3 ans, ce qui explique l'augmentation de la créance sur l'état qui a été financée par ailleurs.

Au compte de résultat, le CIR 2021 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » et s'établit à 167 K€.

L'ensemble des frais de R&D est intégralement enregistré en compte de résultat (évalués à 587 K€ en 2021 et 588 K€ en 2020).

L'échéancier des créances clients et autres débiteurs est le suivant :

Créances clients et autres débiteurs	Total	Non échues	Echues de 0 à 30 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 61 à 90 jours	Echues à plus de 91 jours
Solde au 31/12/2021	4 868	3 431	927	349	110	51
Solde au 31/12/2020	5 033	4 084	620	107	47	174

Le solde au 31/12/2021 comprend des créances libellées en USD à hauteur de 2 438 KUSD, soit 2 152 K€ contre 2 317 K\$, soit 1 898 K€ au 31/12/2020.

Variation des dépréciations :

K€	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciation des créances	-43	-11	30	-62

20.3.1.5.3.4 Capitaux propres

Le nombre d'actions est toujours de 10 346 868 avec un nominal de 0,50€, soit un capital de 5 173 434€ depuis la réduction de capital en 2020, qui avait remis à zéro le report à nouveau et avait constitué une réserve spéciale de 5 311 006€. Le report à nouveau a depuis enregistré le bénéfice de 2020.

20.3.1.5.3.5 Provisions

Variation des provisions

K€	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions	-	868	127	95
Provision ancienneté et médaille trav.	-	112	1	-
Provision indemnité retraite	-	396	-	95
Provision restructuration et litiges prud'hommaux	-	235	-	-
Provision pour charges	-	126	126	-

Détail des dotations et reprises de dépréciations

K€	Dotations	Reprises	Net
Dépréciations des actifs	-	364	831
Dépréciation des immobilisations	-	-	646
Dépréciation des stocks	-	353	154
Dépréciation des créances	-	11	31

Détail des dotations et reprises de provisions

K€	Dotations	Reprises	Net
Provisions	-	127	95
Provision avantages au personnel	-	1	95
Provision restructuration	-	-	-
Provision pour charges	-	126	-

Provisions pour avantages au personnel

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

La totalité de l'impact de la mise à jour du calcul prenant en compte ancienneté, mouvement de personnel...etc a été prise en résultat. Les écarts actuariels sont passés en « Autres capitaux propres ».

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite est de 62 ou 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre ;
- le taux d'augmentation annuel moyen des salaires est de 1,7 % ;
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2014-2016 ;
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 0,98 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+).
- Conformément aux recommandations N°2013-02 mise à jour par l'ANC en novembre 2021, il a été appliqué une nouvelle méthode d'étalement de la charge, non plus de façon linéaire, mais sur la période finale utile.

Ce changement de méthode génère une baisse de la provision de 28 632€, qui a été imputée directement en réserves consolidées, en correction du bilan d'ouverture. Le changement de taux d'actualisation de 0,34% à 0,98% a été passé sur variation des autres capitaux propres.

Les provisions sont non courantes et sont les suivantes :

Provisions pour avantages au personnel	
Au 31/12/2019	600
Dotation	59
Reprise (provision utilisée)	- 9
Reprise (provision non utilisée)	- 48
Au 31/12/2020	602
Dotation	1
Reprise (provision utilisée)	
Reprise (provision non utilisée)	- 95
Au 31/12/2021	508

20.3.1.5.3.6 Etat des emprunts et des dettes

Les dettes sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

Conformément à IFRS 16, des dettes de loyers ont été comptabilisées au passif en contrepartie des droits d'utilisation activés pour les contrats de location. Ces dettes s'étalent sur les durées des contrats de locations. La norme IFRS 16 définit un contrat de location comme "un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie".

Un prêt SOFIRED-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 600 K€ dont 30 K€ ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. D'une durée de 7 ans, il a bénéficié d'une franchise en capital de 2 ans.

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 1,50%. Ces contrats ne sont pas déconsolidant car Egide SA reste exposée au risque de retard de paiement et de défaillance des débiteurs. Ces contrats ont été résiliés avec effet au 31 décembre 2021 et sont remplacés par l'équivalent auprès de BPCE factor.

Au 31 décembre 2021, le montant des créances cédées s'élevait à 1 861 K€, dont 1 659 k€ effectivement financées n'ont pas été déconsolidées et figurent donc en emprunt à la clôture conformément à la norme IFRS 7.

Conformément à IFRS 16, la conclusion de contrats de crédit-bail et de location par Egide SA a conduit à activer les immobilisations concernées en contrepartie de l'inscription d'une dette de loyer à hauteur de 1 749 K€ à plus d'un an et 478 K€ à moins d'un an.

Egide USA Inc. a mis en place en septembre 2018 une facilité de crédit accordée par Pacific Mercantile Bank composée de :

- un crédit revolving d'un montant maximum de 2 000 KUSD basé sur la valeur des créances clients et des stocks
- un prêt de financement des investissements d'un montant maximum de 1 500 KUSD
- un prêt immobilier de 1 500 KUSD basé sur la valeur de l'ensemble immobilier représenté par l'usine de Cambridge MD.

La facilité de crédit est assortie de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » et l'autre un montant d'actif net minimum de 2 750 KUSD à compter du 31 décembre 2021. Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2021, toutefois la date d'expiration des accords est le 30 juin 2022 et la banque américain (qui a fusionné dans Banc of California) a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas aller au-delà. Les emprunts ont donc été reclassés en court-terme.

Santier Inc. a mis en place en mai 2017 une ligne de crédit accordée par Pacific Mercantile Bank. D'un montant total maximum de 5 499 KUSD, elle se décompose en :

- 2 500 KUSD maximum basé sur la valeur de l'encours client et des stocks (crédit revolving)
- 1 000 KUSD reçu sous forme de prêt remboursable sur 60 mois à compter du 1^{er} juin 2017
- 1 000 KUSD reçu en avril 2019 (remboursable en 60 mois à compter de mai 2019)
- 716 KUSD de prêt de financement d'équipements en 2018 (prêt remboursable sur 60 mois à compter d'avril 2019)
- 500 KUSD disponible pour financer l'acquisition d'autres d'équipements industriels (prêt remboursable en 48 mois à compter de sa mise à disposition).

Le prêt à terme de 1000KUSD d'avril 2019 était garanti par un gage espèces de 500 KUSD à récupérer trimestriellement au fur et à mesure de l'amortissement du principal du prêt et d'une limite de financement de 500 KUSD sur le crédit revolving. Ce prêt dont il restait 666 KUSD à rembourser au 31 décembre 2020, avec 35 KUSD de garantie a été remboursé par anticipation en janvier 2021.

Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis d'un covenant « Fixed Charges Coverage Ratio », calculé à la fin de chaque trimestre civil, (ratio d'Ebitda sur intérêts et principal relatif à tout l'endettement, sauf pour le crédit revolving, + investissements non financés par le prêt + dividendes et assistance comptabilisés et/ou payés, sur la période, entre 1,25 et 1,00). Ce covenant n'est pas respecté au 31 décembre 2021 et la banque a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas aller au-delà du 30 juin 2022. Les emprunts ont donc été reclassés en court-terme.

En France, en mai 2020, Egide SA avait obtenu auprès du Crédit du Nord un Prêt Garanti par l'Etat de 400k€ dont les conditions de remboursement ont été précisées ultérieurement avec 1 nouvelle année de franchise suivi de 4 ans de remboursement. Deux autres PGE ont pu être mis en place : 500k€ avec la Banque Populaire en janvier 2021 et 250k€ avec LCL en décembre 2021.

L'évolution des dettes financières, dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, est la suivante :

	Au 31/12/2021	Flux de trésorerie (1)		Variations « non cash »		Au 31/12/2020
		Encaissements	Décaissements	Effets de change	Autre	
Egide SA	4 370	870	(1 060)	-	84	4 477
Emprunt obligataire	-	-	(271)	-	-	271
Prêt Sofired PME Défense	180	-	(120)	-	-	300
Prêt BPI assurance prospection	49	-	-	-	-	49
Prêt BPI financement CIR	322	115	-	-	-	207
Dettes d'affacturage	1 659	-	(360)	-	-	2 019
Dettes de location-financement	-	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	1 010	6	(310)	-	84	1 231
Emprunt PGE*	1 150	750	-	-	-	400
Santier Inc.	2 745	1 153	(1 172)	199	-	2 565
Emprunt	-	-	(873)	95	-	778
Emprunt équipements	382	-	(135)	11	-	506
Emprunt revolving	1 148	1 148	-	-	-	-
Emprunt PPP**	-	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	1 215	5	(164)	93	-	1 281
Egide USA Inc.	2 814	1 641	(1 073)	186	-	2 060
Emprunt immobilier	1 232	-	(64)	119	-	1 178
Emprunt équipements	607	-	(330)	67	-	870
Emprunt revolving	974	974	-	-	-	-
Emprunt PPP*	-	668	(668)	-	-	-
Dettes de loyers	1	-	(11)	0	-	12
Total	9 929	3 665	(3 306)	385	84	9 102

(1) ces flux peuvent être rapprochés de ceux de l'Etat de flux de trésorerie – flux liés aux opérations de financement

* PGE : Prêt Garanti par l'Etat ;

** PPP : Paycheck Protection Program

Ventilation des échéances :
31 décembre 2021

Rubriques	Solde au 31/12/2021	Dû à moins d'un an	Dû à plus d'un an	dont de 1 à 5 ans	dont à plus de 5 ans
Emprunt obligataire - Egide SA	-	-	-	-	-
Total autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunt PGE - Egide SA	1 150	58	1 092	1 092	-
Emprunt - Santier Inc.	-	-	-	-	-
Emprunt équipements - Santier Inc.	382	382	-	-	-
Emprunt PPP - Santier Inc.	-	-	-	-	-
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.	1 232	1 232	-	-	-
Emprunt équipements - Egide USA Inc.	607	607	-	-	-
Total auprès des établissements de crédit	3 372	2 280	1 092	1 092	-
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	180	120	60	60	-
Prêt BPI assurance prospection – Egide SA	49	-	49	49	-
Prêt BPI financement CIR - Egide SA	322	-	322	322	-
Dettes d'affacturage - Egide SA	1 659	1 659	-	-	-
Emprunt PPP*	-	-	-	-	-
Emprunt revolving - SANTIER	1 148	1 148	-	-	-
Emprunt revolving - Egide USA	974	974	-	-	-
Total divers	4 331	3 901	430	430	-
Total emprunts et dettes financières	7 703	6 181	1 522	1 522	-
Dettes de loyers - Egide SA	1 010	302	709	693	16
Dettes de loyers - Santier Inc.	1 215	175	1 040	592	448
Dettes de loyers - Egide USA Inc.	1	1	0	0	-
Total dettes de loyers	2 226	478	1 749	1 284	464
Avances et acomptes reçus sur commandes	17	17	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 571	3 571	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 711	1 711	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	19	19	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-	-
Créditeurs divers	45	45	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-	-
Total fournisseurs et autres créditeurs	5 363	5 363	-	-	-

31 décembre 2020

Rubriques	Solde au 31/12/2020	Dû à moins d'un an	Dû à plus d'un an	<i>dont de 1 à 5 ans</i>	<i>dont à plus de 5 ans</i>
Emprunt obligataire - Egide SA	271	271	-	-	-
Total autres emprunts obligataires	271	271	-	-	-
Emprunt PGE - Egide SA	400	-	400	400	-
Emprunt - Santier Inc.	778	710	68	68	-
Emprunt équipements - Santier Inc.	506	220	286	286	-
Emprunt PPP - Santier Inc.	-	-	-	-	-
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.	1 178	20	1 158	1 158	-
Emprunt équipements - Egide USA Inc.	870	282	588	588	-
Total auprès des établissements de crédit	3 732	1 231	2 501	2 501	-
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	300	120	180	180	-
Prêt BPI assurance prospection – Egide SA	49	-	49	49	-
Prêt BPI financement CIR - Egide SA	207	-	207	207	-
Dettes d'affacturage - Egide SA	2 019	2 019	-	-	-
Total divers	2 575	2 139	436	436	-
Total emprunts et dettes financières	6 578	3 641	2 936	2 936	-
Dettes de loyers - Egide SA	1 231	301	930	887	43
Dettes de loyers - Santier Inc.	1 281	154	1 127	521	607
Dettes de loyers - Egide USA Inc.	12	11	1	1	-
Total dettes de loyers	2 524	466	2 058	1 409	650
Avances et acomptes reçus sur commandes	17	17	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 071	5 071	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 938	1 938	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	40	40	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-	-
Créditeurs divers	181	181	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-	-
Total fournisseurs et autres créditeurs	7 248	7 248	-	-	-

20.3.1.5.3.7 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé, selon la norme IAS 12 :

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	201	985
CVAE	-	67
Impôt sur les sociétés	424	358
Résultat avant impôt	625	1 343
Taux d'imposition français	26,5%	28%
Impôt théorique	166	376
Produit d'impôt théorique	-	-
Effet des actifs non reconnus	148	-
Effet de la fiscalité US	434	18
Incidence des pertes reportables reconnues	-	-
Produit d'impôt dans le compte de résultat	-	-

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2021 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 58 310 K€ pour Egide SA et de 6 230k\$ soit 5 500 K€ pour Egide USA LLC. reportables indéfiniment et utilisables sur les deux sociétés américaines Egide USA Inc. et Santier Inc.

L'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA a été activé à hauteur de 200k€, soit la charge d'impôts que ne sera pas payée au cours des 2 à 3 années prochaines compte tenu des projections de résultats. Il est rappelé que le taux d'impôt en France est de 25% à compter de 2022.

Aux Etats-Unis, les pertes reportables d'Egide USA Inc. sont utilisables au sein du groupe fiscal composé de Santier Inc, Egide USA Inc. et Egide LLC (tête de groupe). Lors de l'acquisition de Santier en 2017, un impôt différé actif d'un montant de 1 364 KUSD avait été enregistré, dont il restait 955 KUSD au 1/1/2021. Les perspectives de profits du groupe américain projettent une utilisation trop longue de ce crédit d'impôt et c'est pourquoi une charge de 400k\$ a été constatée en 2021.

Entre la France et les USA, l'impôt différé actif s'élève à 691 K€ à la clôture.

20.3.1.5.3.8 Information sectorielle

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y rapportant. Les facturations dans le cadre de contrats d'études sont enregistrées à l'avancement et n'ont pas pu être reconnues en 2021, contrairement à 2020 avec 151 K€.

- **Information sectorielle**

Conformément aux méthodes de reporting interne du Groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible.

Ainsi, trois secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés.

Par ailleurs, la répartition du chiffre d'affaires fait l'objet d'une analyse en fonction des domaines d'application des produits chez les clients et en fonction du pays de ceux-ci.

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

	Au 31/12/2021				
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	conso	Total
Chiffre d'affaires	14 192	10 307	8 004		32 503
Résultat opérationnel*	611	1 463	(1 187)	(68)	819
	Au 31/12/2020				
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	conso	Total
Chiffre d'affaires	13 412	8 139	8 422	0	29 973
Résultat opérationnel*	(661)	2 390	241	0	1 971

*Les ROP incluent les transactions intra-groupe et excluent la valorisation des coûts de stock-options. Ils ont été corrigés en juin 2021 par rapport à la présentation antérieure qui correspondait à la contribution au résultat consolidé.

	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Actifs immobilisés nets	2 113	6 377	3 211	11 701	1 522	3 420	3 824	8 766
Dépenses d'investiss. de l'exercice	(86)	2 728	-	2 642	73	2 750	34	2 857
Emprunts et dettes fin. non courants	2 231	0	1 040	3 271	1 765	1 748	1 482	4 995
Emprunts et dettes fin. courants	2 139	2 814	1 705	6 659	2 711	313	1 083	4 107

Chiffre d'affaires par domaines d'application	31/12/2021	31/12/2020
Imagerie thermique	11 221	9 433
Puissance	8 466	7 520
Optronique	4 443	4 303
Hyperfréquence	4 277	4 965
Autres dont études	4 095	3 752
Total	32 503	29 973

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	31/12/2021	31/12/2020
France	6 374	6 737
CEE hors France	3 549	3 101
Etats-Unis et Canada	16 382	14 599
Autres pays	6 197	5 536
Total	32 503	29 973

Les clients avec lesquels le chiffre d'affaires réalisé représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé représentent 28% de ce chiffre d'affaires au 31 décembre 2021 et 27% en 2020.

Le CA réalisé avec les 5 premiers clients représente 41% du CA consolidé sur l'année 2021, alors qu'il était de 40% sur l'année 2020.

20.3.1.5.3.9 Autres produits et charges opérationnels

Le détail de ce poste est le suivant :

Rubriques	Au 31/12/21		Au 31/12/2020	
	produits	charges	produits	charges
Redevances de logiciels		(169)		(154)
Jetons de présence		(30)		(35)
Allocations de chômage partiel			55	
Créance irrécouvrable - Egide SA	11	(10)		
Crédit d'Impôt Recherche - Egide SA	154		144	
Divers	41	(19)		
Autres produits et charges d'exploitation :	206	(228)	198	(189)
Indemnité assurance				
Indemnités licenciements		(133)		(81)
Remboursement taxes électricité			169	
Frais de restructuration		-	12	(12)
Abandon PPP	668		1 440	
Stocks mis au rebut - Egide SA	-	-	1 026	(1 034)
Immobilisations détruites et mises au rebut*		(583)		(622)
Indemnités d'assurances pour les immobilisations détruites*	-		2 566	
Dépenses liées à l'incendie*		-		(7 232)
Indemnités d'assurances pour les dommages*	3 386		7 198	
Impairment test - dépréciation des immobilisations		-		(1 069)
Cessions d'immobilisations	116	(92)		
Divers		(1)	5	(46)
Autres produits et charges opérationnels	4 169	(808)	12 418	(10 096)
Total	4 375	(1 036)	12 616	(10 285)

* Produits et charges relatifs à l'incendie de l'usine de Cambridge.

20.3.1.5.3.10 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière, la commission de financement liée à l'affacturage ainsi que les intérêts relatifs aux locations selon IFRS 16. La diminution de 172 K€ par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par la baisse des 34 K€ des intérêts liés aux locations et pour 132 K€ par la diminution des intérêts d'emprunts grâce au remboursement d'emprunts dont les taux d'intérêts étaient supérieurs ou égaux à 7%, par des PGE à un peu plus de 1%.

Les autres produits et charges financiers résultent de différences de change pour les exercices 2021 et 2020, les gains de change de l'exercice précédent concernaient essentiellement la société EGIDE SA quant aux charges, elles incombent principalement à EGIDE USA sur les deux exercices dont 18 K€ d'escomptes en 2021.

20.3.1.5.4 Capitaux propres et résultat par action

20.3.1.5.4.1 Informations sur le capital apporté

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 10 346 868 actions de 0,5 euros de nominal représentant 5 174 K€.

. Plans d'options de souscription d'actions

Autorisés par l'assemblée générale du 19 juin 2020 d'Egide SA, les conseils d'administration du 22 mars et 29 septembre 2022 ont consenti au bénéfice d'un de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales

détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social.

Il a ainsi été attribué et accepté 120 000 options. Parallèlement, 130 000 options anciennes ont été perdues ou abandonnées. La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 8.1	Plan 10.1	Plan 10.2	Plan 10.3	Plan 10.4	Total
Options attribuées non exercées	25 000	490 000	40 000	20 000	60 000	635 000
Prix de souscription	2.57€	0,86€	1,01€	1,05€	1,32€	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2021 a été de 1,28 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2021 est de 1,43 euros.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (pour les émissions de l'exercice : durée de vie de l'option de 6 ans, volatilité de 16,6%, taux sans risque de -0,33 % et sans clause d'exercice anticipée ni dividende attendu). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2021. A cette date, la juste valeur des 920 618 options d'achat d'actions, calculée avec la formule la plus pertinente concernant les conditions et le règlement de chaque plan est enregistrée dans les capitaux propres pour un total de 335 K€ et la moyenne pondérée du prix de souscription est de 1,44 €.

En application d'IFRS 2, la Société comptabilise la juste valeur de ces attributions comme une charge de rémunération à base d'actions sur la période au cours de laquelle les services connexes sont reçus avec une augmentation correspondante des capitaux propres. La rémunération en actions est comptabilisée selon la méthode linéaire. La charge de rémunération en actions est basée sur les attributions qui devraient finalement être acquises et, est réduite des déchéances prévues. Ces charges se sont élevées à respectivement 68 K€ et 42 K€ pour les exercices 2021 et 2020. La charge 2021 est essentiellement constituée de l'amortissement linéaire de la juste valeur du plan 10.1 émis en 2020 et des plans 10.2 et 10.3 de début 2021, sur la période d'acquisition, soit 2 ans. Le plan 10.4 émis en septembre 2021 est toujours en cours de souscription à la clôture.

. Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 18 juin 2021 a délégué au conseil d'administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de titres de capital de la société et/ou de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 1 500 KE par catégorie de titre, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a également délégué au conseil la compétence d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché. Ces délégations de compétence ont été données pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 17 août 2023.

L'assemblée du 18 juin 2021 a également délégué au conseil d'administration la compétence pour émettre des titres de capital de la société par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier pour un montant maximum, en valeur nominale, de 20 % du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette délégation donnée pour 18 mois arrivera à échéance le 17 décembre 2022.

Aucune de ces délégations n'a été utilisée.

20.3.1.5.4.2 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort de l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2021		Au 31/12/2020	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	1	493 080
04/04/2012	5 417	1	5 417	1	5 417
30/06/2014	2 280 573	1	2 280 573	1	2 280 573
13/11/2015	406 536	1	406 536	1	406 536
24/02/2017	3 428 460	1	3 428 460	1	3 428 460
07/06/2019	2 446 502	1	2 446 502	1	2 446 502
Actions ordinaires		10 346 868		10 346 868	
Nombre d'actions théoriques supplémentaires		-		-	
Impact des instruments dilutifs		10 346 868		10 346 868	

20.3.1.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

	RSM				PricewaterhouseCoopers Audit			
	2021		2020		2021		2020	
- Audit du groupe	152 218	100%	121 570	100%	91 980	100%	86 000	100%
- Services autres que la certification des comptes	0	0	0		0		0	
Total	152 218	100%	121 570	100%	91 980	100%	86 000	100%

Aucun service autre que la certification des comptes (SACC) n'a été nécessaire ces deux dernières années.

20.3.1.5.6 Parties liées

20.3.1.5.6.1 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont le Président directeur général et le directeur général délégué. Les administrateurs (hormis le Président) sont trois depuis la dernière Assemblée. Ils sont tous indépendants.

La rémunération brute cumulée versée au directeur général et au directeur général délégué s'est élevée à 272 K€ en 2021, y compris les avantages en nature.

Les jetons de présence versés en 2021 aux 3 membres indépendants du conseil d'administration représentent 30 K€ (montant brut) au titre de l'exercice 2021.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Liberty. La garantie est de 5 000 K€ maximum, la franchise aux USA est de 100 KUSD et la prime annuelle de 10 K€ hors taxes.

20.3.1.5.6.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2021	2020
Cadres et assimilés	57	63
Agents de maîtrise et techniciens	28	28
Ouvriers et employés	183	180
Total	268	270

20.3.1.5.7 Engagements et autres obligations contractuelles

20.3.1.5.7.1 Engagements liés au financement de la société

- **Engagements donnés**
 - Engagements en faveur des sociétés liées

Egide USA LLC s'est portée caution en faveur de la société H.G. Fenton Development Company, propriétaire du bâtiment loué par Santier Inc. à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de garantir les loyers dus pour un montant estimé à 1 882 KUSD soit 1 662 K€ au 31 décembre 2021.

20.3.1.5.7.2 Engagements en faveur des établissements de crédit

Néant

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (K€)	31/12/2021	31/12/2020
Nantissements		
Cautions données	1 662	1 746
Total	1 662	1 746

- Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

- Engagements réciproques

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 million d'euros.

20.3.1.5.8 Evènements postérieurs à la clôture

La guerre en Ukraine n'a pas d'impact direct sur l'activité du Groupe, tant du point de vue des ventes que des achats. Il est probable que la reprise des budgets militaires mondiaux ait un impact positif, mais aucun signe n'est encore visible.

L'inflation notamment sur l'énergie dont le Groupe est assez gros consommateur, a un impact immédiat : toutefois, le modèle de fonctionnement commercial du Groupe repose sur des demandes de prix adressées par les clients et sous-tendues par des demandes de prix aux fournisseurs. Lors de la confirmation de commande du client, l'approvisionnement est lui aussi confirmé. Les impacts sont donc limités à l'énergie, aux consommables et à la main d'œuvre, qui restent pour l'instant supportables.

L'évènement majeur de ce début d'année concerne le financement des opérations américaines. La banque américaine PMB, à la suite de sa fusion avec Banc of California et du non-respect des covenants, a notifié sa volonté de ne pas poursuivre les financements actuels au-delà du 30 juin 2022. A date, les mesures prises sont en cours d'audits (due diligences). Elles intègrent notamment :

- le refinancement du bâtiment de Cambridge et des immobilisations qu'il abrite pour 6M\$ par World Business Capital. Le dossier a fait l'objet d'une offre de WBC, acceptée par Egide et les travaux d'audit et de constitution du dossier sont en cours et devraient s'achever mi-juin 2022. Les conditions de ce financement se basent sur un capital de 6M\$, remboursable en 20 ans, avec un taux de 6,91% d'intérêt. La première utilisation de ces fonds serait le remboursement des emprunts à long terme actuels (2,5M\$).
- Le refinancement des lignes de crédit revolving qui financent le Besoin en Fonds de Roulement d'Egide USA et Santier (2,4 M\$ au 31 décembre 2021) par Gibraltar Business Capital au taux de Prime Rate+2,5%, soit 6% actuellement. Ce financement serait plus flexible et 1,5 fois plus élevé que les lignes actuelles avec un plafond de 6M\$ permettant de financer la croissance des 2 entités américaines.

Ces deux projets sont cumulatifs et sont au même stade : « Letter of Intent » acceptées, audits et constitutions de dossiers en cours, approbations attendues mi-juin. Une demande de report d'un trimestre a été formulée auprès de la banque pour reporter l'échéance de départ, les offres de financement acceptées ont été produites en soutien de cette demande. La réponse de la Banc of California ne nous a pas été communiquée à date.

Ces projets permettraient d'abord de sécuriser la continuité d'exploitation, mais ils permettraient surtout de sécuriser le financement des ambitions de modernisation des entités américaines du groupe sur le modèle des projets démarrés à Bollène en France. Cette modernisation se ferait sans faire appel au marché car le niveau actuel de l'action est jugé défavorable et trop dilutif.

20.3.2 Etats financiers annuels 2021 d'Egide SA

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2021	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2021	Valeurs nettes au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	564 871	540 947	23 924	30 249
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	412 422	388 498	23 924	30 249
Fonds commercial	152 449	152 449	-	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 699 456	9 479 219	1 220 236	421 194
Terrains				
Constructions	19 326	1 230	18 096	
Install. techniques mat. & out. industriels	9 049 039	8 424 427	624 612	276 213
Autres immobilisations corporelles	1 301 267	941 242	360 025	139 021
Immobilisations corporelles en cours	188 107	112 321	75 786	5 960
Avances & acomptes	141 717		141 717	
Immobilisations financières	83 434 239	73 984 842	9 449 397	9 805 168
Participations	82 984 842	73 984 842	9 000 000	9 355 547
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	449 397		449 397	449 621
ACTIF IMMOBILISE	94 698 566	84 005 008	10 693 557	10 256 611
Stocks et encours	4 344 036	1 490 492	2 853 544	2 775 359
Matières premières & approvisionnements	2 576 525	778 408	1 798 117	1 838 973
En cours de production de biens	489 072		489 072	602 364
En cours de production de services	110 000		110 000	16 000
Produits intermédiaires & finis	1 160 018	708 530	451 488	304 600
Marchandises	8 421	3 554	4 867	13 422
Créances	2 281 370	43 636	2 237 734	2 213 047
Avances & acomptes versés sur commandes	3 098		3 098	7 362
Clients et comptes rattachés	917 576	43 636	873 940	1 207 156
Capital souscrit - appelé non versé			-	
Autres créances	1 360 696		1 360 696	998 529
Disponibilités	946 527		946 527	711 979
Disponibilités	946 527		946 527	711 979
Charges constatées d'avance	242 889		242 889	277 984
ACTIF CIRCULANT	7 814 822	1 534 128	6 280 694	5 978 369
Ecart de conversion actif			0	662
TOTAL GENERAL	102 513 388	85 539 136	16 974 251	16 235 642

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2021	Valeurs au 31/12/2020
Capital	5 173 434	5 173 434
Primes d'émission, de fusion	99 975	99 975
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 666 882	5 666 882
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-757 925	
Résultat de l'exercice	303 843	-757 925
Subventions d'investissement	568 000	
CAPITAUX PROPRES	11 054 209	10 182 366
Provisions pour risques		662
Provisions pour charges	868 681	836 131
PROVISIONS	868 681	836 793
Dettes financières	2 241 594	2 062 174
Autres emprunts obligataires		270 930
Emprunts & dettes auprès des états de crédit	1 264 914	955 545
Emprunts et dettes financières divers	976 680	835 699
Av. & acpts reçus s/commandes en cours	17 236	17 184
Dettes diverses	2 792 531	3 092 470
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 467 315	1 517 601
Dettes fiscales et sociales	1 264 812	1 489 390
Dettes fournisseurs d'immobilisations		6 099
Autres dettes	60 404	79 380
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 051 361	5 171 828
Ecart de conversion passif		44 655
TOTAL GENERAL	16 974 251	16 235 642

20.3.2.2 Compte de résultat

1^{ère} partie

Rubriques	France	Export	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	133 864	212 369	346 232	268 762
Production vendue (biens)	6 146 028	7 627 915	13 773 942	12 730 391
Production vendue (services)	94 045	265 066	359 111	707 347
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 373 936	8 105 349	14 479 285	13 706 500
Production stockée			432 809	-256 591
Subventions			7 333	
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			895 754	192 960
Autres produits			22 543	5 468
Produits d'exploitation			15 837 724	13 648 337
Achats de marchandises			38 030	60 374
Variations de stocks de marchandises			8 314	-8 673
Achats matières premières et approvis.			4 698 293	4 756 400
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			110 633	-129 168
Autres achats et charges externes			3 154 449	3 105 792
Impôts et taxes			254 333	263 314
Salaires et traitements			4 393 736	4 321 544
Charges sociales			1 611 188	1 654 117
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			335 297	338 925
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			400 438	66 945
Dotations aux provisions			127 467	2 973
Autres charges d'exploitation			127 805	135 883
Charges d'exploitation			15 259 983	14 568 426
RESULTAT D'EXPLOITATION			577 741	-920 089
Intérêts et produits assimilés				
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.			662	34 061
Différences positives de change			285	23 400
Produits financiers			948	57 461
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			355 547	662
Intérêts et charges assimilés			46 673	90 490
Différences négatives de change				28 504
Charges financières			402 219	119 656
RESULTAT FINANCIER			-401 272	-62 195
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			176 470	-982 284

Compte de résultat (en euros) – 2^{ème} partie

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		168 689
Produits exceptionnels sur opérations en capital	87 500	417
Autres opérations en capital		
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.		1 038 598
Produits exceptionnels	87 500	1 207 704
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 460	1 126 987
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	81 500	
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions		-
Charges exceptionnelles	88 960	1 126 987
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 460	80 717
Impôt sur les bénéfices	-153 833	-143 642
Intéressement des salariés	25 000	
TOTAL DES PRODUITS	15 926 172	14 913 502
TOTAL DES CHARGES	15 622 329	15 671 427
BENEFICE OU PERTE	303 843	-757 925

20.3.2.3 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels d'Egide SA

20.3.2.3.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2021, dont le total du bilan est de 16 974 251 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 303 843 euros arrêté par le conseil d'administration du 26 avril 2022. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

20.3.2.3.2 Faits marquants de l'exercice

Le redressement de l'entreprise commencé au 2^{ème} semestre 2020 est confirmé avec une année positive permettant notamment de commencer à récompenser le personnel avec un intéressement.

Le système d'information a été mis en service le 1^{er} septembre 2021. Il s'agit de PMI manufacturing : un ERP moderne développé par Cegid.

20.3.2.3.3 Règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Cette dernière a été évaluée au moyen d'un budget et d'une prévision de trésorerie mensualisée jusqu'en juin 2023 et ces éléments ont été jugés satisfaisants, notamment par le Comité d'Audit qui s'est réuni sur ce point le 16 décembre 2021, confirmé par le dernier Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 2mai 2022.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L123-12 à L123-28 du code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du règlement ANC 2014-03, à jour des différents règlements complémentaires.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

20.3.2.3.4 Changement de méthode

Conformément à la Recommandation n°2013-02 mise à jour par l'ANC en novembre 2021, la société a choisi de modifier le rythme de comptabilisation des charges relatives aux engagements de retraite.

Cette recommandation introduit un choix de méthodes pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

La mise en œuvre de cette décision s'est traduite par un impact non significatif de 33 K€ sur la provision au 31/12/2020 et de 28 K€ sur la provision au 31/12/2021 (voir détail au chapitre 7).

20.3.2.3.5 Crises : sanitaire, inflation et guerre d'Ukraine.

La crise sanitaire mondiale aura eu globalement peu d'impact sur Egide et ne justifie aucun traitement comptable particulier.

De la même façon, les pressions inflationnistes sont plutôt maîtrisées et le business model repose sur des cotations pour chaque nouvelle commande.

Enfin, les faits de guerre en Ukraine n'ont aucun impact ; ni sur des commandes de ventes ou d'achats en cours, ni sur d'éventuelles créances. Il reste le point lié à l'inflation notamment de l'énergie dont la base de l'impact est de l'ordre de 300k€ par an ce qui signifie qu'un accroissement de 20% du prix des énergies représenterait un surcoût de 60k€. C'est bien sûr beaucoup, mais ne justifie pas de changer de façon de travailler.

20.3.2.3.6 Evénements postérieurs à la clôture

La guerre d'Ukraine vient d'éclater au moment où ces lignes sont écrites. La société Egide et le groupe n'ont pas d'intérêts, engagements ou marchés significatifs ni avec l'Ukraine, ni avec la Russie, ni même avec l'ancien bloc soviétique.

L'inflation et la hausse des prix de l'énergie ne remettent pas en cause la pérennité de l'entreprise dont le modèle d'activité repose sur des demandes de prix de la part des clients qui donnent lieu à des demandes de prix aux fournisseurs ; les deux pans, ventes et achats sont confirmés ensemble.

L'évènement majeur concerne le financement des opérations américaines. La banque PMB, à la suite de sa fusion avec Banc of California et du non-respect des covenants, a notifié sa volonté de ne pas poursuivre les financements actuels au-delà du 30 juin 2022.

A date, les mesures prises quant au refinancement de la dette américaine sont en cours d'audits (due diligences) et ne sont donc pas encore fermes et définitives, et la continuité d'exploitation des filiales américaines restent donc sous-tendue à la réalisation des mesures détaillées ci-après :

- Refinancement du bâtiment de Cambridge et des immobilisations qu'il abrite pour 6M\$ par World Business Capital. Le dossier a fait l'objet d'une offre de WBC, acceptée par Egide et les travaux d'audit et de constitution du dossier sont en cours et devraient s'achever mi-juin 2022. Les conditions seraient 6M\$ remboursables en 20 ans à 6,91% d'intérêt. La première utilisation des fonds sera le remboursement des emprunts à long terme actuels (2,5M\$).
- Refinancement des lignes de crédit revolving de financement du Besoin en Fonds de Roulement d'Egide USA et Santier qui étaient de 2,4 au 31 décembre 2021 par Gibraltar Business Capital au taux de Prime Rate+2,5%, soit 6% actuellement. Ce financement serait plus flexible et 1,5 fois plus élevé que les lignes actuelles avec un plafond de 6M\$ permettant de financer la croissance des 2 entités américaines.

Ces deux projets sont cumulatifs et sont au même stade : « Letter of Intent » acceptées, audits et constitutions de dossiers en cours, approbations attendues mi-juin. Compte tenu de la proximité de la limite fixée par Banc of California, une demande de report d'un trimestre a été formulée auprès de cet établissement avec les offres acceptées en soutien de la demande. La réponse est en attente. La réponse est en attente.

Ces projets permettraient d'abord de sécuriser la continuité d'exploitation de nos filiales américaines, mais ils permettraient surtout de sécuriser le financement des ambitions de modernisation de ces entités sur le modèle des projets démarrés à Bollène en France. Cette modernisation se ferait sans faire appel au marché car le niveau actuel de l'action est jugé défavorable et trop dilutif.

20.3.2.3.7 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat d'Egide SA

20.3.2.3.7.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 8, les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.2.3.7.2 Capital social

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020, le capital est composé de 10 346 868 actions au nominal de 0,50€. Il est donc de 5 173 434 euros.

20.3.2.3.7.3 Prime d'émission

Elle reste inchangée depuis la dernière augmentation de capital de 2019 et s'élève à 99 975,69 euros.

20.3.2.3.7.4 Plans d'options de souscription d'actions

Autorisés par l'assemblée générale du 19 juin 2020 d'Egide SA, les conseils d'administration du 22 mars et 29 septembre 2021 ont consenti au bénéfice d'un de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social.

Il a ainsi été attribué et accepté 120 000 options. Parallèlement, 130 000 options anciennes ont été perdues ou abandonnées. La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 8.1	Plan 10.1	Plan 10.2	Plan 10.3	Plan 10.4	Total
Options attribuées non exercées	25 000	490 000	40 000	20 000	60 000	635 000
Prix de souscription	2.57€	0,86€	1,01€	1,05€	1,32€	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2021 a été de 1,28 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2021 est de 1,43 euros

20.3.2.3.7.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 18 juin 2021 a délégué au conseil d'administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de titres de capital de la société et/ou de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 1 500 KE par catégorie de titre, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a également délégué au conseil la compétence d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché. Ces délégations de compétence ont été données pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 17 août 2023.

L'assemblée du 18 juin 2021 a également délégué au conseil d'administration la compétence pour émettre des titres de capital de la société par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier pour un montant maximum, en valeur nominale, de 20 % du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette délégation donnée pour 18 mois arrivera à échéance le 17 décembre 2022. Aucune de ces délégations n'a été utilisée.

20.3.2.3.7.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net comptable	303 843	-757 925
Soit par action	0.03	-0.07
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus)		
Soit par action		
Dividende proposé		
Soit par action		
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	10 940 291	13 408 068
Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable		
Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO	-757 925	-2 467 777
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	10 182 366	10 940 291
Variations en cours d'exercice :		
Variations du capital social :		
- 4/06/2019 : émission de 2 446 502 actions de 1,05 euros		
- 4/06/2019 : imputation des frais d'augmentation de capital		
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	10 182 366	10 940 291
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	303 843	-757 925

20.3.2.3.7.7 Provisions

Provision pour restructuration et litiges sociaux : En 2019, l'établissement de Trappes a été presque intégralement rapatrié sur Bollène. Il restait au 31 décembre 2020 une provision pour restructuration et litiges sociaux de 235 K€. Au cours de l'exercice 2021, 2 litiges prud'hommaux ont été jugés à 100% en faveur de l'entreprise, ce qui aurait pu conduire à reprendre la provision ; toutefois, les salariés ayant fait appel de la décision, il a été jugé opportun de garder la majeure partie de la provision. Par ailleurs, en 2021, l'entreprise a été condamnée devant le Tribunal des Prud'hommes d'Orange pour avoir tardé à libérer un salarié, partant en retraite, de sa clause de non-concurrence. L'entreprise a fait appel et a provisionné le montant de la condamnation équivalent. Les deux opérations se compensant, le montant de la provision est resté identique.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement. Ils étaient calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté, mais une nouvelle recommandation N°2013-02 mise à jour par l'ANC en novembre 2021 requiert de ne l'affecter qu'aux dernières années donnant le droit au capital. Ce changement de méthode d'évaluation a un impact positif de 28 632€ qui est passé en résultat dans les comptes ici présentés.

Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat et constitue cette année un impact positif de 27 531€.

Autres provisions pour risques et charges

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêtés des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

Les principales hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 et 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 1,7 %,

- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'INSEE 2014-2016,
- Les taux de rotation retenus sont : 6,60% constant pour les Cadres et 3,50% constant pour les Employés
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 0,98 % contre 0,34% en 2020 (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+).

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour perte de change	662	0	662	0
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	601 051	1 609	94 916	507 744
Provisions pour restructuration et litiges sociaux	235 079			235 079
Provisions pour charges (licenciement)	0	125 858		125 858
Total	836 792	127 467	95 578	868 681
Dotations et reprises d'exploitation		1 609	94 916	
Dotations et reprises financières			662	
Dotations et reprises exceptionnelles		125 858		

La provision pour charges correspond au préavis non effectué et l'indemnité de licenciement d'un salarié déjà en cours de préavis au 31 décembre 2021.

20.3.2.3.7.8 Tableau des dépréciations

Actifs non financiers

En application des dispositions du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Egide procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

Actifs financiers

Les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Stocks et encours

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées à hauteur de 5 % dès que l'article n'est pas réservé pour une commande client et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Créances

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Rubriques (euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	758 613		646 292	112 321
Immobilisations financières	73 629 295	355 547		73 984 842
Stocks et encours	1 254 815	389 238	153 561	1 490 492
Créances	32436	11 200		43 636
Total	75 827 608	755 985	799 853	75 783 740

En 2018, il avait été procédé à une dépréciation de 936 KE des immobilisations à cause de l'indice de perte de valeur que constituait la faiblesse de l'activité. La reprise de l'activité et les projections ont conduit à reprendre le reliquat de dépréciation sur l'exercice, soit 501KE.

D'autre part, les titres de participation correspondants à 100% de la holding américaine détenant Egide USA Inc. et Santier Inc. ont été déprécié de 356k€.

20.3.2.3.7.9 Concessions, brevets, licences

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2014-03.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2021
Concessions, brevets, licences	391 122	21 300		412 422

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2020	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2021
Concessions, brevets, licences	360 873	27 625		388 498

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels.

20.3.2.3.7.10 Fonds commercial

Euros	31/12/2020	31/12/2021
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	-152 449	-152 449
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

20.3.2.3.7.11 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2014-03.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'équipement remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2021
Constructions		19 326		19 326
Install. techniques et outillage industriel	8 851 205	197 835		9 049 040
Autres immobilisations corporelles	1 269 547	31 719		1 301 266
Immobilisations corporelles en cours	118 281	69 826		188 107
Avances et acomptes		141 717		141 717
Total	10 239 033	460 423	0	10 699 456

Les investissements pour l'exercice 2021 concernent la rénovation d'équipements industriels, un adoucisseur d'eau et le renouvellement du parc informatique.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2020	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2021
Constructions		1 230		1 230
Install. techniques et outillage industriel	8 211 521	212 905		8 424 426
Autres immobilisations corporelles	847 705	93 537		941 242
Total	9 059 226	307 672		9 366 898

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 307 672 euros toutefois, 145 292 euros avait déjà fait l'objet d'une dépréciation en 2018 et cette dotation de l'exercice est compensée par une reprise de provision pour dépréciation (exploitation).

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2021
Install. techniques et outillage industriel	363 471		363 471	0
Autres immobilisations corporelles	282 821		282 821	0
Immobilisations corporelles encours	112 321			112 321
Total	758 613		646 292	112 321

Au 31 décembre 2018, la présence d'un indice de perte de valeur à cause de la baisse persistante d'activité dans le domaine de l'imagerie thermique avait nécessité un test de dépréciation. La valeur actuelle des actifs inscrits dans le bilan au 31 décembre 2018 ne permettant pas de couvrir leur valeur nette comptable, une dépréciation de 936 000 euros avait été enregistrée. La reprise correspond à l'amortissement normal pour 145 292 euros et le solde repris en une fois pour le complément.

20.3.2.3.7.12 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2020	Variation	Valeur brute au 31/12/2021	Dépréc. au 31/12/2020	Variation	Dépréc. au 31/12/2021
Participation Egide USA LLC	82 984 842		82 984 842	73 629 295	355 547	73 984 842
Autres titres immobilisés	100		100			
Dépôts de garantie	419 521	-224	419 297			
Gage espèce prêt Sofired-PME Défense	30 000		30 000			
Total	83 434 463	-224	83 434 239	73 629 295	355 547	73 984 842

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritère pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières ou le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide au prorata du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

Cette analyse a conduit à comptabiliser un complément de dépréciation équivalent à 356k€, donnant une valeur nette des titres de 9M€.

Le paragraphe « Evènements post-clôture » décrit la restructuration en cours des dettes financières des filiales américaines dont l'aboutissement n'interviendrait pas avant mi-juillet 2022. Il est à noter que le succès ou non de cette opération pourrait impacter directement la valorisation de ces titres, étant précisé que la valeur actuellement retenue se fonde sur une hypothèse de réussite et que ces éléments ont été jugés satisfaisants par le Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 2 mai 2022.

20.3.2.3.7.13 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2020	Valeur brute au 31/12/2021	Dépréc. au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2020
Mat. prem. & approv.	2 687 158	2 576 525	848 185	78 879	148 656	778 408
Encours	618 364	599 072	0			
Produits finis	707 917	1 160 018	403 317	310 118	4 905	708 530
Marchandises	16 735	8 421	3 313	241		3 554
Total	4 030 174	4 344 036	1 254 815	389 238	153 561	1 490 492

Les méthodes de dépréciation sont restées inchangées : 5% dès la première année sauf si les composants sont affectés à une commande, 75% après 12 mois passés en stock et 100% après 24 mois ; avec quelques exceptions : 75 % pour la matière Kovar quelle que soit l'année d'origine du stock, pas de dépréciation pour le Graphite.

20.3.2.3.7.14 Créances clients

Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative.

La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2020	Valeur brute au 31/12/2021	Dépréc. au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2021
Créances clients	1 239 592	961 212	32 436	11 200		43 636

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur de 86 % du chiffre d'affaires réalisé en 2021. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élevaient à 1 861 K€ au 31 décembre 2021, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 2 822 k€ au 31 décembre 2021 contre 3 217 k€ au 31 décembre 2020.

20.3.2.3.7.15 Etat des créances et des dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	449 397		449 397
Avances et acomptes versés	3 098	3 098	
Créances clients non litigieuses	873 940	873 940	
Clients douteux	43 636	43 636	
Fournisseurs : avoirs à recevoir		-	
Personnel et comptes rattachés	2 695	2 695	
Etat : crédit d'impôt recherche	569 233		569 233
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	160 635	160 635	
Factors	183 524	183 524	
Débiteurs divers (BPI+CC group+ras JC+divers+nefty+avanceNDF)	444 609	444 609	
Charges constatées d'avance	242 889	242 889	
Total	2 973 656	1 955 026	1 018 630

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé. On peut noter que les contrats d'affacturage ont été résiliés avec effet au 31 décembre 2021 et remplacés le 1^{er} janvier 2022, par le factor d'une des banques de l'entreprise.

La créance de Crédit d'Impôts Recherche est à plus d'un an car la société n'a pas le statut de PME et doit donc attendre 3 ans avant d'encaisser la créance de l'état. Toutefois, son financement est assuré au fur et à mesure.

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires VATEL	-			
BPI France Avance prospection	48 750	48 750		
BPI Sofired	180 000	120 000	60 000	
BPI Financement CIR	321 709		321 709	
PGE	1 150 000	58 333	1 029 167	62 500
Dettes rattachée à particip. Egide USA LLC.	465 117		465 117	
Compte courant Santier Inc.	76 018		76 018	
Clients acomptes reçus	17 236	17 236		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 467 315	1 467 315		
Personnel et comptes rattachés	599 519	599 519		
Sécurité sociale, autres org. soc.	612 402	612 402		
Etat : autres impôts et taxes	52 891	52 891		
Dettes sur immobilisations		-		
Autres dettes	60 404	60 404		
Total	5 051 361	3 036 850	1 952 011	62 500

L'entreprise a souscrit 3 PGE : 400 KE en avril 2020 dont le remboursement va commencer en 2022 ; 500 KE en janvier 2021 et 250 KE en décembre 2021.

L'emprunt BPI SOFIRED – PME Défense (dont le taux d'intérêt est de 3,85%) se terminera en juin 2023.

20.3.2.3.7.16 Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2021	31/12/2020
Achat Matière première	87 082	49 643
Loyers et charges locatives	94 422	87 782
Assurances	17 874	85 534
Redevances de logiciels	21 752	26 183
Divers (Maintenance,...)	21 759	28 842
Total	242 888	277 984

20.3.2.3.7.17 Charges à payer

Rubriques (euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs - factures non parvenues	240 784	251 197
Clients – avoirs à établir		5 000
Personnel – indemnités de sécurité sociale	1 798	4 607
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	647 521	695 808
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	150 700	39 500
TVA sur avoirs à recevoir	0	0
Etat – Autres charges à payer	34 054	90 429
Notes de frais à payer	3 930	776
Commissions à payer	54 888	73 604
Autres charges à payer	1 586	
Intéressement à payer	25 000	0
Total	1 160 262	1 160 921

20.3.2.3.7.18 Produits à recevoir

Rubriques (euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs - avoirs à recevoir		14 122
Clients factures à établir		
Autres produits à recevoir		13 585
TVA sur factures non parvenues	38 921	39 953
Etat – produit à recevoir		
Total	38 921	67 660

20.3.2.3.7.19 Tableau des filiales et participations

	Egide USA, LLC Wilmington DE - USA
Capital	78 181 828 USD
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	660 959 USD
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres détenus :	
- Brute	82 984 842 €
- Nette	9 000 000 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Néant
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(400 000 USD)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant
Autres informations	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'Egide USA Inc.

20.3.2.3.7.20 Ecart de conversion

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture. Compte tenu des faibles montants en jeu, l'écart a été passé directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

De la même façon, les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture.

Poste concerné	Devise	Ecart actif (euros)	Ecart passif (euros)
Fournisseurs	YEN	402	
Fournisseurs	USD	196	
Clients	USD		776
Compte courant	USD		
Total		598	776

20.3.2.3.7.21 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à 58 123k€.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2020 pour 144 k€. La société ayant perdu son statut de PME au sens Européen, ce crédit d'impôt ne sera remboursé que dans 3 ans. Un financement relai est en cours de mise en place.

20.3.2.3.7.22 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (euros)	2021	2020
Ecart de conversion actif	0	662
Total	0	662
Taux d'imposition	26,5%	28%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	0	185

Allègements (euros)	2021	2020
Indemnité de départ en retraite	94 916	- 1 050
Allocation ancienneté et médaille du travail	- 1 609	2 607
Ecart de conversion passif		- 44 655
Provision pour risque de change		662
Déficits reportables fiscalement	- 58 216 752	- 57 984 950
Total	- 58 123 445	- 58 027 386
Taux d'imposition	26,5%	28%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	- 15 402 713	- 16 247 668

20.3.2.3.7.23 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y rapportant, les facturations dans le cadre de contrats d'études et des prestations de service.

Le chiffre d'affaires 2021 (hors Groupe) correspond majoritairement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité (euros)	31/12/2021	31/12/2020
Verre métal	5 789 879	5 459 529
Céramique	8 232 152	7 613 306
Etudes	-	151 226
Activités annexes	169 548	187 869
Groupe	287 706	294 570
Total	14 479 285	13 706 500

20.3.2.3.7.24 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (euros)	31/12/2021	31/12/2020
France	6 373 936	6 155 195
CEE hors France	2 312 897	2 143 359
USA et Canada	552 467	875 602
Autres pays	4 952 279	4 237 774
Groupe	287 706	294 570
Total	14 479 285	13 706 500

20.3.2.3.7.25 Résultat financier

Rubriques (euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts des emprunts	-26 173	-51 051
Résultat net des opérations en devises	947	28295
Commission spéciale de financement - affacturage	-20 499	-20 580
Autres charges et produits financiers	-355 547	0
Charges intérêts groupe		-18 859
Total	-401 272	-62 195

20.3.2.3.7.26 Résultat exceptionnel

Rubriques (euros)	31/12/2021	31/12/2020
Indemnité licenciement et rupture	-7 000	-93 004
Provision / Restructuration et litiges sociaux		12 214
Provision / Restructuration et litiges sociaux	-	7 599
Cession d'immobilisation	6000	
Indemnités d'assurance		
Remboursement CSPE et TICFE		168 689
Divers	-460	417
Total	-1 460	80 717

20.3.2.3.7.27 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée dans le cadre de la fonction de Président directeur général s'est élevée à 90 k€ en 2021.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaires d'un contrat de travail pour ses fonctions techniques distinctes de directeur d'usine, ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

La rémunération versée en 2021 au conseil d'administration représente 30 000 euros (montant brut) pour les 3 membres.

20.3.2.3.7.28 Autres engagements

- **Engagements donnés :**

- Engagements en faveur des sociétés liées :

Néant

- Engagements en faveur des établissements de crédit :

Néant

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (euros)	31/12/2021	31/12/2020
Nantissements Cautions données		
Total	Néant	Néant

- Engagements de crédit-bail :

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2021
Valeur des biens à la date de signature du contrat	316 841
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :	
- au cours de l'exercice	31 386
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	195 897
Redevances payées :	
- au cours de l'exercice	55 636
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	62 195
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	210 628
Prix d'achat résiduel	4 320

- **Engagements reçus :**

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

- **Engagements réciproques :**

Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 000k€.

20.3.2.3.7.29 Ventilation de l'effectif moyen

	2021	2020
Cadres et assimilés	30	27
Agents de maîtrise et techniciens	20	22
Employés	5	5
Ouvriers	77	81
Effectif moyen	132	135

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2021

« A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.3.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 et 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent le changement de méthode comptable induit par la décision de l'IFRS IC publiée en mai 2021 concernant les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires et son incidence sur les comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie du Groupe

(Note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les droits d'utilisation des actifs du Groupe s'élèvent à 11,7 M€ en valeur nette au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier du Groupe est de 9,9 M€ (dont 2,2 M€ correspondant à des dettes locatives IFRS 16).

Etant donné l'importance des montants d'investissements historiques et d'endettement conjugués aux résultats déficitaires historiques du Groupe, en particulier dans le contexte du refinancement en cours des dettes financières des filiales américaines précisé dans les notes « 1.3.3 continuité d'exploitation et de liquidité » et « 1.6. Evènements postérieurs à la clôture », nous considérons que le suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie du Groupe est un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la direction pour l'élaboration des plans d'affaires et des projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie validées par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Revoir les propositions de contrats en cours de négociation dans le cadre de la restructuration en cours de l'endettement des filiales américaines ;
- Effectuer des entretiens avec la direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir les analyses de sensibilité réalisées ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois et ce, dans l'hypothèse d'un aboutissement à mi-juin 2022 des négociations en cours sur la restructuration des dettes financières auprès d'un nouveau partenaire.

Evaluation des actifs incorporels des filiales américaines

(Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les actifs incorporels de Santier Inc. s'élèvent à 0,6 M€ au 31 décembre 2021 en valeur nette. En outre, les impôts différés actifs sont portés par Egide USA LLC (tête de groupe américaine) pour 0,49 M€ et Egide SA pour 0,2 M€ au 31 décembre 2021.

Comme précisé dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Les filiales opérationnelles américaines enregistrent un résultat net négatif sur l'exercice du fait de la perte de Santier Inc. pour -0,96 M€. Lors des précédents exercices, ces entités ont connu plusieurs années de baisse significative de leur activité. Ainsi, la fragilité des résultats des 3 unités génératrices de trésorerie du Groupe (Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc.) a amené la direction à considérer cette situation comme un indice de perte de valeur et à mener des tests de dépréciation de façon à apprécier l'opportunité ou non de déprécier ces actifs incorporels.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des actifs incorporels des filiales américaines constitue un point clé de l'audit. En effet, le jugement de la direction dans la détermination de la valeur d'utilité de ces actifs incorporels est primordial dans le choix des éléments à considérer (données historiques ou prévisionnelles) et dans leurs estimations (budgets, hypothèses de développement, hypothèses actuarielles).

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des actifs incorporels des filiales américaines, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction s'appuie sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les estimations reposant sur des éléments prévisionnels relatives aux filiales américaines, nos travaux ont consisté à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des filiales établies par la direction et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et ce, dans l'hypothèse d'un aboutissement à mi-juin 2022 des négociations en cours sur la restructuration des dettes financières auprès d'un nouveau partenaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EGIDE SA par votre assemblée générale du 29 juin 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 6^{ème} année. Par ailleurs, le cabinet SYC SAS, membre du réseau RSM International, était précédemment commissaire aux comptes de la société de 2009 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;*
- *concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.*

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 mai 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM PARIS

Thierry CHARRON

Régine STEPHAN

Les notes 2.6 et 2.1 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.1.5.3.6 et 20.3.1.5.3.1 du présent document d'enregistrement universel.

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2021

« A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- « Changement de méthode » et « 7. Provisions » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent le changement de méthode comptable induit par la mise à jour, en novembre 2021, par l'Autorité des Normes Comptables, de sa recommandation n°2013-02 concernant les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et son incidence sur les comptes annuels.

- « Evénements postérieurs à la clôture » et « 12. Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent la restructuration en cours des dettes financières des filiales américaines et les conséquences si la réalisation de ces mesures n'intervenait pas avant mi-juin 2022.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Suivi de l'endettement et de la trésorerie (Note 15 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les dettes financières d'Egide SA s'élève à 2,2 millions d'euros.

Etant donné l'importance de l'endettement et des résultats déficitaires de la société sur les précédents exercices, nous considérons que le suivi de l'endettement et de la trésorerie est un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la direction pour l'élaboration des plans d'affaires et des projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie validées par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois dans l'hypothèse où les recherches en cours de financement en remplacement de ceux négociés avec la PNB viendraient à aboutir.

Evaluation des titres de participation détenus par Egide SA (Notes 8 et 12 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2021, pour un montant net de 9 millions d'euros, représentent 53% du bilan. Ils reflètent l'activité d'Egide aux USA au travers de ses deux filiales opérationnelles, Egide USA Inc. et Santier Inc.

Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 8 « Tableau des dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour Egide SA. Ils ont été dépréciés à hauteur de 0,4 M€ au 31 décembre 2021.

Egide USA Inc. a réalisé un bénéfice en 2019, 2020 et 2021 mais était déficitaire lors des exercices précédents. Les performances d'Egide USA Inc. sont encore ralenties par les conséquences de l'incendie qui a endommagé l'atelier de galvanoplastie sur le deuxième semestre 2020. Santier Inc. a réalisé une perte sur 2021. Depuis sa création en 2017, seul l'exercice 2019 de Santier Inc. a été déficitaire.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation des filiales américaines constitue un point clé de notre audit, en particulier eu égard au refinancement en cours des dettes financières des filiales américaines précisé dans les notes « Evènements postérieurs à la clôture » et « 12. Immobilisations financières » qui n'aboutira pas avant mi-juin 2022.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, qui peuvent correspondre à des données historiques (situation nette), ou à des données prévisionnelles (succès de l'opération de restructuration des dettes financières des filiales américaines), performances récentes, perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction s'appuie sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et ce, en se basant sur l'hypothèse d'un aboutissement favorable à mi-juin 2022 des négociations en cours quant à la restructuration des dettes financières.

Pour les estimations reposant sur des éléments prévisionnels relatifs à Egide USA Inc. et Santier Inc., nos travaux ont notamment consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation établies par la direction et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EGIDE SA par votre assemblée générale du 29 juin 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 6^{ème} année. Par ailleurs, le cabinet SYC SAS, membre du réseau RSM International, était précédemment commissaire aux comptes de la société de 2009 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une*

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 mai 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM PARIS

Thierry CHARRON

Régine STEPHAN

Notes :

Les notes 8 et 12 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.2.3.5.8 et 20.3.2.3.5.12 du présent document d'enregistrement universel.

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 14,48 en 2021 contre 13,70 M€ en 2020, soit une augmentation de 5,7%. Hors transactions intra-groupe, les ventes sont respectivement de 14,19 M€ et 13,42 M€, soit une augmentation de 5,7%.

La croissance du CA vient en totalité des pays hors Occident et en particulier de la Chine.

Le secteur de l'imagerie thermique accroît encore sa part avec 72% de l'activité contre 65% en 2020, mais réparti sur un nombre de clients et de pays plus important.

La facturation intra-groupe correspond à la refacturation d'Egide SA à ses filiales Egide USA et Santier des frais de direction commerciale, financière et d'assistance technique. Ces refacturations diverses représentent 0,24 M€ en 2021 contre 0,29 M€ en 2020.

La technologie céramique, par opposition à la technologie verre-métal, poursuit sa progression à 58% contre 57% en 2020. Cette distinction devient de moins en moins pertinente car les produits sur lesquels Egide est compétitif, sont des produits complexes faisant appel à la combinaison de plusieurs technologies. Nous cherchons une meilleure segmentation de notre activité, sans que ce soit une priorité.

La société n'a pas facturé d'études au cours de l'exercice 2021, alors qu'elle avait facturé 0,15M€ en 2020 et 0,26M€ en 2019. Le Covid a un peu perturbé les processus de relevé de dépenses et de facturation et Egide a un encours d'études de 0,11M€ dans ses stocks, mais plus généralement un changement de logique a été opéré et les études sont maintenant tournées vers les besoins d'innovation des marchés définis comme stratégiques. Les efforts de Recherche & Développement se stabilisent à 557K€ contre 589k€ en 2020.

Egide SA réalise 50 % de son chiffre d'affaires 2021 (hors groupe) en France, contre 46 % en 2020. L'Europe (hors France) représente 11 % et l'Amérique du Nord 4% des ventes de l'exercice. La part réalisée dans le reste du monde est de 35 % en 2021, contre 32 % en 2020, et concerne principalement Israël, la Chine et l'Inde.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 12,70 M\$ en 2021 (dont 0,53 M\$ intra-groupe) à comparer à 9,66 M\$ en 2020 (dont 0,39 M\$ intra-groupe) et 13,25 M\$ en 2019 (dont 0,56 M\$ avec le groupe). On voit donc une amélioration par rapport à 2020 qui avait été très impacté par l'incendie déclaré début juillet 2020 dans l'atelier de galvanoplastie de Cambridge. Début 2021, la reconstruction de l'atelier de traitement de surface a pris du retard et il a été fait appel à la sous-traitance afin de pouvoir livrer les clients sans attendre. Ce n'est qu'au 2^{ème} semestre que la fabrication a pu redémarrer, après que le nouvel atelier ait été qualifié par les clients. L'année 2021 a donc encore été perturbée.

En termes de marché, le segment de la puissance reste le plus important avec 68% en 2021 contre 74% en 2020. Au niveau géographique, l'activité est restée concentrée sur les USA avec 95% du chiffre d'affaires, comme en 2020.

20.5.1.3 Activité de Santier

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'établit à 10,31 M\$ (dont 0,84 M\$ avec le groupe), contre 10,40 M\$ en 2020 (0,80 M\$ avec le groupe). Le CA hors-groupe est donc inchangé à un niveau assez bas qui ne permet pas d'atteindre l'équilibre.

La répartition des ventes par marché Optronique et hyperfréquence représentent respectivement 34% et 34% des ventes hors-groupe, alors que la Puissance représente 9%, sans que l'on puisse établir une vraie évolution significative par rapport à l'année précédente.

Le marché nord-américain représente 75 % des ventes de Santier en 2020 alors que c'était 70% en 2020.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes, étant précisé que le groupe ne dispose d'aucune succursale :

- Egide SA, maison mère
- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %
- Egide USA Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC
- Santier Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC

Il est précisé que chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Les ventes en dollars de l'entité française payées en dollars (0,9 M\$) ont été utilisées pour payer les achats en devises (1,9M\$) effectués auprès de fournisseurs étrangers. Le solde des dollars a été acheté. Pour ce qui concerne les filiales Egide USA et Santier, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. La variation de la parité euro/dollar entre 2020 et 2021 (cours moyen respectivement de 1,1413 et 1,1835) a impacté négativement le chiffre d'affaires de 2%. Compte tenu des équilibres respectifs des entités du groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire.

Les principaux éléments de l'état de résultat global de l'exercice sont les suivants :

En millions d'euros, en IFRS	2021	2020
Chiffre d'affaires	32,50	29,74
Excédent brut d'exploitation	(1,07)	1,06
Résultat opérationnel courant	(2,54)	(0,35)
Autres produits opérationnel	4,17	12,42
Autres charges opérationnelles	(0,81)	(10,10)
Résultat opérationnel	0,82	1,97
Résultat financier	(0,43)	(0,56)
Impôt sur le résultat	(0,19)	(0,42)
Résultat net	0,20	0,98
Autres éléments du résultat global	0,84	(0,81)
Résultat global	1,04	0,18

La marge sur matière et main d'œuvre directe (avant frais généraux) est stable d'une année sur l'autre au niveau consolidé notamment grâce à l'amélioration de 6% du taux de marge d'Egide SA. Les frais généraux de fabrication ont été très sévèrement impactés au 1^{er} semestre à Cambridge par la sous-traitance de Galvanoplastie qui a conduit à un surcoût de 2,8M€, très partiellement compensé par 0,5M€ d'indemnités d'assurance pour pertes d'exploitation.

Comme en 2020, les comptes 2021 sont impactés par divers éléments liés à l'incendie de Cambridge, l'application de normes comptables IFRS et de façon moindre, le Covid.

Covid : Egide USA a obtenu une aide gouvernementale sous forme d'abandon d'un prêt de 0,67M€, intitulés Paycheck Protection Program.

Egide SA a bénéficié de 2 nouveaux prêts PGE pour 750k€.

Incendie : Un profit de 2,80M€ a été constaté pour les immobilisations neuves de remplacement financées par l'assurance.

IFRS : Santier : des indices de pertes de valeur ont conduit, sur la base des projections de cash-flow futurs, à déprécier immédiatement le reliquat d'écart d'acquisition, soit 0,29M€.

Impôts différés actifs américains : les projections de résultat fiscal des 2 entités américaines ont conduit à juger que le temps d'utilisation de l'impôt américain activé au bilan était trop long et une charge de 0,34m€ (0,4M\$) a été constatée pour réduire cet actif.

Egide SA avait déprécié ses immobilisations à hauteur 936k€ en 2018 pour prendre en compte la dégradation de son activité et la faiblesse de ses perspectives de redressement. Le solde de cette dépréciation reprise chaque année au fur et à mesure de l'amortissement normal de immobilisations était de 501k€. Au vu des projections de cash-flow, cette dépréciation a été reprise sur cette exercice. La reprise de l'activité et les projections de résultat ont conduit à activer des déficits sur Egide SA à hauteur de 2 à 3 ans de résultats (0,2 M€).

Le crédit d'impôt recherche d'Egide SA, conformément aux règles IFRS, a été enregistré en « produits opérationnels » pour 0,16 M€. L'ensemble des frais de R&D est intégralement enregistré en compte de résultat (et non immobilisé).

La dotation aux amortissements et dépréciations de 1,85M€ en 2021 comprend 0,47M€ liés à l'IFRS16, et est en augmentation par rapport à 1,58M€ en 2020 à cause de la dépréciation de l'écart d'acquisition de Santier.

Le résultat financier de l'exercice comprend le coût de l'endettement financier (intérêts liés à l'utilisation de l'affacturage, intérêts des emprunts bancaires et de l'emprunt obligataire) pour 0,46 M€ en 2021 contre 0,56 M€ en 2020. Le retraitement des loyers selon IFRS16 génère des frais financiers pour 0,14M€ en 2021 et 0,17M€ en 2020.

Comme il est expliqué dans les ajustements IFRS un peu plus haut, la charge d'impôt constatée correspond à la différence entre une charge de 0,34M€ (0,4M\$), un produit de 0,2M€ et la charge courante des taxes de production françaises reclassées en Impôts.

Les autres éléments du résultat global regroupent les pertes et profits liés aux écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère et les écarts actuariels liés à la provision pour avantages au personnel. La création de la société Santier avait été enregistrée au cours du dollar du 28 février 2017, qui était de 1,05 euros. Le taux de clôture 2020 était de 1,21\$ pour 1€, alors qu'il est de 1,13 au 31 décembre 2021. Un actif en USD a donc pris de la valeur convertie en Euros, ce qui conduit à un profit de 0,84M€. Ainsi, le résultat global de l'exercice 2021 affiche un bénéfice de 1,04M€.

Les principaux éléments de l'état de situation financière au 31 décembre 2021 sont les suivants :

ACTIF (M€)		PASSIF (M€)	
Immobilisations	9,7	Capitaux propres	11,6
Droits d'utilisations d'actifs loués	2,0	Provisions non courantes	0,9
Autres actifs financiers	0,5	Dettes financières hors loyers + 1 an	1,6
Impôts différés actifs	0,7	Autres passifs non courants inclus loyers	2,3
Stocks et encours	7,4	Dettes financières – 1 an inclus loyers	6,7
Clients et autres débiteurs	4,8	Fournis. et autres créditeurs	5,3
Trésorerie disponible	1,6	Autres passifs courants	0,0
Autres actifs courants	1,6		
Total	28,3	Total	28,3

Les actifs incorporels intègrent des éléments provenant de l'acquisition de Santier: une marque pour 0,25 M\$, des relations clients et une technologie pour 0,50 M\$ chacun. Ces actifs incorporels sont amortis sur respectivement 15, 10 et 10 ans. A la clôture du 31 décembre 2021, la valeur nette des actifs incorporels est de 0,6 M€.

La créance d'impôt différé actif est issue de l'activation des déficits reportables d'Egide USA Inc. Cette créance d'impôt est considérée comme un actif non courant.

La trésorerie courante s'élève à 1,59 M€, contre 1,40 M€ un an plus tôt.

Il est précisé que le groupe Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 89 jours de chiffre d'affaires contre 105 jours en 2020. Dans ce calcul, la baisse est liée aux autres actifs courants qui correspond à une créance sur l'assureur de Cambridge qui a été versée en janvier 2021.

20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés à la date du 31 décembre 2021 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 14,48 M€ contre 13,70 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 5,7%, identique hors refacturations intra-groupe. Le résultat d'exploitation s'établit à 578k€ contre -920k€ en 2020 et le résultat net à 304k€ contre -758k€. L'amélioration de la rentabilité provient avant tout de l'amélioration du taux de marge brute qui augmente d'environ 9% grâce à des efforts au niveau des dépenses, mais aussi une meilleure sélection des commandes clients. Globalement, les dépenses restent stables alors que le chiffre d'affaires augmente. Les efforts d'économie se poursuivent et portent leurs fruits. C'est pourquoi, alors qu'en 2018, il avait été estimé nécessaire de constater une perte de valeur avec une dépréciation des immobilisations de 936k€, la reprise de l'activité et les projections ont conduit à reprendre le reliquat de cette dépréciation, soit 501k€. La dépréciation de 2018 ayant été passée en exploitation, la reprise l'est aussi, toutefois, il faut donc bien noter que le résultat d'exploitation positif de 578k€ est majoré de 501k€ non récurrent. Toutefois, le résultat d'exploitation a également été impacté par les frais de licenciement et de préavis non effectué de l'un des directeurs pour 126k€. Même à 203k€ (578-501+126) le résultat d'exploitation reste une belle amélioration par rapport aux exercices précédents.

Globalement ces résultats confirment les économies annoncées au moment du plan de restructuration de 2019 et l'abaissement de 2M€ de CA du seuil de rentabilité.

L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) continue à baisser légèrement de 135 personnes en 2020 à 132 en 2021.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice, tel qu'il est évalué pour le Crédit d'Impôt Recherche se stabilise à 0,56 M€ contre 0,59 M€ 2020. Ces frais ne sont pas immobilisés et intégralement enregistrés en charges.

Le résultat financier est impacté par une dépréciation des titres de participation de la holding qui détient les filiales américaines pour 0,36M€.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2021 est presque nul à -1k€ avec essentiellement l'enregistrement de l'entrée/sortie d'une immobilisation. En 2020, le résultat était positif de 0,09 M€ grâce à des remboursements de taxes sur l'électricité.

Le Crédit d'Impôts Recherche est enregistré pour 0,17 M€ en 2021 contre 0,14M€ en 2020.

Un intéressement de 25k€ a été provisionné et sera distribué à part égale au personnel.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la société s'élève à 16,97 M€ contre 16,24 M€ en 2020. La trésorerie est de 0,95 M€ à la fin de l'exercice, contre 0,71 M€ en 2020. La dette financière de 2,24M€ à la clôture du 31 décembre 2021 est en légère augmentation (2,06 M€ en 2020) grâce à 2 nouveaux prêts PGE pour 0,75 M€ et à un nouveau financement du CIR auprès de BPI pour 0,11 M€ alors que les autres dettes ont poursuivi leur remboursement conformément au plan avec en particulier la fin du prêt obligataire. Par ailleurs, une dette contractée auprès de la filiale américaine Santier a été remboursée pour 0,3M\$.

Le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 al.2 du code de Commerce ainsi que le tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice sont joints en annexe au présent rapport.

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application des dispositions de l'article D441-6 1° et 2° du code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux fournisseurs et aux clients hors groupe d'Egide SA pour l'année 2021 :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	445					41	6					38
Montant total des factures concernées TTC	1 188 222 €	28 688 €	6 483 €	3 138 €	7 200 €	45 509 €	191 324 €	355 105 €	223 951 €	81 277 €	22 283 €	682 617 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	12.2%	0.3%	0.1%	0.0%	0.1%	0.5%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							1.2%	2.3%	1.4%	0.5%	0.1%	4.3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	Néant											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois ou 30 jours fin de mois le 15						- Délais contractuels : 30 jours nets à 30 jours fin de mois le 15					

20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 173 434	5 173 434	20 693 736	15 800 732	15 800 732
Nombre d'actions :					
- ordinaires	10 346 868	10 346 868	10 346 868	7 900 366	7 900 366
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	1 034 687	1 034 687	1 034 687	790 036	790 036
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	14 479 285	13 706 500	12 484 628	15 128 277	15 725 480
Résultat avant impôt, participation, dot.	472 343	(719 083)	(2 587 122)	(607 151)	(1 294 626)
Amortissements et provisions	(153 833)	(143 642)	(272 758)	(267 573)	(251 182)
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	322 333	182 484	152 413	1 386 382	502 556
Résultat net	303 843	(757 925)	(2 467 777)	(1 725 960)	(1 546 000)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements et provisions	0.06	(0.06)	(0.22)	(0.04)	(0.13)
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	0.03	(0.07)	(0.24)	(0.22)	(0.20)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	132	135	138	157	174
Masse salariale	4 344 884	4 298 751	5 096 855	4 951 081	5 044 640
Sommes versées en avantages sociaux [Sécurité Soc., œuvres sociales..]	1 668 176	1 661 491	2 045 722	1 961 125	1 870 696

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA en date du 31 décembre 2021 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
<u>Titres immobilisés</u>		
Actions Egide USA LLC	-	9 000 000
Sous total titres immobilisés		9 000 000
<u>Valeurs mobilières de placement</u>		
-	-	0
Sous total VMP		0
Total valeur nette comptable		9 000 000

20.5.6 Informations sur les charges non fiscalement déductibles (Egide SA)

Une quote-part des loyers des véhicules de tourisme est considérée comme non-déductible par le C.G.I. En 2021, il s'agit d'une somme de 11 810€.

20.5.7 Informations sur les dividendes (Egide SA)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

20.5.8 Informations sur les prêts consentis par la société (Egide SA)

Il n'existe aucun prêt accordé par la société à des microentreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques (article L511-6, 3bis du code Monétaire et financier).

20.6 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. A court terme, la société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2021.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date du présent document, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.8 Procédures administratives

Il n'existe aucune procédure administrative en cours.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document d'enregistrement universel, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2020.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2020, le capital social est de 5 173 434 euros, divisé en 10 346 868 actions de 0,5 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en date du 31 décembre 2021 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en valeur nominale	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	18/06/21	17/08/23	Actions 1 500 000 € Titres créance 1 500 000 €	Non	Non	Actions 1 500 000 € Titres créance 1 500 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec DPS	18/06/21	17/08/23	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés avec suppression du DPS	18/06/21	17/08/23	Maximum 1 % du capital	Non	Non	Actions 51 734 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	18/06/21	17/12/22	20 % du capital	Non	Non	Actions 517 343€
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	19/06/20	18/08/23	10 % du capital	Non	Oui	3,18 % du capital

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes jouissant d'un droit préférentiel de souscription.

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 19 juin 2020 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 10 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, éventuellement diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 18 août 2023.

La situation des plans en vigueur au 31 décembre 2020 et mai 2021 est donnée au § 17.3 du présent document.

21.1.4 Evolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission Brute (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15.24 €	457 347
15/12/87	Augmentation ⁽¹⁾	320 143			51 000	15.24 €	777 490
30/09/88	Augmentation ^{(1) (2)}	654 311			93 920	15.24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation ⁽¹⁾	419 235		76 301	121 420	15.24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation ^{(1) (3)}	449 725			150 920	15.24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction ⁽⁴⁾		920 304		150 920	9.15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation ⁽¹⁾	1 829 388			350 920	9.15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation ⁽¹⁾	927 262			452 294	9.15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation ⁽⁵⁾	1 749 846		1 751 013	643 598	9.15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation ⁽⁶⁾	3 659		3 297	643 998	9.15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation ⁽⁷⁾	841 509		11 670 355	735 997	9.15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation ⁽⁸⁾	2 244 037		93 435 443	981 329	9.15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation ⁽⁹⁾	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation ⁽¹⁰⁾	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation ⁽¹¹⁾	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation ⁽¹²⁾	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation ⁽¹³⁾	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation ⁽¹⁴⁾	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation ⁽¹⁵⁾	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation ⁽¹⁶⁾	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation ⁽¹⁷⁾	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation ⁽¹⁸⁾	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation ⁽¹⁹⁾	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation ⁽²⁰⁾	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction ⁽²¹⁾		10 290 400		1 286 300	2 €	2 572 600
16/02/12	Augmentation ⁽²²⁾	986 160		1 479 240	1 779 380	2 €	3 558 760
31/12/12	Augmentation ⁽²³⁾	10 834		18 093	1 784 797	2 €	3 569 594
30/06/14	Augmentation ⁽²⁴⁾	4 561 146		570 143	4 065 370	2 €	8 130 740
16/11/15	Augmentation ⁽²⁵⁾	813 072		243 922	4 471 906	2 €	8 943 812
24/02/17	Augmentation ⁽²⁶⁾	6 856 920		1 371 384	7 900 366	2 €	15 800 732
07/06/19	Augmentation ⁽²⁷⁾	4 893 004		(2 324 177)	10 346 868	2 €	20 693 736
19/06/20	Réduction ⁽²⁸⁾		15 520 302		10 346 868	0,5 €	5 173 434

⁽¹⁾ Apports en numéraire

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris – Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

⁽⁶⁾ Levée de stock-options suite au décès d'un bénéficiaire

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

⁽¹⁰⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2001

⁽¹¹⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2003

⁽¹²⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2004

⁽¹³⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2005

⁽¹⁴⁾ Levée de stock-options au 28 février 2006

⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006

⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles

⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles

⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles

⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles

⁽²⁰⁾ Levée de stock-options au 28 novembre 2011

⁽²¹⁾ Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011

⁽²²⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012

⁽²³⁾ Levée de stock-options au 31 décembre 2012

⁽²⁴⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 14-247 du 28 mai 2014

⁽²⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire – Placement privé sans offre au public

⁽²⁶⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 17-034 du 25 janvier 2017

⁽²⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire par offre au public avec maintien du DPS (sans visa AMF) – Prix d'émission de 1,05 €

⁽²⁸⁾ Réduction du nominal de 2,0 € à 0,5 € - AGE du 19 juin 2020

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/21			Situation au 31/12/20			Situation au 31/12/19		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
J. F. Collins	185 687	1,80%	1,78%	88 687	0,86%	0,85%	88 687	0,86%	0,85%
Public	10 161 181	98,20%	98,22%	10 258 181	99,14%	99,15%	10 258 181	99,14%	99,15%
Total	10 346 868	100,00	100,00	10 346 868	100,00	100,00	10 346 868	100,00	100,00

Il n'y a pas eu de changement sur le 1^{er} semestre 2022.

La situation de l'actionnariat en date du 9 juin 2022 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique,
- dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger,
- et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de quatre années. Tout administrateur est rééligible. »

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 67 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à

chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L232-1 et L233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. ». L'article 16 bis prévoit la possibilité de consultation écrite.

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

Article 17bis des statuts : « La société est dotée d'un collège de trois censeurs au maximum, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Ils sont nommés chacun pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Si un ou plusieurs sièges de censeurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut procéder ou non à une ou plusieurs nominations qui seront soumises à ratification lors de la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, le censeur est nommé pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur. Les censeurs, au terme de leur mandat, sont rééligibles. Les censeurs participent aux réunions du conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du conseil, aux comités créés par celui-ci. Ils ont communication de tous les documents fournis au conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du conseil et de son président pour fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative, et ne participent pas au vote. Sur proposition du président, le conseil d'administration décide de la rémunération éventuelle des censeurs. »

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelle que soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres. La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L228-2 et L228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il

sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respective, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix *exprimées, non blanc, non nulles*, dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R225-73 du code de commerce. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité

et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix *exprimées, non blanc, non nulles*, dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait) : « Conformément aux dispositions de l'article L233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

Il n'avait pas été demandé d'autorisation pour mettre en place un programme de rachat d'actions à l'assemblée des actionnaires réunie en 2020. Il en sera de même à l'assemblée générale convoquée le 18 juin 2021.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2021 de 10 346 686 et d'un cours de clôture au 31 décembre 2021 de 1,43 €, la capitalisation boursière était de 14,79 M€.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours (ajustés) et le volume des transactions de l'action depuis le 1^{er} janvier 2021 (Source : Euronext), la moyenne des transactions journalières effectuées en 2021 a été de 62 812 titres échangés :

	Cours ajusté de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus haut	Plus bas	Cours moyen de clôture	En nombre de titres ajustés
janv-21	1.26	0.95	1.13	123 881
févr-21	1.19	0.97	1.07	54 498
mars-21	1.38	0.97	1.09	97 119
avr-21	1.45	1.18	1.30	118 820
mai-21	1.43	1.24	1.30	61 491
juin-21	1.69	1.27	1.44	99 946
juil-21	1.60	1.39	1.50	42 716
août-21	1.47	1.29	1.39	21 061
sept-21	1.48	1.28	1.39	33 715
oct-21	1.34	1.20	1.29	16 867
nov-21	1.24	1.03	1.16	35 271
déc-21	1.50	1.04	1.26	54 901
2021	1.69	0.95	1.28	62 812

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris est une cotation en « continu ». Compte tenu de la liquidité quotidienne du titre Egide, inférieure à 100 000 euros sur Euronext Paris, les titres ne sont pas éligibles au SRD « Long seulement ».

Les cours extrêmes ont été les suivants au cours de l'exercice 2021 (source Euronext Paris) :

	Plus haut	Plus bas
Cotation en séance	1,69€	0,95 €
Cours de clôture	1,62 €	0,96 €

22 Contrats importants

Les contrats long terme suivants signés et toujours en cours en date du présent document sont présentés ci-dessous :

Egide SA :

- Contrat de location du bâtiment de Bollène signé en 2010 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.7.2)
- Contrat de location du bâtiment de Trappes signé en 2016 (voir §8.1.1 et 20.3.1.5.7.2)
- Contrat de fabrication et d’approvisionnement avec le client Lynred (communiqué de presse du 3 juillet 2019)

Egide USA :

- Contrat de fabrication et d’approvisionnement avec le client Crane A&E (communiqué de presse du 29 juillet 2019)

Santier :

- Contrat de location du bâtiment de San Diego signé en 2017 (voir § 8.1.1)
- Ligne de financement signée en 2017 et mise à jour le 5 avril 2019 avec la société Pacific Mercantile Bank (voir §10.3)

En dehors des contrats ci-dessus, il n’existe aucun autre contrat long terme significatif signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 Documents accessibles au public

23.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- Statuts
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document d'enregistrement universel
- Les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document d'enregistrement universel

23.2 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société **(Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide..**

23.3 Calendrier de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
26 janvier 2022	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} semestre 2021	Communiqué de presse
30 mars 2022	Présentation des comptes non audités de l'exercice 2021	Réunion SFAF Communiqué de presse
30 juin 2022	Première convocation	Assemblée générale
18 juillet 2022	Seconde convocation	Assemblée générale
21 juillet 2022	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2022	Communiqué de presse
30 septembre 2022	Résultats semestriels 2021	Réunion SFAF Communiqué de presse
26 Janvier 2023	Chiffre d'affaires 2022	Communiqué de presse

24 Informations provenant de tiers et déclarations d'intérêts

Néant.

25 Ordre du jour et projet de texte des résolutions de l'AGM du 30 juin 2022

25.1 Ordre du jour

Ordre du jour ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, comprenant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2021,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce,
- Lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux,
- Affectation du résultat,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Approbation de l'application des règles de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2021,
- Approbation du système de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2022,
- Paiement de la rémunération du conseil d'administration,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet RSM Paris,
- Approbation du projet de radiation des titres de la société des négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris,
- Pouvoirs pour formalités.

Ordre du jour extraordinaire :

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes,
- Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L411-2 1° du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise,
- Modifications statutaires à l'effet de permettre la participation aux assemblées générales en visioconférence,
- Pouvoirs pour formalités.

25.2 Projet de texte des résolutions

Texte des résolutions ordinaires :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de **303 842,85** euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle prend acte que le montant des dépenses ou charges visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts s'élève à **11 810€** au titre de location de véhicules de tourisme et approuve la charge d'impôt correspondante.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Imputation sur le poste « Report à nouveau » pour la totalité, dont le montant total sera désormais ramené à **-454 082,36** euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de **200 971** euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION – Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve, pour autant que de besoin, ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION – Approbation de l'application des règles de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2021

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L22-10-8 et de l'article L22-10-34 du code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la rémunération totale versée et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général, approuve la rémunération versée au titre de l'exercice 2021 telle que présentée dans le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 5.6 et 9.4.

SIXIEME RESOLUTION – Approbation du système de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L22-10-8 et de l'article L22-10-34 du code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur les principes et critères retenus pour déterminer, répartir et attribuer les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général et au directeur général délégué au titre de leurs mandats respectifs, approuve le système de rémunération établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022 tel que présenté dans le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 5.6 et 9.5.

SEPTIEME RESOLUTION – Paiement de la rémunération fixe des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale autorise le paiement de la rémunération des 3 administrateurs non-salariés décidée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale de 2020, laquelle a été renouvelée aux termes de la huitième résolution de l'Assemblée Générale de 2021, et la laisse inchangée au titre de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

HUITIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet RSM Paris

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration constatant la fin du mandat de 6 ans du cabinet RSM Paris, décide de le renouveler dans ses fonctions pour un nouveau mandat de 6 ans jusqu'à l'assemblée statuant sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2027.

NEUVIEME RESOLUTION – Approbation du projet de radiation des titres de la société des négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions, **approuve**, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment celles de l'article L.421-14 du code monétaire et financier, le projet de radiation des titres de la société des négociations sur le compartiment C du marché

réglementé Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris dans les douze (12) mois à compter de la date de la présente Assemblée ;

approuve, en conséquence, le projet de radiation des titres émis par la Société du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris et de leur admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris ;

confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser le transfert dans un délai de douze (12) mois à compter de la présente Assemblée, sous réserve de l'accord d'Euronext Paris, et notamment pour demander l'admission aux négociations des titres de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris et leur radiation concomitante du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris, établir le document d'information requis aux termes des règles Euronext Growth, donner toutes garanties, choisir un Listing Sponsor, faire toutes déclarations, effectuer toutes formalités, notamment de publicité, et plus généralement prendre toutes mesures rendues nécessaires pour la réalisation effective du transfert.

DIXIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Texte des résolutions extraordinaires :

ONZIEME RESOLUTION – Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L411-2 1° du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, statuant conformément aux dispositions des articles L225-129 à L225-129-6, L225-136, L228-91 et suivants du code de commerce et L22-10-49 et suivants du code de commerce,

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, à l'émission, par une offre visée à l'article L411-2 1° du code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société et/ou de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
2. Décide que sont expressément exclues de cette délégation l'émission d'actions de préférence ou toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence,
3. Décide de fixer comme suit les limites des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation de compétence :
 - Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de ladite délégation est fixé à 20 % du capital social de la société, étant entendu que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des autres délégations approuvées par les précédentes assemblées générales et en vigueur à ce jour et que l'ensemble de ces montants pourra se cumuler en tout ou en partie le cas échéant ;
 - A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales, réglementaires ainsi qu'à toutes stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société ;
 - Le montant total des titres de capital susceptibles d'être émis au titre de la présente délégation ne pourra excéder 20 % du capital social par an ;
4. Décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L225-135-1 du code de commerce, si le conseil d'administration constate une demande excédentaire, cette augmentation du nombre de titres à émettre ne pouvant toutefois excéder 15 % de l'émission initiale ;
5. Décide, qu'en cas d'insuffisance des souscriptions, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il détermine, les facultés offertes par les 1° et 2° de l'article L225-134 du code de commerce ;

6. Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit immédiatement ou à terme ;
7. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente proposition, au profit des personnes visées à l'article L411-2 1° du code monétaire et financier,
8. Décide, conformément aux dispositions de l'article L225-136 et de l'article L22-10-52 du code de commerce que :
 - Le prix d'émission des actions qui seront émises en vertu de la présente délégation sera fixée par le conseil d'administration et sera au moins égal à la valeur nominale desdites actions à la date d'émission et décide en outre que le prix sera fixé en prenant en compte les opportunités de marché et ne sera pas inférieur à la moyenne des cours de clôture des trois (3) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission moins une décote maximum de 5 % et ce conformément à l'article L22-10-52 du code de commerce et à l'article R22-10-32 du code de commerce ;
 - Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital qui seront émises en vertu de la présente délégation, sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action émise en conséquence de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa précédent ;
9. Fixe à dix-huit (18) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation ;
10. Décide que le conseil d'administration aura toute compétence, dans les conditions fixées par la loi avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre, la présente délégation, à l'effet notamment :
 - De fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des titres qui seraient émis en vertu de la présente délégation ;
 - De fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
 - De suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
 - De procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeur mobilières donnant accès à terme à des titres de capital à émettre ;
 - De constater la réalisation des augmentations de capital résultant des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - D'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres de capital qui seraient émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
11. Prend acte du fait que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées au titre de la présente résolution ;
12. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIEME RESOLUTION – Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L225-129-6 et L225-138-1 du code de commerce, d'une part et des articles L3332-1 et suivants du code du travail, d'autre part :

1. Délègue sa compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social, d'un montant nominal maximum équivalant à 1 % du capital social, par émission d'actions ou de tout autre titre de capital réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L 3332-18 du code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans les conditions équivalentes), mis en place par la société ou au sein du groupe constitué par la société et les sociétés incluses dans le même périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes en application des dispositions de l'article L3344-1 du code du travail (ci-après les « Adhérents à un PEE ») ;
2. Décide que le prix de souscription d'une action ou de tout autre titre de capital qui serait émis en vertu de la présente délégation sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L3332-18 et suivants du code du travail ;
3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L225-132 du code de commerce et de réserver la souscription aux titres qui seraient émis en vertu de la présente délégation aux Adhérents à un PEE ;
4. Décide de fixer à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de la présente délégation ;
5. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente délégation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire ;
6. Prend acte que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation.

TREIZIEME RESOLUTION – Modifications statutaires à l'effet de permettre la participation aux assemblées générales en visioconférence

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier le premier paragraphe de l'article 25 des statuts de la Société comme suit :

Article 25 - Accès aux assemblées - Pouvoirs - Vote par correspondance

- Ancienne rédaction du premier paragraphe de l'article 25 des statuts de la Société

« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. »

- Nouvelle rédaction du premier paragraphe de l'article 25 des statuts de la Société

« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, y compris par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. »

QUATORZIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Table de correspondance avec les éléments du Rapport sur la gouvernance d'entreprise	Pages du présent document
Informations relatives à la gouvernance	50 - 54 ; 62 – 64
Informations relatives aux rémunérations	55 – 61
Structure du capital	79
Informations relatives aux conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote (article L. 225-37-4 2° du Code de Commerce)	81
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	148
En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, le Document d'enregistrement universel contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée	
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	82
Honoraires des Commissaires aux comptes	107
Attestation du responsable du document	7

Table de concordance avec les éléments du rapport de gestion

Élément du rapport de gestion de l'exercice 2021	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2021	12.1
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2021	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2021	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1
Événements postérieurs à la clôture 2021	12.1.2
Perspectives d'avenir	12.2.2 & 13
Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques	4.2.3
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	9.1.2 & 9.1.3
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur le gouvernement d'entreprise	14 & 16
Informations sur la rémunération des dirigeants	15
Informations sur la détention du capital	18 & 21.1.5
Actionnariat des salariés	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité du groupe Egide	17.4.1
Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	17.4.4
Impact environnemental de l'activité du groupe Egide	17.4.5
Engagements sociétaux en matière de développement durable	17.4.9
Informations sur les filiales et participations	7.2
Informations boursière	21.3
Informations sur les charges non fiscalement déductibles	20.5.6
Informations sur les dividendes	20.5.7
Informations sur les prêts consentis par la société	20.5.8
Utilisation des délégations de compétence	21.1.2
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
Etats des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.1.5.7